



Food and Agriculture
Organization of the
United Nations



GOVERNO DE
CABO VERDE



GRUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DEVELOPPEMENT

Programme de Promotion Économie Bleue au Cabo Verde

PROME B Édition 2020



Projet FAO UTF/CVI/047CVI

Appui technique pour l'élaboration du Plan National d'Investissement pour l'Économie Bleue (PNIEB) et
préparation d'un programme de Promotion de l'Économie Bleue (PROME B)

Consultants du projet:**Projet FAO UTF/CVI/047CVI**

Cláudia Fernandes

Francisco Fortes

J. A. Sciortino

Madalena Neves

Manuel Pinheiro

Margarida Santos

Olivette Oliveira

Rui Almeida Santos

Sandro Brito

Appui technique pour l'élaboration du Plan National d'Investissement pour l'Économie Bleue (PNIEB) et préparation d'un programme de Promotion de l'Économie Bleue (PROMEB)

Ce document a été rédigé par Dr. Hélène Rey Valette (Maitre de Conférence Université Montpellier, France) et Mr Joseph Catanzano (PhD Économiste, Coordinateur FAO du programme Économie Bleue Cabo Verde). L'ensemble des personnels de l'Observatoire Économie Bleue du Ministère de l'Économie Maritime et les consultants nationaux impliqués dans le programme FAO UTFCVI047CVI ont apporté leur contribution à la consolidation de ce document avec la Coordination Nationale, tous assistés par le bureau FAO-Cabo Verde.

Ce document résulte de concertations avec les parties prenantes des secteurs publics et privés engagés dans le processus de transition vers l'Économie Bleue.

Crédit Photo Couverture: ©Joseph Catanzano, San Pedro, île de São Vicente, 2018

SOMMAIRE

ABREVIATIONS ET ACRONYMES.....	5
LISTE DES FIGURES	7
LISTE DES TABLEAUX	8
RESUME EXECUTIF.....	9
1. CONTEXTE GENERAL ET SECTEURS CONCERNES PAR L'ÉCONOMIE BLEUE.....	12
1.1 Problématique et positionnement du programme PROMEB	
1.1.1. Attendus et structure du Programme PROMEB.....	13
1.1.2. Un contexte géographique et de PEID particulier.....	15
1.1.3. Contexte socio-économique	16
1.1.4. Contexte environnemental et biodiversité marine	19
1.1.5. Contexte institutionnel	20
1.1.6. Évolution des secteurs liés à l'Économie Bleue.....	24
1.2. Justification du programme et apports attendus.....	29
1.2.1. Enjeux et apports du Programme dans un contexte mondial de pertes de biodiversité et de changement climatique	29
1.2.2. Cohérence avec les objectifs stratégiques à différentes échelles.....	31
1.2.3. Cohérence du programme PROMEB avec les objectifs, stratégies, plans, politiques et législations nationales de développement.....	34
1.2.4. Cohérence du programme PROMEB avec les objectifs, stratégies, plans, politiques et législations de développement internationaux, notamment les ODD	35
1.2.5. Avantages comparatifs de la FAO	35
1.2.6. Principaux participants et parties prenantes concernés	36
2. CADRE DU PROGRAMME ET RESULTATS ATTENDUS.....	36
2.1. Stratégie du Programme	36
2.2. Objectif du Programme.....	38
2.3. Composantes du Programme	40
2.4. Structuration du Programme PROMEB.....	41
2.5. Les résultats et produits attendus	42
2.5.1. Composante 1: Renforcer la gouvernance pour l'EB au Cabo Verde	42
2.5.2. Composante 2: Accroître la contribution de l'économie bleue aux ODD	46
2.5.3. Composante 3: Duplication des succès obtenus, partage des connaissances et suivi-évaluation des performances du Programme.....	51
2.6. Bénéfices attendus et coût-efficacité du PROMEB.....	52
2.7. Caractère innovant.....	53
3. FAISABILITE.....	54
3.1. Impact environnement.....	54
3.2. Risques liés à l'évolution des conditions extérieures	54
4. DISPOSITIONS EN MATIERE DE MISE EN ŒUVRE, SUIVI, EVALUATION ET DE GESTION	55
4.1. Accords institutionnels.....	55
4.2. Coordination avec les autres initiatives.....	57
4.3. Dispositions en matière de mise en œuvre et modalités d'exécution	57
4.4. Responsabilités en matière de contrôle et suivi.....	61
4.5. Indicateurs et sources d'information	61
4.6. Calendrier de notification.....	62
4.9. Communication et Visibilité	66
5. DURABILITE DES RESULTATS ET REPRODUCTIBILITÉ.....	68
5.1. Durabilité sociale.....	68
5.2. Durabilité environnementale	70
5.3. Durabilité financière et économique.....	70
5.4. Durabilité des capacités développées	71

5.5.	Pertinence de la technologie introduite.....	71
5.6.	Reproductibilité et élargissement du Programme PROMEB	71
6.	ANNEXES.....	72

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

ACPA	Comité consultatif pour les aires protégées
ADA	accords de délégation d'attribution
ACP	Pays d'Afrique, Caraïbe et Pacifique
ACPA	Comité consultatif pour les aires protégées
AEP	Approche écosystémique des pêches
AMP	Aire marine protégée
ANMCV	Association Nationale des Municipalités du Cabo Verde
AP	Aire protégée
BH	Responsable du budget
CaSUEB	Cadre de stratégie unifiée pour l'économie bleue
°C	Degré Celsius
CC	Changement climatique
CDB	Convention sur la diversité biologique
CCLME	Protection du grand écosystème marin du courant des Canaries
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CFI	Initiative pour les pêches côtières
CMS	Convention sur les espèces migratrices
CNP	Coordinateur national du projet
CNUDM	Convention des Nations Unies pour le droit de la mer
CPLP	Communauté des pays de langue portugaise
CO ²	Dioxyde de carbone
COFI	Comité des pêches
COP	Conférence des parties contractantes
COPACE	Comité des pêches pour l'Atlantique Centre-Est
CSF	Division des finances de la FAO
CSRP	Commission sous régionale des pêches
CTA	Conseiller technique principal
CUA	Commission de l'Union Africaine
CVE	Escudo du Cabo Verde
CV TradeInvest	Cabo Verde TradeInvestment
DCRN	Département de la conservation des ressources
DD	Développement durable
DGRM	Direction générale des ressources marines
DGT	Direction générale du tourisme
Directives SSF	Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté
DNA	Direction Nationale de l'Environnement,
EB	Économie Bleue
EIE	Étude d'impact sur l'environnement
ENAPOR	Société nationale d'administration portuaire
ESPO	European Sea Port organisation
EUR	Euros
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FLO	Fonctionnaire chargé de la liaison pour le financement
FPMIS	Field Programme Management Information System
GEF	Global environment facility
GOPEDS - Turismo	
ICB	Initiative pour la croissance bleue
IDH	Indicateur de développement humain
IMAR	Institut de la mer
IMP	Institut Maritime Portuaire
INE-CV	Institut national de statistique du Cabo Verde
INDP	Institut national de développement des pêches
INGT	Institut national de gestion du territoire
INMG	Institut national e météorologie et géophysique
MAA	Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement
MAHOT	Ministère de l'Environnement, Logement et l'Aménagement du Territoire

MEM	Ministère de l'économie maritime
MIOTH	Ministère des infrastructures, de l'aménagement du territoire et du logement
MM	Milliards
MSP	Planification spatiale marine
MTT	Ministère des transports et du tourisme
MTIDE	Ministère du tourisme, de l'investissement et du développement des entreprises
NBSAP	Stratégie et du plan d'action national pour la diversité biologique
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NPO	Fonctionnaire national du projet
OBE	Observatoire économie bleue
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de développement durable
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PAMU	Plan de gestion au niveau local
Pêche INN	Pêche illicite, non déclarée et non réglementée
PEDS	Plan Stratégique de Développement Durable
PEID	Petit états insulaires en développement
PERS	Port Environmental Review System
PIB	Produit intérieur brut
PIR	Examen de la mise en œuvre du projet
PMA	Pays moins avancés
PNCTM-CV	Plan national pour la conservation des tortues de mer au Cabo Verde
PNIEB	Programme national d'investissement dans l'économie bleue
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
POD	Plan de développement détaillé
POOC-M	Plan de planification côtière et maritime
POT	Plan de gestion touristique
PP	Public privé
PPP	Partenariat public-privé
PPR	Rapport sur l'avancement du programme
PRAO	Programme régional des pêches en Afrique de l'Ouest
PSC	Comité de pilotage du projet
PTBA	Plan de travail et budget annuel
PTF	Partenaires techniques et financiers
PTM	Maître d'œuvre du projet
S&E	Suivi et évaluation
STDIBM	Société de développement du tourisme des îles de Boa Vista et Maio
SIDS	Small Island Developing States
SMIUA	Stratégie Maritime Intégrée de l'Union pour l'Afrique
SPDT	Plan stratégique de développement du tourisme
SPTM	Service public de transport maritime
TCP	Programme de coopération technique de la FAO
TCT	Taxe de contribution touristique
ToC	Théorie du changement
TOR	Termes de référence
TURF	Droits d'utilisation territoriale dans les pêches
UA	Union africaine
UA-BIRA	Union africaine - Bureau interafricain des ressources animales
UE	Union européenne
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
VMA	Vision minière pour l'Afrique
ZEE	Zone économique exclusive
ZDTI	Zone de développement touristique intégré
ZRPT	Zone protégée et de réserve

LISTE DES FIGURES

Figure 1 - Situation géographique du Cabo Verde	16
Figure 2 - Évolution de la population du Cabo Verde	16
Figure 3 - Évolution du % de la population urbaine	17
Figure 4 - Évolution du PIB réel et du PIB par habitant au Cabo Verde	18
Figure 5 - Évolution de la part de la valeur ajoutée par secteur	18
Figure 6 - Distribution de la population occupée par secteur d'activité	19
Figure 7 - Carte des municipalités du Cabo Verde	22
Figure 8 - Historique de l'évolution des captures de 2005 à 2017	24
Figure 9 - Part du tourisme dans le PIB (en %)	27
Figure 10 - Lignes de transport maritime inter-îles	29
Figure 11 - Les 7 projets emblématiques de l'Économie Bleue du PNIEB Cabo Verde	32
Figure 12 - Principes généraux de la théorie du changement	53

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Indicateurs macro-économiques et socio-économiques du Cabo Verde	17
Tableau 2: Distribution des aires protégées maritimes au Cabo Verde	20
Tableau 3: Caractéristique des principaux documents cadres orientant les secteurs de l'EB	22
Tableau 4: Répartition de la flotte et des marins de pêche artisanale selon les îles.....	25
Tableau 5: Axes thématiques contenus dans les 7 projets emblématiques Économie Bleue du Cabo Verde	33
Tableau 6: Types d'activités privilégiées par le programme PROMEB en accord avec les principes de la théorie du changement	39
Tableau 7: Structure des résultats et des produits du Programme PROMEB	41
Tableau 8: Résumé des activités de S&E du programme	65

RESUME EXECUTIF

Le programme « Promotion de l'Économie Bleue » (PROMEB) a pour objet de soutenir le processus de transition vers l'Économie Bleue (EB) au Cabo Verde, en accord avec l'initiative Économie Bleue (IEB) de la FAO. Il contribuera à renforcer le rôle d'exemplarité du Cabo Verde dans ce domaine, en bénéficiant des acquis des actions déjà réalisées depuis 2014 (adoption de la Charte Croissance Bleue en 2015 et mise en place de l'Observatoire Économie Bleue et d'un Comité de Pilotage intersectoriel). Ainsi il s'inscrit dans le Cadre de Stratégie Unifiée pour l'EB adoptée en 2019 (CaSUEB). Élaboré de façon concomitante, il accompagne la mise en œuvre du Plan National d'Investissement pour l'Économie Bleue (PNIEB).

Fondé sur les principes de l'EB, le programme met en œuvre une approche inclusive et participative et développe des synergies entre secteurs et entre niveaux de gouvernance dans une logique de gestion intégrée, notamment entre l'échelle nationale et les Chambre Municipal (municipalité) réunies au sein de l'Association nationale des municipalités du Cabo Verde (ANMCV). Le processus de transition proposé s'appuie sur la théorie du changement en privilégiant le partage des connaissances (plateformes de dialogue, mise en réseau), le renforcement des compétences (formation, sensibilisation, suivi-évaluation) et le changement de pratiques, notamment la co-production d'innovations organisationnelles et institutionnelles. Ainsi il privilégie (i) la capitalisation des bonnes pratiques issues d'expérimentations, (ii) la mise en œuvre de processus de planification stratégique et (iii) le développement de partenariats novateurs et d'opérations de sensibilisation à différentes échelles. Son caractère intégré le conduit à faire interagir une large diversité de secteurs dont plus particulièrement les pêches, l'aquaculture, l'environnement marin et littoral, le tourisme et l'écotourisme, les transports maritimes, l'exploitation d'énergies renouvelables, l'extraction de ressources minières et le développement des infrastructures portuaires.

Le Cabo Verde est un Petit État Insulaire en Développement (PIED). Il est structuré en archipel avec 10 îles et plusieurs îlots non habités pour une superficie de 4033 km² et un linéaire côtier de 1020 km. La population (543 767 personnes en 2018) est largement urbaine (66%) et fortement concentrée sur l'île de Santiago (56% de la population et 53% du PIB). Le taux de pauvreté est de 35% en 2015 avec une forte dépendance nutritionnelle et énergétique aux importations (80% et 75%). Ce taux est particulièrement élevé dans les zones côtières, avec 34% des pêcheurs en dessous du seuil de pauvreté. Le Cabo Verde bénéficie d'une riche biodiversité avec 24 espèces de cétacés (dont 13% en risque d'extinction), la troisième plus grande concentration de tortues marines au monde et des récifs coralliens très vulnérables (8ème place mondiale). Avec près de 13 % de sa mer territoriale en zone protégée, on recense de nombreux projets et mesures de sensibilisation et de reconversion en faveur de la conservation de la biodiversité. Plusieurs documents orientent la conservation de la biodiversité (Plan Stratégique de Développement Durable, Stratégie et plan d'action national pour la diversité biologique), le tourisme (Grandes options dans le plan stratégique pour le développement du tourisme durable (GOPEDS - Turismo)) et la pêche (Lettre sectorielle de Politique de la pêche et plan de gestion des ressources des pêches).

Malgré l'importance de sa ZEE (734 265 km²), l'étroitesse du plateau continental limite le potentiel halieutique exploitable (entre 33 473 et 46 585 tonnes). La pêche, essentiellement artisanale (1363 unités contre 91 unités industrielles) représente entre 2 et 3% du PIB pour les activités de capture et entre 7 et 10% du PIB pour les filières avales. Le tourisme constitue un secteur majeur avec 21% du PIB mais concentré sur Sal, Boa Vista et Maio (70% des emplois et 88% des touristes), dépendant des investissements directs étrangers (90%) et fortement contributeur à la dégradation des écosystèmes. Enfin s'agissant d'un pays en archipel, le développement durable des ports et du transport maritime ainsi que l'accès à l'énergie constituent une priorité non seulement économique mais aussi en termes d'intégration du territoire et d'équité.

Le développement du Cabo Verde et sa résilience au changement climatique dépendent fortement de l'exploitation de ses ressources naturelles, notamment marines, et à ce titre les processus de surexploitation et de dégradation des écosystèmes marins constituent des facteurs d'accroissement de sa vulnérabilité tant écologique que sociale. Outre sa sensibilité à la sécheresse, on peut souligner la vulnérabilité à la montée du niveau de la mer des trois îles touristiques, et une dépendance importante aux paramètres biochimiques océaniques pour l'abondance des ressources halieutiques. Ainsi le programme PROMEB entend répondre à plusieurs menaces portées à la biodiversité et à la qualité des écosystèmes et qui génèrent des risques sur la santé des populations avec des conséquences majeures pour les moyens de subsistance et les productions primaires. Citons:

- La surexploitation de certains stocks halieutiques fortement dégradés, l'impact des prises accessoires ou accidentelles sur les espèces protégées (tortues, requins...) et la dégradation des habitats et des conditions de reproduction de certaines espèces, voire d'oiseaux de mer;
- Le besoin de renforcer l'efficacité des mécanismes et moyens de surveillance de la pêche et des zones protégées par la mise en œuvre de plans de gestion, encore trop peu nombreux;
- Les flux de pollution et la dégradation des écosystèmes liés à la pression des constructions en zone littorale et à l'urbanisation croissante résultant du tourisme;
- La surexploitation des aquifères côtiers et le recours croissant aux usines de dessalement à fort impact environnemental (produits chimiques, métaux lourds) et énergétique;
- La dégradation et la fragmentation des écosystèmes résultant des infrastructures et des pratiques touristiques.

La structure et les principes du programme répondent à plusieurs conditions, parmi lesquelles:

- Placer au cœur de ses activités l'identité maritime et la conservation des services écosystémiques marins qui en conditionnant le développement et le bien-être des populations, contribuent à l'amélioration du bien-être des communautés bleues;
- Privilégier les approches intégrées et concertées pour faciliter l'appropriation des processus de transition et les documents de planification multi sectorielle et multi échelles;
- Valoriser les nouveaux métiers liés à l'écotourisme plus généralement à l'usage et à la restauration des ressources naturelles et patrimoniales liées aux écosystèmes marins;
- Renforcer les outils d'analyse, d'anticipation, de suivi évaluation ainsi que la montée en compétence et en capacité des parties prenantes et des populations par des actions de formation, de sensibilisation et des mécanismes d'apprentissage et de mise en réseau;
- Soutenir l'entrepreneuriat et l'innovation et développer des modes de financement et de réglementation innovants pour faciliter l'opérationnalisation et la généralisation du processus de transition et renforcer les capacités de mobilisation de fonds dédiés à l'économie bleue.

Le Programme PROMEB est structuré autour de trois composantes inter-reliées qui visent à:

- Renforcer la gouvernance pour l'EB (Composante 1),
- Accroître la contribution de l'Économie Bleue au développement national et aux ODD (Composante 2) et,
- Appuyer la duplication des succès obtenus, le partage des connaissances et le suivi-évaluation des performances du programme (Composante 3).

Les deux premières composantes traitent des interactions positives entre (i) les conditions favorables de la théorie du changement, notamment l'adaptation de la gouvernance au caractère intégré, dynamique, inclusif et participatif de l'EB et, (ii) l'appui aux innovations et aux changements de pratiques en faveur de l'EB dans les secteurs et chaînes de valeurs concernés. La troisième composante relève du champ de l'ingénierie du développement axée sur l'expérimentation et la co-construction à savoir : l'échange des meilleures pratiques, la diffusion de l'information, l'appropriation des connaissances et le renforcement du suivi-évaluation. Elle comprend la mise en place d'un système de suivi évaluation du programme.

Outre le PNIEB, le programme PROMEB s'attachera à créer des synergies avec les projets en cours avec une attention particulière à l'intégration institutionnelle et territoriale des activités du programme et au respect de diverses directives internationales telles que (i) les Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (Directives SSF), (ii) les Stratégies de l'Union africaine liées à l'EB (telles que la Stratégie Maritime Intégrée (SMIUA) ou la Charte africaine du transport maritime), (iii) les Conventions et accords internationaux dont fait partie le Cabo Verde (CNUDM ou Convention de Montego Bay, Code de Conduite de la FAO, autres accords des instances de l'ONU, accords liés aux Commissions d'Intégration Économique comme la CEDEAO et Commission régionales ou sous régionales sectorielles telle la CSRP) (iv) les conventions et travaux en matière de climat, conformément aux accords internationaux notamment ceux pris dans le cadre de la COP21 à Paris et des conférences suivantes (v) les directives liées au renforcement de la résilience des Petits États Insulaires en Développement (PEID).

Le programme est prévu sur une durée de trois ans. Son budget est estimé à 2 287 200 \$ (US) dont 45% pour la composante 1, 35% pour la composante 2 et 20% pour la composante 3.

Compte tenu de la spécificité du Programme, il est prévu qu'il soit financé par des Partenaires, des Fonds développés et impliqués dans la Promotion de l'Économie Bleue en fonction de leurs centres d'intérêt et de leurs spécialités. En conséquence, la structure et la nomenclature du document sont adaptées dans la première phase à la terminologie appropriée pour les partenaires afin d'accélérer le processus de mobilisation des ressources pour sa mise en œuvre, sous la direction du Gouvernement et de pouvoir financer totalement ou partiellement les projets qui correspondent à des urgences pour leur mise en œuvre.

Dans ce contexte, les nomenclatures et désignations utilisées dans le chapitre 4. « Dispositions en matière de mise en œuvre, suivi, évaluation et gestion » sont calquées en attendant sur les nomenclatures et désignations utilisées par les institutions internationales afin de faciliter et accélérer le processus de mobilisation des ressources avant que les nomenclatures nationales et le modus operandi seront ultérieurement adaptés, en particulier aux lois fondamentales nationales de planification.

1. CONTEXTE GENERAL ET SECTEURS CONCERNES PAR L'ÉCONOMIE BLEUE

1.1 Problématique et positionnement du programme PROMEB

Ce programme intitulé « Promotion de l'Économie Bleue » (PROMEB) a pour objet de soutenir le processus de transition vers l'Économie Bleue (EB) au Cabo Verde en accord avec le Cadre de Stratégie Unifiée pour l'EB adoptée en 2019 (CaSUEB). Ce processus de transition, engagé depuis 2014 avec l'adoption de la Charte dédiée à la Promotion de la Croissance Bleue en 2015 et la mise en place des organes d'appui à la Charte (Observatoire Économie Bleue et de Comité de Pilotage intersectoriel avec un Comité consultatif intégrant les Partenaires techniques et financiers et ONGs). Le PROMEB est destiné à accompagner la mise en œuvre du Plan National d'Investissement élaboré dans la même séquence de travail en 2019 (PNIEB).

La dynamique d'EB doit permettre d'opérationnaliser la mise en œuvre d'une approche systémique, dynamique, inclusive et participative qui met en jeu les activités et usages liés aux écosystèmes aquatiques en appuyant le développement des liens et des synergies entre les différents secteurs et entre les différents niveaux de gouvernance (globaux, régionaux, nationaux et locaux). Cette perspective de gestion intégrée permet de décliner opérationnellement les principes de la gestion écosystémique des pêches et de la gestion intégrée des zones côtières dans le but d'une valorisation durable des services rendus par les écosystèmes océaniques et aquatiques. Il s'agit d'une évolution qui repose sur un changement de paradigme et sur un processus de transition, progressif s'appuyant sur les principes de la théorie du changement. Une adaptation du cadre, des principes et des mécanismes de gouvernance est nécessaire ainsi que l'adoption de mesures spécifiques touchant à l'éducation, la sensibilisation, la formation et la communication pour l'appropriation des nouveaux enjeux, principes et pour l'adhésion aux nouveaux objectifs. Les conditions favorables constituent une étape d'apprentissage individuel et collectif déterminant pour permettre les changements de pratiques qui contribueront à l'amélioration de la durabilité et l'atteinte des objectifs de Développement Durables. La mise en place d'incitations en direction de l'ensemble des parties prenantes, l'adaptation des processus institutionnels de gouvernance ainsi que des dispositifs de collaboration et de partenariat, y compris au niveau des usagers et des habitants, et entre échelles sont les moteurs et préalables à la transition.

L'EB occupe une place centrale dans l'Agenda 2063 de l'UA où elle a été désignée comme le futur de l'Afrique¹. Il s'agit de contribuer à la création de richesse, de valeurs et de revenus pour les économies et les populations, mais aussi d'améliorer le bien-être social, de renforcer la conservation et la résilience des écosystèmes aquatiques, océaniques et littoraux. Par ailleurs l'EB permet de s'inscrire dans une logique d'adaptation et de résilience face aux risques liés au Changement Climatique (CC) en contribuant à la préservation des services écosystémiques et par là, à l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD). Il s'agit en particulier de contribuer à l'ODD 14 « Conserver et utiliser durablement les océans, les mers et les ressources marines pour le développement durable² ».

Par l'accent mis sur son caractère intégré et systémique le programme PROMEB permet de contribuer aussi aux autres ODD parmi lesquels : ODD1, Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes, ODD2, Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable, ODD5, Égalité entre les sexes, ODD6, Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en

¹ En 2015, l'UA a lancé la journée africaine des mers et des océans, désormais célébrée le 25 juillet, ainsi que la Décennie des mers et océans 2015-2025, symboles de ralliement à la cause de l'EB.

² Avec un accent particulier mis sur l'objectif 14.B qui vise à « Donner aux petits pêcheurs artisanaux un accès aux ressources et aux marchés marins ».

eau et d'assainissement gérés de façon durable, ODD7, Énergie propre à prix abordable, ODD8, Promouvoir une croissance économique inclusive et durable, emploi et travail décent pour tous, ODD9, Construire des infrastructures résilientes, promouvoir une industrialisation inclusive et durable et favoriser l'innovation, ODD12, Assurer des modes de consommation et de production durables, ODD13, Prendre des mesures urgentes pour lutter contre le CC et ses impacts.

1.1.1. Attendus et structure du Programme PROMEB

La transition vers l'EB suppose une transformation profonde des systèmes et des institutions ce qui implique de développer des mécanismes d'accompagnement spécifiques. L'accent est ainsi mis sur la co-production d'innovations diverses notamment dans les champs organisationnel et institutionnel. Il s'agit en effet d'adapter les dispositifs de gouvernance, au sens des compétences et de l'efficacité des dispositifs institutionnels, de l'adaptation des cadres et des principes d'actions, et de l'évolution des mesures règlementaires. Le tout reposant sur une amélioration des connaissances. Ces innovations doivent permettre de faire adopter et d'opérationnaliser des concepts comme la gestion intégrée des écosystèmes marins et littoraux c'est-à-dire la définition de politiques publiques qui intègrent les interactions entre secteurs et entre ODD dès lors qu'il est admis que la conservation des services écosystémiques conditionne le développement et le niveau de bien-être des populations.

Cette co-production de processus d'innovation concerne les pratiques mais aussi les valeurs et les représentations, ce qui implique d'intervenir à l'échelle de la production et la diffusion de connaissances. Pour ce faire une attention particulière est apportée à la valorisation des savoirs faire et des expérimentations locales mais aussi aux capacités de diffusion et d'essaimage des innovations en innovant aussi au niveau des processus de communication, des modalités d'incitation et de collaboration entre les acteurs privés et publics concernés par l'EB, ainsi que de l'appui aux mécanismes d'apprentissage et de mise en réseau.

Pour l'ensemble de ces raisons et en accord avec le CaSUEB, les activités du programme privilégient les plateformes de dialogue, les mises en réseau pour conduire le changement et les éléments de transversalité et de mutualisation des actions publiques. Sachant que l'efficacité et l'appropriation de ces démarches proactives impliquent une disponibilité et une gestion appropriée des données et de l'information. Ainsi, outre des mesures de formation et de sensibilisation, l'appui aux dispositifs d'information, de suivi et d'évaluation constitue un pilier déterminant de la transition vers l'EB.

Le PROMEB s'organise autour des axes stratégiques suivants:

- Développer une vision prospective, l'éducation et l'adaptation des capacités institutionnelles publiques et privées en faveur de l'EB,
- Soutenir l'entrepreneuriat et l'innovation,
- Investir par de nouveaux financements pour de nouveaux produits, de nouveaux marchés et de nouveaux emplois,
- Réduire les impacts environnementaux et améliorer les conditions de vie et les moyens d'existence des communautés bleues.

Les effets attendus du programme portent sur les changements de comportement et de pratiques destinés à:

- Valoriser de nouveaux métiers liés à l'écotourisme et plus généralement au suivi et à la restauration des services écosystémiques et des écosystèmes marins,
- Réduire les pertes dans les chaînes de valeur et plus généralement améliorer l'usage et la valorisation des ressources naturelles et patrimoniales liées aux écosystèmes marins,
- Renforcer les capacités nationales publiques et privées de négociations internationales,

- Renforcer les capacités de mobilisation de fonds dédiées à l'économie bleue.

In fine il s'agit de promouvoir ainsi une économie nationale durable au détriment d'économies de rente extraverties et ce, afin de réduire les risques d'accroissement du niveau d'endettement national sans contrepartie de long terme au profit du développement durable.

Ces différents attendus du Programme PROMEB ont conduit à structurer le cadre de résultat du programme autour de trois composantes inter-reliées qui visent à:

- Renforcer la gouvernance pour l'EB (Composante 1),
- Accroître la contribution de l'Économie Bleue au développement national et aux ODD (Composante 2) et,
- Appuyer la duplication des succès obtenus, le partage des connaissances et le suivi-évaluation des performances du programme (Composante 3).

Les deux premières composantes traitent des interactions positives existantes *a priori* entre:

- L'amélioration des conditions favorables telle que prônée par la théorie du changement, notamment des conditions de gouvernance adaptées au caractère intégré, dynamique, inclusif et participatif de l'EB, et
- L'appui aux innovations et aux changements de pratiques permettant le développement de l'EB dans les différents secteurs concernés et les chaînes de valeurs associées.

La troisième composante relève du champ traditionnel de l'ingénierie des processus de développement axés sur l'expérimentation et la co-construction à savoir des conditions de réflexivité du programme autour de l'échange des meilleures pratiques, de la diffusion de l'information, de l'appropriation des connaissances et du renforcement des mesures de suivi et d'évaluation des performances. Cette troisième composante doit permettre d'assurer la mise en place d'un système de suivi évaluation.

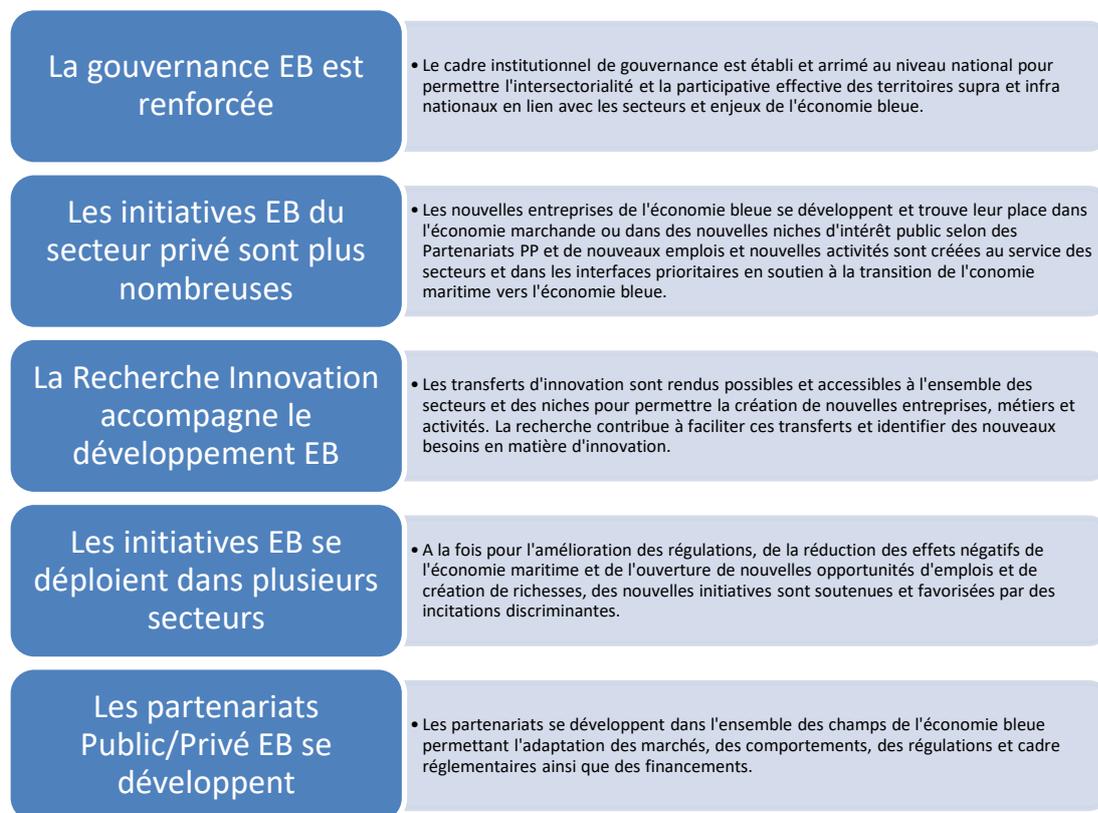
Plusieurs produits axés sur des réformes fiscales et institutionnelles visent des transformations structurelles dans certains secteurs ou processus de la gouvernance. L'introduction de nouveaux modèles organisationnels sera propice à générer une professionnalisation des unités informelles et une rationalisation des dispositifs en intégrant le concept d'économie solidaire et en réduisant la bureaucratie au profit de mécanismes du marché. De même l'amélioration des transports inter-îles et des relations intersectorielles (notion de chaînes de valeur) permet d'envisager une réduction du coût des facteurs qui contribuent à la réduction des secteurs informels au Cabo Verde.

En appuyant le prolongement des mesures de transition vers l'EB au Cabo Verde où la dynamique est déjà positivement enclenchée, le programme contribuera à renforcer le rôle d'exemplarité du Cabo Verde dans ce domaine. Rappelons qu'il s'agit d'un exemple largement valorisé pour illustrer les avantages de l'EB dans le dernier bilan de la situation mondiale des pêches et de l'aquaculture de la FAO (2018). Ainsi les résultats de ce programme pourront être largement partagés avec des projets d'EB relevant d'autres pays en créant des occasions d'apprendre les uns des autres et de mutualiser des connaissances et des enseignements à partir du partage des constats observés au Cabo Verde.

Pour chacun des secteurs liés à l'EB, les activités prévues par le programme permettent, outre les résultats directs attendus, de contribuer à promouvoir de nouvelles pratiques et valeurs en faveur de:

- La durabilité de l'exploitation des ressources et de la résilience des écosystèmes marins,
- Une meilleure valorisation des produits dans le cadre d'une modernisation et rationalisation des chaînes de valeurs,
- Une amélioration de la sécurité alimentaire et des conditions de vie des populations, notamment les femmes,
- L'efficacité accrue des activités de pilotage, d'encadrement et de régulation des secteurs,

- o Une mise en cohérence et intégration des interactions sectorielles et entre échelles nationale et locale au niveau de l'aménagement du territoire.

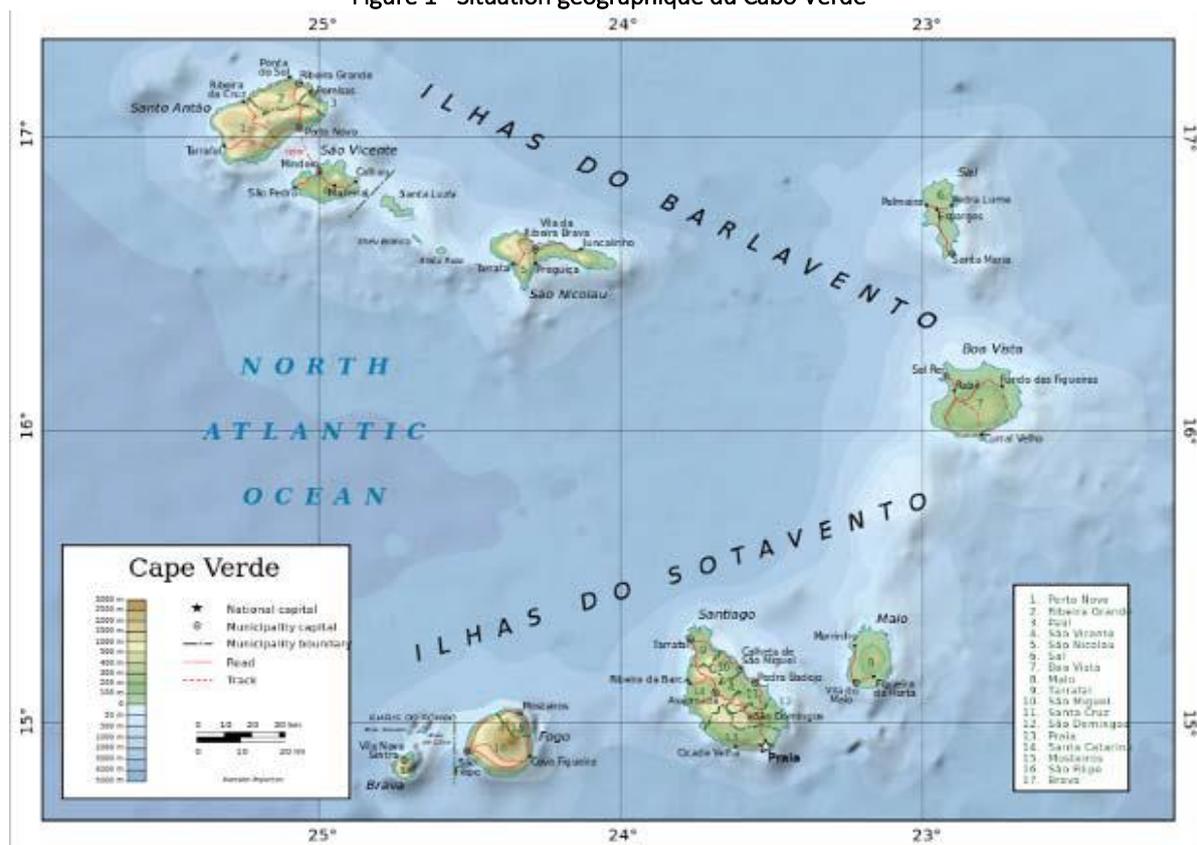


La mise en œuvre du programme PROMEB appui directement le développement de l'EB et la résilience des communautés bleues au Cabo Verde. Parce qu'elle concerne une large diversité de secteurs, comme les pêches, l'aquaculture, l'environnement marin et littoral, le tourisme et l'écotourisme, les transports maritimes, l'exploitation d'énergies renouvelables, l'extraction de ressources minières et le développement des infrastructures portuaires, les communautés bleues se trouvent majoritaires dans les territoires littoraux et au cœur des dynamiques économiques dans le cadre de l'archipel. En outre la mise en œuvre du programme PROMEB permettra indirectement de renforcer l'efficacité du plan national d'investissement en faveur de l'EB (PNIEB). Plus précisément en fonction des produits proposés par le programme PROMEB une diversité de résultats est attendue.

1.1.2. Un contexte géographique et de PEID particulier

Le Cabo Verde fait partie des PEID archipel riche mais aussi complexe de ses 10 îles et de plusieurs îlots non habités pour une superficie totale de 4033 km² de terres représentant un linéaire de côtes de 1020 km. Il s'agit le plus souvent de côtes rocheuses et escarpées à l'exception de Sal, Boa Vista et Maio qui sont des îles sableuses et dont la faible altitude (le plus souvent inférieure à 400 m) les rend particulièrement vulnérables à la montée du niveau de la mer. Le climat est tropical sec, fortement influencé par la topographie et avec deux saisons : une saison chaude et humide, avec des précipitations irrégulières d'août à octobre et une saison sèche le reste de l'année. En moyenne les précipitations annuelles s'élèvent à 225 mm pour une température moyenne de 25 degrés Celsius.

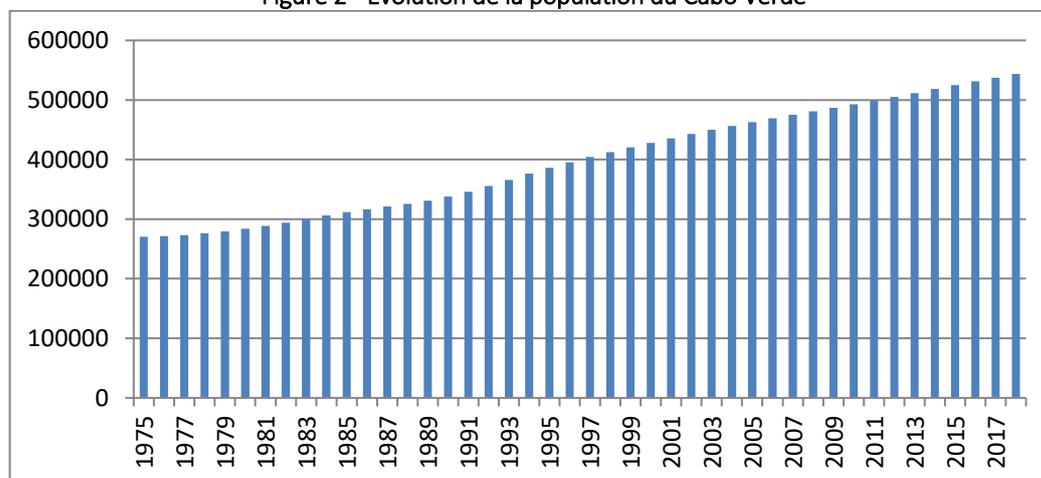
Figure 1 - Situation géographique du Cabo Verde



1.1.3. Contexte socio-économique

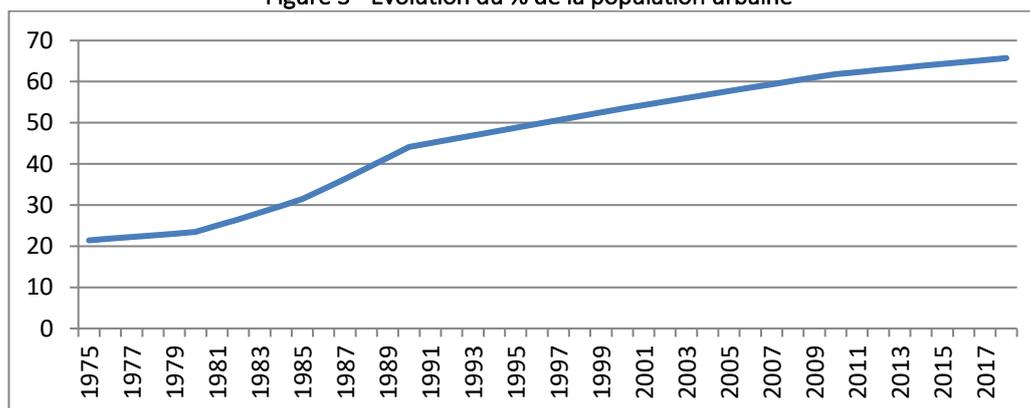
La population du Cabo Verde s'élevait en 2018 à 543 767 personnes avec une forte concentration urbaine en croissance (66%) au fur et à mesure de la croissance continue de sa population totale (cf. figure). On note une forte concentration de la population sur l'île de Santiago qui représente 56% de la population totale. Cet accroissement devrait se maintenir avec des projections à 2030 réalisées par l'INE-CV qui prévoit une population de 621 141 habitants mais avec une réduction de la part de la population dépendante (< à 15 ans et > à 65 ans) qui passe de 41% en 2010 à 32,5% en 2030 (INE-CV).

Figure 2 - Évolution de la population du Cabo Verde



Source: Banque Mondiale Indicateurs de développement

Figure 3 - Évolution du % de la population urbaine



Source: Banque Mondiale Indicateurs de développement

Globalement les indicateurs macroéconomiques témoignent d'une amélioration de la situation du Cabo Verde, qui est sorti de la catégorie des pays les moins avancés (PMA) en 1997 en partie grâce au développement du tourisme. Le déficit budgétaire a été ramené à 3,0% du PIB en 2017 avec une dette publique qui atteint cependant 126% du PIB la même année. L'IDH est de 0,65 en 2014 et l'espérance de vie de 73 ans en moyenne, on note un pourcentage de femmes députées au Parlement qui s'élève à 23,6% et un pourcentage de femmes élues au sein des collectivités locales de 26,3% (CaSUEB, 2019).

Tableau 1 - Indicateurs macro-économiques et socio-économiques du Cabo Verde

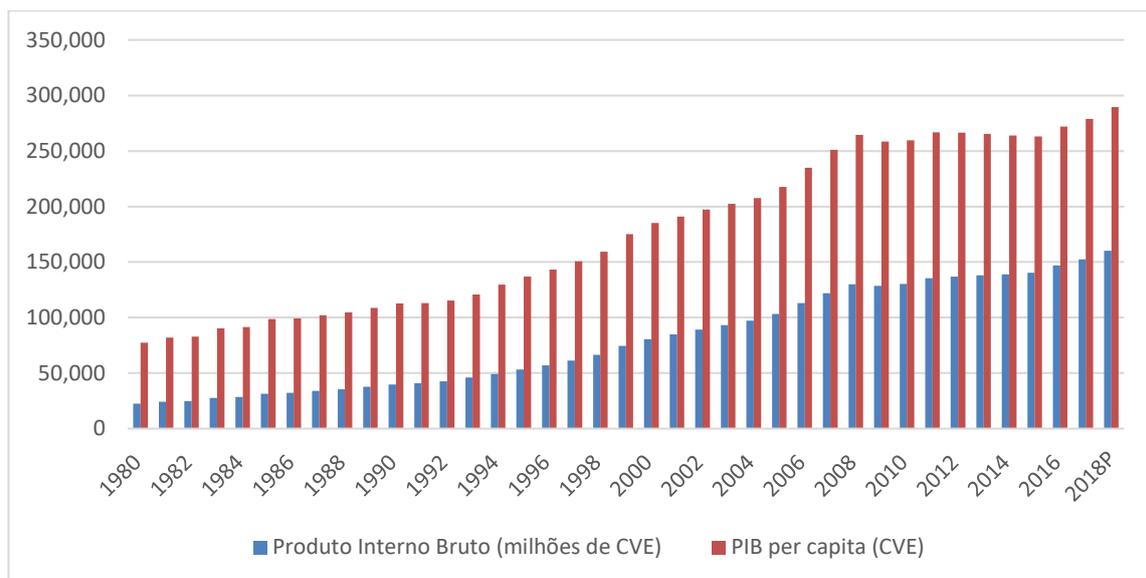
PIB MM € 2017	Inflation en % 2017	Investissement brut / PIB 2017		Balance commerciale / PIB 2017	Service de la dette / exportations 2017
3,7	1,1	38,4 %		-37,3 %	5,9 %
Mortalité infantile	Scolarisation primaire	Taux de chômage	Femmes au parlement	Espérance de vie	Alphabétisation des adultes
2017	2017	2016	2018	2017	2015
15/1000	95,9%	10,5%	23,6%	73 ans	87,6%

Source: Flash statistiques Afrique

Sélection d'indicateurs socio-économiques pour l'Afrique. Commission Économique pour l'Afrique Août 2019.

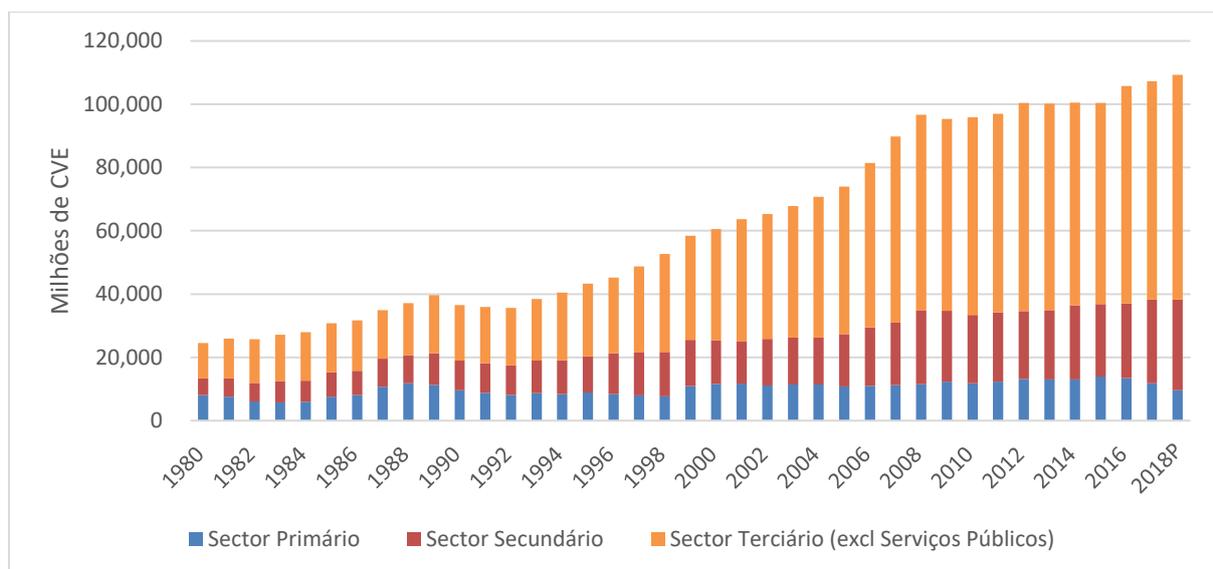
Selon l'Enquête sur les Dépenses et le Revenu des Ménages le taux de pauvreté est de 35% en 2015 avec 10,6% de la population en situation de pauvreté extrême et un taux de pauvreté plus fort en zone rurale et notamment dans les zones côtières. Ainsi la proportion des pêcheurs vivant en dessous du seuil de pauvreté s'établit à 34% (Mitchell et al., 2012). De même 33% des familles dirigées par une femme sont pauvres contre 21% des familles dirigées par un homme. Selon cette même enquête la population active représente 246 680 personnes, soit 63,9% de la population. Le Cabo Verde enregistre une progression continue de son PIB qui a été multiplié par sept depuis l'indépendance avec un revenu par habitant qui a pratiquement quadruplé au cours de la même période, atteignant environ 2 600 EUR en 2018.

Figure 4 - Évolution du PIB réel et du PIB par habitant au Cabo Verde



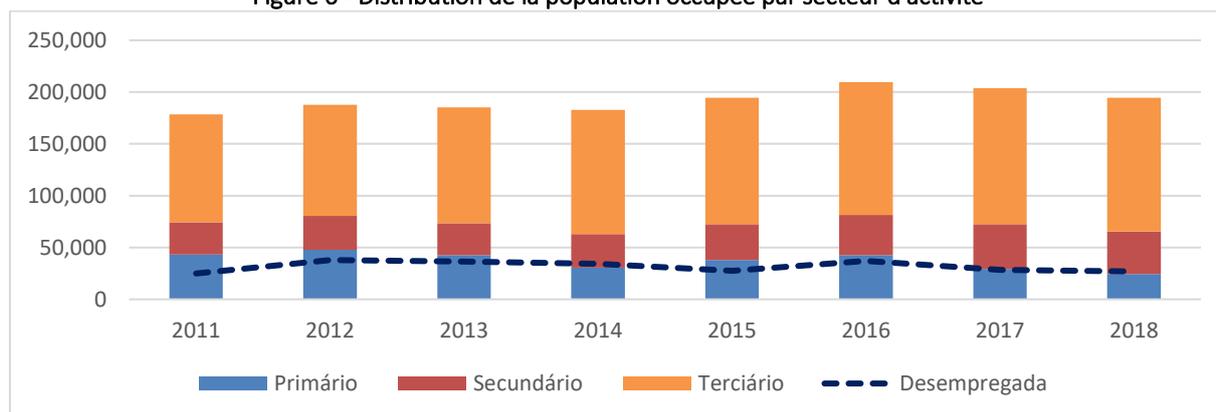
Néanmoins la contribution des différentes îles au PIB témoigne d'importantes disparités avec plus de la moitié (53%) qui relève de Santiago, 15% à São Vicente et 11% à Sal et 6% à São Antão, Boa Vista et Fogo 5%, São Nicolau 2% et Maio et Brava 1% (INE-CV, 2015). Ces mêmes disparités se retrouvent au niveau du marché du travail avec 54,3% des emplois localisés à Santiago, voire 79% des emplois si on rajoute les îles de São Vicente et Sal (CaSUEB, 2019). De même en 2016, l'électricité est la principale source d'énergie pour 89,6% des ménages, ce taux évoluant de 93% en milieu urbain à 83% en milieu rural. Plus généralement la contribution des secteurs primaires et tertiaires évolue et témoigne de disparités selon les zones avec une part du secteur primaire qui atteint 54% du PIB en zone rurale où la part des unités familiales et informelles est plus forte ainsi que par conséquent le taux de pauvreté.

Figure 5 - Évolution de la part de la valeur ajoutée par secteur



Conformément à sa contribution importante au PIB, on note que le secteur tertiaire joue aussi un rôle déterminant pour le marché de l'emploi et constitue le principal secteur pourvoyeur d'emploi.

Figure 6 - Distribution de la population occupée par secteur d'activité



1.1.4. Contexte environnemental et biodiversité marine

La position géographique de Cabo Verde explique la présence d'espèces endémiques avec une biodiversité marine particulièrement concentrée autour des îles de Sal, Boa Vista et Maio. Or face à cette richesse de la biodiversité, le Cabo Verde se caractérise aussi par l'existence d'une forte pression sur l'exploitation et l'utilisation des ressources naturelles. Les principales contraintes rencontrées au niveau de la gestion des écosystèmes marins tiennent au manque de moyens de surveillance, aux difficultés de reconversion des pêcheurs, à des pratiques de pêche non autorisées (pêche sous-marine avec bouteilles, engins prohibés) et à des incursions de la pêche industrielle dans la zone côtière.

Plusieurs espèces s'avèrent importantes pour la biodiversité à l'échelle mondiale. Les eaux de l'archipel abritent l'un des dix plus grands récifs coralliens au monde. Ces eaux constituent aussi une zone de reproduction et de mise bas pour la baleine à bosse. Il existe actuellement au Cabo Verde 24 espèces de cétacés relevant de 6 familles, dont 17 sont considérées comme indigènes et une (*Megaptera novaeangliae*) qui est présente dans les eaux du Cabo Verde tout au long de l'été. La présence de ces cétacés constitue une ressource importante pour le développement de l'écotourisme (dont l'observation des baleines) avec au cours des dernières années une forte augmentation du nombre d'opérateurs et de bateaux qu'il convient de réglementer pour protéger ces mammifères. En effet selon l'UICN 13% de ces espèces au Cabo Verde présentent des risques d'extinction, deux espèces sont en péril (9%), une espèce est considérée comme vulnérable (4%) et 48% sont en danger (INIDA, 2017). Environ 50% des espèces présentes au Cabo Verde sont incluses dans les annexes de la Convention sur les espèces migratrices (CMS) et elles sont toutes couvertes par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

De même on note la présence de cinq des sept espèces de tortues marines dans le monde. Il s'avère que les eaux cap verdiennes constituent la deuxième plus grande zone de frai de la tortue commune en Atlantique nord et la troisième plus grande concentration de ces tortues marines au monde après Oman et la Floride. Selon l'UICN, toutes les espèces de tortues marines présentes dans l'archipel du Cabo Verde sont en danger (60% en état de vulnérabilité, 20% en danger et 20% en état critique). On note qu'elles sont toutes couvertes par la convention de la CMS et que deux espèces relèvent de la convention CITES. Diverses mesures de réglementation et de sensibilisation ont été prises en faveur de la conservation des tortues marines (résolution n° 72/2010 du 13 décembre approuvant le Plan national pour la conservation des tortues de mer au Cabo Verde (PNCTM-CV), mise à jour en 2015 et 2017).

Depuis 1995, le Cabo Verde a ratifié la convention sur la diversité biologique et s'est ainsi engagé à intervenir en faveur de la conservation des écosystèmes. En 2003 des zones protégées ont été instituées et représentent proportion non négligeable du territoire : 18,2% des terres et 12,96% de la mer territoriales (MAHOT, 2014). Tandis que l'objectif de 10% des zones maritimes est dépassé, de

nombreuses AP ne sont pas encore dotées d'outils de planification de la gestion et donc non encore effectives. En effet seulement deux plans de gestion ont été adoptés à Maio (2014-2019) et à Santa Luzia (et les Iles associées), dans une logique de gestion participative (MAHOT, 2013) tandis que les plans de gestion de Boa Vista et de Sal sont en cours d'élaboration. Outre l'extension des plans de gestion et des zones protégées qui supposent des suivis scientifiques, il s'agit d'intensifier la sensibilisation, et de mettre en place des activités de reconversion et de complément de revenus ainsi que des dispositifs d'évaluation des effets écologiques des aires protégées. L'amélioration de la durabilité suppose de réduire les impacts environnementaux (pression sur les stocks côtiers, prises accidentelles de tortues, impacts ou destruction des habitats).

Tableau 2: Distribution des aires protégées maritimes au Cabo Verde

	Santo Antão	Santa Luzia Branco & Raso	Sal	Maio	Boa Vista	Total
Nombre de sites	1	3	4	5	8	21
Surface en hectare	4 438	55 155	16 216	28 486	27 837	132 132
%/total	3%	42%	12%	22%	21%	100%

L'amélioration de la gestion des AP suppose des évolutions règlementaires pour contrôler l'accès aux AP notamment aux sites sensibles tels que les plages de nidification des tortues, et collecter et gérer les taxes écologiques auprès des usagers, notamment les écotouristes. Plus généralement il est nécessaire de renforcer les mesures d'intervention auprès des usagers ainsi que plus généralement auprès de la société civile, en tenant compte non seulement des contraintes actuelles liées à la capacité charge mais aussi de l'accroissement de la sécheresse et de l'acidification des océans résultant des effets du changement climatique. On peut par exemple souligner que les récifs coralliens, qui dans le cas du Cabo Verde sont en 8ème place au niveau mondial en termes de vulnérabilité aux impacts anthropiques (Benchimol et al., 2003) constituent un des types d'écosystème les plus sensibles au changement climatique, sensibilité qui est d'autant plus grande dans le cas du Cabo Verde du fait de leur petite taille. Ces écosystèmes bénéficient depuis 2014 d'un plan national de gestion des coraux et abritent des ressources particulièrement vulnérables telles que les langoustes qui relèvent de la CITES et dont la pêche est interdite en période de reproduction.

1.1.5. Contexte institutionnel

C'est la Direction Nationale de l'Environnement (DNA), au sein du Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement (MAA), qui est gestionnaire des zones protégées du Cabo Verde. La DNA est responsable de la réglementation environnementale et du réseau d'aires protégées tandis que le Département de la conservation des ressources (DCRN) est chargé du suivi de la biodiversité et notamment de la mise en œuvre du réseau national sur les aires protégées (îles de Santiago, Sal, Boa Vista et Maio) et des plans de gestion des AP au niveau local (PAMU). Des comités consultatifs pour les Aires protégées (ACPA) permettent la participation des parties prenantes locales concernées au niveau de chaque île. La gestion de la biodiversité et de l'environnement relève de la loi 86 / IV / 93 sur la politique de l'environnement, du décret législatif 14/97 qui traite de l'utilisation durable des ressources naturelles, du décret-loi 3/2003, portant sur le cadre juridique pour les zones naturelles, les paysages, les monuments et zones protégées et du décret-loi 29/2006 qui définit l'évaluation de l'impact sur l'environnement de projets publics ou privés susceptibles d'avoir des effets sur l'environnement (études d'impact sur l'environnement (EIE). Enfin le Cabo Verde a adhéré à un ensemble de conventions et de traités internationaux en matière de défense de l'environnement et de la protection de la nature, notamment la Convention sur la diversité biologique (CDB) et la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (Convention de Bonn).

Au sein du Ministère des Transports et du Tourisme (MTT) c'est la Direction générale du tourisme (DGT) qui est responsable de la planification et des projets touristiques, de l'élaboration des politiques et des réglementations, et certifications requises par la loi. Certaines organisations interviennent aussi dans le champ du tourisme telle que Cabo Verde Trade Investment (CV TRADEINVEST), la Société pour le développement du tourisme sur les îles Boa Vista et Maio (SDTIBM) qui dépend de l'État et qui gère les licences. Il existe six zones de développement touristique intégré (ZDTI) sur Boa Vista et Maio.

Le Ministère de l'Économie Maritime (MEM) coordonne l'ensemble des secteurs maritimes y compris les pêches et l'aquaculture à partir de deux Directions Générales (celle des Ressources marines et celle de l'Économie Maritime). La Direction générale des ressources marines (DGRM) est responsable de la politique nationale de gestion des ressources marines et de l'ensemble des politiques visant à protéger et à conserver les ressources marines et toutes les activités liées à l'utilisation et à l'exploitation de la mer, zones côtières, plateau continental et zone économique exclusive. Ces activités s'effectuent avec l'appui des organismes publics de recherche producteurs de connaissances scientifiques et actuellement organisé au sein de l'IMAR (Ex-INDP).

Le Ministère des Finances définit et met en œuvre la gestion financière des politiques du gouvernement. A ce titre il définit, coordonne et surveille la mise en œuvre des programmes et projets gouvernementaux financés par le gouvernement. A l'échelle de l'État, l'organisation institutionnelle relative à la conservation de la biodiversité s'avère complexe du fait du nombre important d'organismes concernés avec des chevauchements de fait de leurs implications. On note aussi une grande diversité des organismes dans le tourisme (par exemple, CV TRADEINVEST, chambres du Tourisme, Chambre de commerce, DGT, SDTIBM, ITCV³) avec des enjeux et des défis importants pour définir une stratégie intégrée et durable. Pour faire face à certains de ces défis, le décret-loi MICE suppose la création d'un nouveau Tourisme Council devant faciliter la participation et la coordination avec la stratégie nationale de développement.

Quatre principaux documents de politique générale orientent la conservation de la biodiversité, le tourisme et le développement de la pêche au Cabo Verde. Il s'agit du Plan Stratégique de Développement Durable (PEDS 2017-2021) et de la Stratégie et du plan d'action national pour la diversité biologique (NBSAP), du Plan stratégique de développement du tourisme (SPDT) et de la lettre sectorielle de Politique de la pêche.

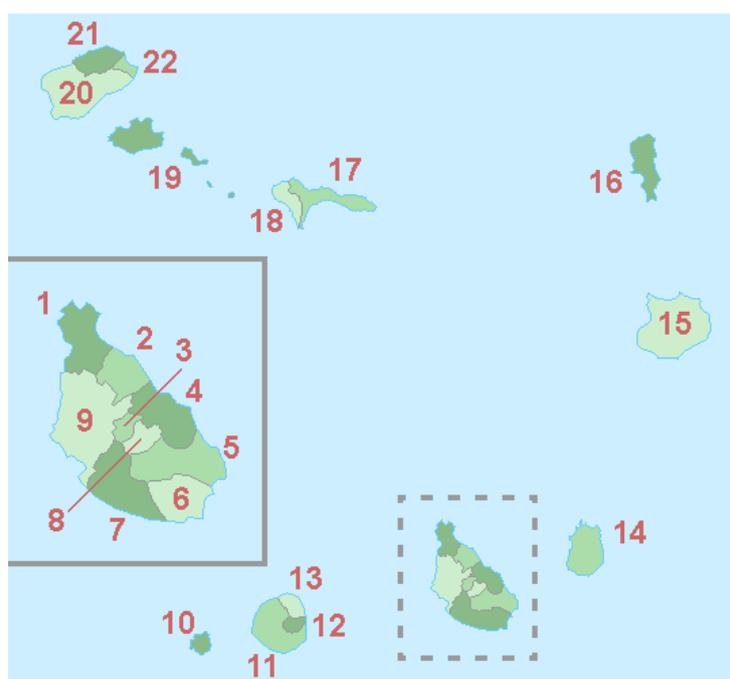
Au niveau local, le Cabo Verde compte 22 municipalités réunies au sein de l'Association nationale des municipalités du Cabo Verde (ANMCV). Ces municipalités jouent un rôle important dans tous les secteurs économiques (gestion des ressources, planification, assainissement, développement rural, santé, logement, transport routier, éducation, développement social, culture, sport, tourisme, environnement, intérieur, commerce, protection civile, emploi et formation professionnelle, police et services municipaux). Malgré une réglementation détaillée des relations entre l'État et les communes de nombreux domaines de chevauchement subsistent. Néanmoins le gouvernement et les municipalités peuvent, par des accords spécifiques et dans les limites et conditions fixées, coopérer techniquement et financièrement à la réalisation de leurs attributions respectives, à savoir la modernisation administrative des municipalités, le transfert de nouvelles attributions et compétences aux municipalités, la mise en œuvre décentralisée du programme pluriannuel d'investissements publics et l'exécution de projets municipaux en rapport avec le développement régional ou local.

³ <https://noticias.sapo.cv/actualidade/artigos/governo-cria-instituto-do-turismo-de-Cabo-Verde-com-sede-na-ilha-do-sal>

Tableau 3 - Caractéristique des principaux documents cadres orientant les secteurs de l'EB

<p>PEDS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faire du Cabo Verde une plateforme économique dans l'Atlantique • Garantir la durabilité économique et environnementale • Assurer l'inclusion sociale et réduire les déséquilibres sociaux et les asymétries sociales et régionales, • Renforcer la souveraineté, valorisation de la démocratie et orienter la diplomatie pour les besoins de développement du pays.
<p>NBSAP</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la politique environnementale, création d'instruments juridiques pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, développement d'aires protégées, implication et participation de la société à la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité
<p>NSPDT</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accès aux îles, développement des infrastructures pour la santé, l'eau et l'assainissement et des infrastructures touristiques. Coordination, objectifs à LONG terme, positionnement concurrentiel, lignes directrices et guide pour un tourisme durable.
<p>Lettre Sectorielle Politique de la pêche</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de l'exploitation durable des ressources marines vivantes, régulation des activités de pêche illégales, non déclarées et non réglementées, réglementation de l'accès à la ressource; valorisation des produits halieutiques, certification de la qualité et amélioration des chaîne d'approvisionnement; organisation des associations de pêche, coopératives, appui aux bonnes pratiques de pêche.

Figure 7 - Carte des municipalités du Cabo Verde



Les municipalités sont financées directement par des taxes et redevances qu'elles collectent et à travers le Fonds de financement des municipalités par des transferts annuels de l'État en fonction de leur taille et de leur population. Il existe un fonds de solidarité qui vise à renforcer la cohésion sociale des communes en corrigeant les asymétries au profit des municipalités les plus pauvres (niveau d'impôt municipal inférieur à la moyenne nationale et proportion de population pauvre supérieure à la moyenne nationale). Des fonds peuvent exceptionnellement être inscrits au budget de l'État pour le financement de projets des municipalités qui présentent un intérêt majeur pour le développement régional ou local lorsque leur urgence et l'incapacité financière manifeste et avérée des municipalités intéressées à les réaliser sont vérifiées. Le gouvernement peut également prendre des mesures budgétaires pour octroyer une aide financière aux municipalités lorsque des blocages graves affectent considérablement le fonctionnement des services municipaux, à savoir ceux de l'assainissement de base, de la protection civile, du transport collectif de voyageurs, de la production et de la distribution d'électricité et de distribution d'eau.

Le cadre juridique régissant l'organisation des collectivités locales, conformément à la Constitution comprend la loi-cadre sur la décentralisation (loi n° 69 / VII / 2010), le statut des municipalités (loi n° 134 / IV / 95), la loi sur les finances locales (loi n° 79 / VI / 2005), le statut des élus municipaux (loi n° 14 / III / 91), le devoir d'informer le gouvernement (décret réglementaire n° 7/98). L'adoption en 2010 de la loi n° 69 / VII / 2010 a permis la mise en place d'un cadre de décentralisation administrative qui permet de clarifier les champs de la déconcentration et de la décentralisation administrative. Cette loi établit les principes d'autonomie des autorités locales (administrative, financière et patrimoniale, normative et organisationnelle) et identifie une série de compétences qui ont été progressivement transférées aux municipalités ou qui sont légalement susceptibles de l'être.

Le transfert d'attributions aux autorités locales et entre elles implique le transfert du pouvoir de formuler, approuver et exécuter des options administratives, ainsi que du pouvoir de prendre des règlements subordonnés, de réaliser des actes administratifs et de conclure des contrats administratifs ou civils relatifs aux affaires des autorités locales. La loi qui confère ou transfère de nouvelles attributions ou compétences aux municipalités doit également leur fournir les ressources nécessaires à leur exercice et aux dépenses inhérentes et récurrentes. L'entrée en vigueur de la loi attribuant ou transférant de nouvelles attributions ou compétences aux municipalités est toujours signalée au début de l'année économique suivante et conditionnée à l'inclusion dans le budget de l'État d'un soutien aux dépenses inhérentes et récurrentes, d'un contrat-programme pour la formation et la mobilité du personnel, d'un programme d'assistance technique, de la mise en place d'une administration de mission chargée de surveiller et de superviser le processus de mise en œuvre des nouvelles tâches ou compétences.

Une convention de transfert est établie qui spécifie les besoins de compétences en fonction des tâches et par là les besoins de formation et/ou de mobilité du personnel. Le transfert nécessite d'établir un système d'information régulier par les autorités locales sur l'exécution des tâches, des compétences et des tâches transférées ou déléguées par les entités bénéficiaires. L'État quant à lui peut réaliser des enquêtes, des audits et des actions de surveillance sur le terrain et de vérification sur la manière dont les tâches et compétences sont exécutées. Le transfert de nouvelles compétences de l'État aux autorités locales est précédé d'une phase d'essai de trois ans, renouvelable pour deux ans. À la fin de la phase expérimentale, le gouvernement, les autorités locales concernées et leur association représentative nationale évaluent conjointement les résultats, sur la base desquels le gouvernement, par arrêté du Premier ministre ou par un projet de loi déclare le transfert définitif des attributions aux autorités locales. Les expériences de transfert d'affectation de pilote peuvent être effectuées pour une période n'excédant pas cinq ans.

Concernant les interactions entre structures publiques et organisations privées, on note que les municipalités peuvent déléguer temporairement l'exécution de leurs propres tâches ou celles issues de

la décentralisation à des associations communautaires ou des organisations non gouvernementales ou d'autres organisations de la société civile. Cette délégation de tâches administratives entraîne un transfert temporaire de compétence (enregistrement, certification, perception des redevances, actes de gestion). Elle est établie par des accords de délégation d'attribution (ADA).

Les organisations non-gouvernementales (ONG) impliquées dans les secteurs du développement économique et social et dans la gestion des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité sont pour certaines adhérentes à une plate-forme nationale des ONGs appelée « PlatONGs » fondée en 1996 et qui rassemble un grand nombre de ces ONGs⁴.

1.1.6. Évolution des secteurs liés à l'Économie Bleue

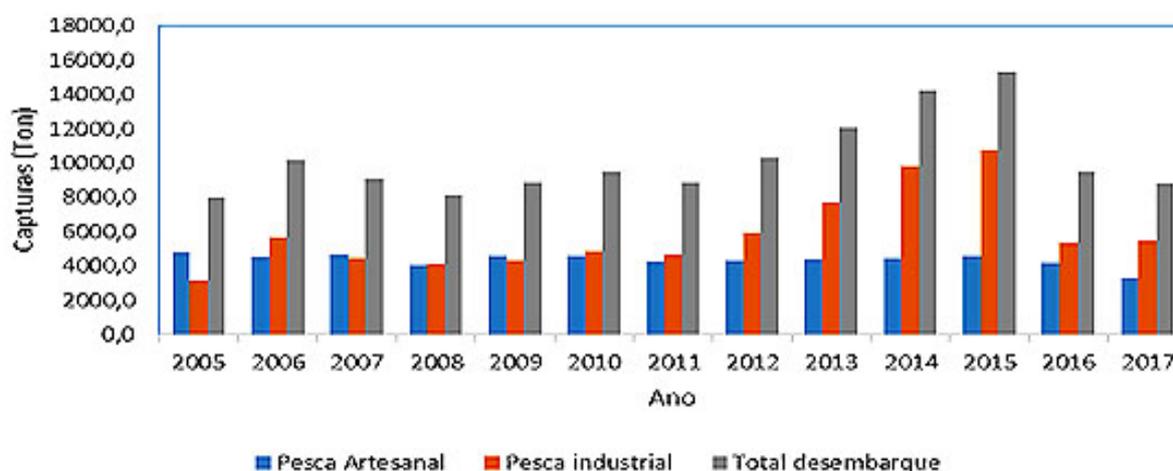
La pêche et l'aquaculture

En regard de la taille de la sa ZEE (734 265 km²), le potentiel des ressources halieutiques exploitables paraît relativement faible. Il est estimé entre 33 473 et 46 585 tonnes avec une large diversité d'espèces (>100 espèces). La faiblesse relative de ce potentiel s'explique par la faiblesse du plateau continental résultant de la nature volcanique des îles et par le régime hydrologique et océanographique des eaux maritimes, du fait notamment de l'absence de panache important des cours d'eau.

Néanmoins le secteur des pêches représente un secteur clé de l'économie nationale en termes d'emplois et de contribution à la sécurité alimentaire, avec une consommation annuelle de poissons par habitant de 26,6 kg en 2014. La contribution au PIB représente entre 2 et 3% du PIB pour les activités de capture et entre 7 et 10% du PIB pour les filières avales de mise en conserve et de commercialisation. A noter aussi sa contribution positive à la balance des paiements par le biais des exportations.

La pêche capverdienne est essentiellement artisanale avec 1588 embarcations immatriculées pour seulement 1363 actives contre 91 unités de pêche industrielle (DGRM, 2016). On note une forte régression de la production depuis 2016, notamment pour la pêche industrielle avec un total des prises nationales qui est passé en deçà du seuil de 10 000 tonnes. Dans le cadre d'accords de pêche, certaines ressources, notamment thonières, sont exploitées par des navires étrangers (UE, Japon et Sénégal) dans la ZEE cap verdienne.

Figure 8 - Historique de l'évolution des captures de 2005 à 2017



Source: DGRM, 2019

⁴ <https://portondinosilhas.gov.cv/images/igrp-portal/img/documentos/1B131388F17AF167E053E700040A4018.pdf>

Quelles que soient leurs catégories et leurs origines toutes les unités de pêche sont soumises à l'octroi de licences de pêche. Afin de réguler l'effort de pêche, depuis 2015 le nombre maximum de licences par île et par engin de pêche est défini annuellement par l'administration des pêches. Récemment dans le cadre d'un projet de la Banque Mondiale sur la pêche côtière, des processus de cogestion ont été préparés dans le cadre de programmes récents mais n'ont pas abouti à une mise en œuvre opérationnelle (programme PRAO avec travaux préparatoires sur les TURFs, droits de pêche territoriaux avec deux expérimentations sur l'île de Sal et deux autres à Maio).

La pêche industrielle du Cabo Verde est composée de 91 navires pour 13 ports de débarquement et 1265 pêcheurs. Il s'agit d'unités très diverses entre 8 et 25 mètres de longueur pour une puissance variant entre 25 et 500 CV et un équipage compris entre 5 à 14 pêcheurs (DGRM, 2016). On note une forte concentration dans l'île de São Vicente qui regroupe près de 65% des pêcheurs industriels, suivie de l'île de Santiago, Santo Antão, Sal et São Nicolau. Les prises sont essentiellement composées de petits pélagiques et de thon. La rentabilité des unités industrielles est très dépendante du poste carburant qui représente entre 27% et 35% du chiffre d'affaires (Rapport Cluster do Mar, 2016).

La pêche artisanale concerne 73 communautés de pêcheurs pour 97 points de débarquement (INDP, 2010). La taille des embarcations est limitée (de 3,5 à 8 m de long). Bien que les trois quarts des unités soient motorisées (72%), elles ont une autonomie et un rayon d'action réduits. On observe une large diversité d'engins de pêche avec cependant un poids prépondérant des lignes à main (80% des débarquements), suivi par les filets maillants 8% et filets encerclant (7%). La pêche artisanale témoigne d'une certaine concentration géographique avec 36% des unités à Santiago, suivi de Fogo (9,89%), Santo Antão, (9,82%) et Sal (9,51%). Les captures de pêche artisanale concernent principalement le thon (39%), les espèces démersales (25%) et les petits pélagiques (13%).

Tableau 4 - Répartition de la flotte et des marins de pêche artisanale selon les îles

	Nombre	% total	Nombre	% total
Boa Vista	140	9%	183	5%
Brava	103	6%	273	7%
Fogo	157	10%	327	9%
Maio	102	6%	204	5%
Sal	151	10%	360	10%
Santiago	572	36%	1479	40%
Santo Antão	165	10%	372	10%
São Nicolau	94	6%	240	6%
S. Vicente	113	7%	279	8%
Total	1588	100%	3717	100%

Source: INDP, 2014

Le commerce de poisson concerne environ 1000 personnes (987 selon l'INDP, 2012) essentiellement des femmes (95%) peu formées (près de 50% sont analphabètes) et avec une forte concentration géographique à Santiago (57%), suivie de Santo Antão (11%) et São Vicente (9%). Les prises de pêche artisanale sont destinées au marché national et la production industrielle est en quasi-totalité destinée aux unités de transformation ou à l'exportation sachant que l'essentiel des exportations (80%) concerne des produits frais et congelés. Sur le marché national la commercialisation s'effectue en frais par des vendeuses ambulantes ou sur les marchés municipaux. Selon l'enquête de l'INDP de 2016 on dénombre 19 marchés, dont 10 spécialisés dans le commerce de poissons, et seulement 10 dotés d'infrastructures de froid en état de fonctionnement.

Le gouvernement dispose d'une unité en son sein (Unité Inspection de garanti de qualité) chargé de veiller au respect des règles de santé, de légalité et de qualité des produits de la pêche. Elle comprend des inspecteurs opérant sur les sites de débarquement et en mer avec une répartition d'au minimum

deux inspecteurs par île. Cette agence intervient en partenariat avec les services de la DNA pour le suivi des activités dans les zones protégées. Outre la régulation de l'effort de pêche et de la surpêche, les enjeux pour la filière halieutique concernent le développement de nouvelles formes de valorisation des produits, notamment à destination des marchés touristiques, la diffusion des bonnes pratiques visant à réduire les effets environnementaux de la pêche, l'autonomisation des femmes ainsi que la diversification vers des activités alternatives par exemple liées à l'écotourisme.

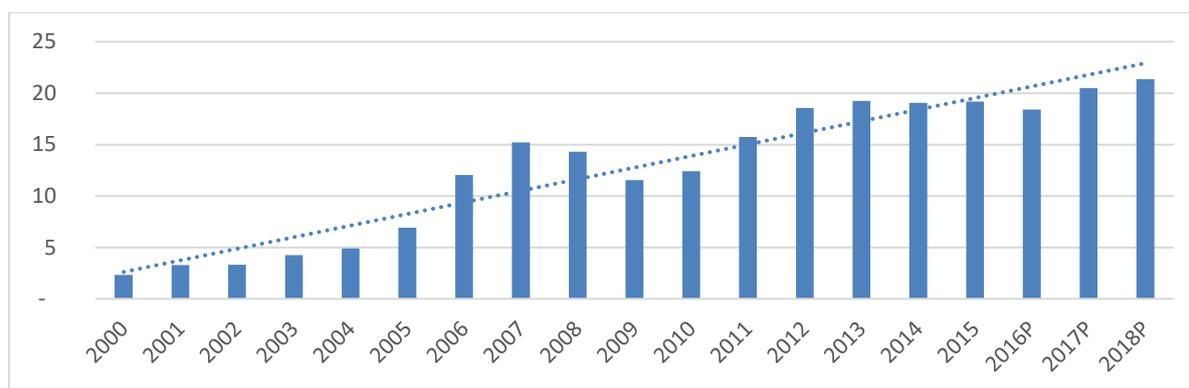
Concernant l'aquaculture, le développement du secteur a donné lieu à divers projets expérimentaux, principalement avec le projet de coopération technique de la FAO (TCP CVI 3302) relatif à l'élevage d'alevins hybrides de tilapia rouge (*Oreochromis*, sp.) comme appât pour la pêche thonière. Le Cabo Verde par son climat favorable et stable au cours de l'année possède des atouts pour le développement de l'aquaculture. Celle-ci permettrait une réduction de la dépendance vis-à-vis de la pêche et une synergie avec la pêche industrielle dont le développement est fortement contraint par l'approvisionnement en appât. Le projet de la FAO a proposé un cadre stratégique pour le développement de l'aquaculture du Cabo Verde, mais à l'issue des diverses expérimentations une seule entreprise existe actuellement. De plus le besoin d'une planification territoriale ressort afin d'établir une cartographie des usages privilégiés en fonction des attentes et opportunités sectorielles. Il convient aussi d'adapter les conditions d'approvisionnement en eau et en électricité ainsi que les connexions de transports entre les îles. Les orientations choisies privilégient une aquaculture durable et respectueuse de l'environnement (multi trophique sur la valorisation d'espèces indigènes) et l'appui au développement du secteur par des actions de communication auprès de consommateurs, de des formations techniques pour une main d'œuvre à former et la mise en place d'un suivi et d'une réglementation afin de contrôler les impacts environnementaux et évoluer vers des produits labélisés ou certifiés.

Le secteur du tourisme et le développement de l'écotourisme

Le tourisme est devenu un secteur dominant de l'économie du Cabo Verde avec un rythme de croissance au cours des 15 dernières années (2002 à 2016) qui s'établit en moyenne à 10% par an. Le nombre de touristes a quadruplé en 15 ans, passant de 162 000 en 2001 à 644 000 en 2016 tandis que le nombre de nuitées annuelles est passé sur la même période de 806 000 à 4,1 millions. De la même façon la capacité d'hébergement a considérablement augmenté. Le nombre d'hôtels est passé de 93 en 2002 à 229 en 2014 soit une augmentation d'environ 250% en 12 ans de la capacité d'accueil avec un quadruplement du nombre de lits de 4 628 en 2001 à 18 388 en 2016. Ces évolutions se sont traduites par une augmentation proportionnelle des emplois avec un taux de croissance annuel moyen de 10%, passant de 2 048 en 2001 à 7 742 emplois en 2016. Ces emplois concernent principalement Sal (46%), puis Boa Vista (19%) et Maio (5%). Au total la contribution du secteur du tourisme à l'économie s'élève à 21% du PIB (cf. figure) tandis que le nombre de touristes est à présent supérieur à la population résidente et équivalent à la diaspora. Ce développement du tourisme ne concerne pas toutes les îles de la même façon avec la majorité des flux touristiques concentrée sur les îles de Sal et de Boa Vista (88% des touristes).

Néanmoins cette croissance du tourisme est aussi une source de dépendance pour le pays. En effet en 2014, 18% des visiteurs étaient originaires du Royaume-Uni, 12,8% de l'Allemagne, 11,5% de la France, 11,1% du Portugal et 3,8% étaient des touristes nationaux. Ainsi le Cabo Verde se situe à la 12^e place des pays dépendant du tourisme (GEF & PNUD, 2016). Dès lors il convient de tenir compte des évolutions globales des marchés touristiques en lien avec l'attention portée aux émissions de CO² et plus généralement à la protection de l'environnement. En effet il s'agit actuellement d'un tourisme orienté vers les loisirs, le soleil et la plage donc sur un créneau de marché très concurrentiel à l'échelle mondiale.

Figure 9 - Part du tourisme dans le PIB (en %)



Le développement de ce secteur touristique est largement dû aux investissements directs étrangers (90% et 99%) principalement à Sal (50%) et à Boa Vista (23%) en lien avec l'accompagnement des investissements proposé par STDIBM à Boa Vista et Maio, et par CVI dans les autres îles. Conformément à la loi 26 / VIII / 2013, les entreprises du tourisme et de l'immobilier touristique ont droit à un crédit d'impôt correspondant à 50% de leurs dépenses investissement tandis que pour les petites et moyennes entreprises touristiques (loi n ° 70 / VIII / 2014) les impôts sont limités à 4% de leur chiffre d'affaires. Néanmoins le gouvernement a introduit une taxe de contribution touristique (TCT) en 2013 pour renforcer le financement du secteur, et un fonds de durabilité sociale du tourisme dont l'objectif est de tirer parti des interventions qui renforcent la qualité de la destination en utilisant les revenus de TCT.

Les licences touristiques sont gérées par le MTT / DGT en collaboration avec les bureaux de la DGT sur chaque île. Le renouvellement des licences est lié à la qualité des installations sans pour l'instant de critère de qualité environnementale. Il existe 25 zones de développement touristique intégré (ZDTI) avec des conditions paysagères et 12 Zones protégées et de réserve (ZRPT) avec des contraintes de protection de l'environnement par exemple pour la protection des plages. Des normes de planification spatiale spécifiques ont été instituées pour le tourisme, à savoir des plans de gestion touristique (Ordenamento Turístico, POTs)) et des plans de développement détaillés (Planos de Ordenamento Detalhado (POD)) pour les ZDTI qui imposent des évaluations de l'impact environnemental. Les investissements réalisés jusqu'à présent, largement portés par des investissements étrangers, ont peu été concertés avec les populations et parties prenantes et on note qu'il n'existe pas de procédure officielle de consultation de type enquête publique. Ainsi dans le cas des îles de Sal et Boa Vista, le développement rapide du tourisme a généré des préoccupations sociales et environnementales de plus en plus vives tandis que la relative stagnation des flux observée sur les deux dernières années est peut-être le signe d'une saturation des zones constructibles.

Le tourisme outre son poids économique liés aux activités d'hébergement joue un rôle important d'entraînement pour d'autres secteurs en accroissant la demande de certains produits, alimentaires et récréatifs, notamment avec les pêches artisanales, les activités maritimes récréatives, touristiques et sportives, celles liées à l'observation de l'environnement et de la biodiversité (mammifères marins, tortues, requins, écosystèmes littoraux et côtiers, récifs, salines). Selon le compte satellite du tourisme produit par l'INE le nombre total d'emplois, directs et indirects, liés au tourisme a dépassé 36000 emplois en 2013, soit environ 20% du total des emplois. Actuellement les poissons et fruits de mer consommés par les touristes représentent 27% des dépenses d'alimentation des hôtels de Sal et Boa Vista (soit 15 millions d'euros par an), mais ils sont issus pour 80% d'importations (INDP 2014). Les flux touristiques constituent aussi une composante essentielle de la gestion des mobilités. La politique des transports s'y trouve rattachée tout comme les stratégies d'approvisionnement en eau et en énergie et traitements des déchets. Le tourisme est lié également aux stratégies de réduction ou d'évitement des effets de dégradation directe ou par pollution dus à la fréquentation de certains sites fragiles qui ont et

qui abritent des espèces. Globalement il s'agit d'articuler le tourisme à cet objectif de protection et conservation des écosystèmes, de la biodiversité, et de rompre avec les logiques d'un tourisme simplement balnéaire en développant des formes de tourisme bleu ciblant l'observation de la nature, voire axées sur la recherche de nouvelles proximités avec la nature, la biodiversité, les paysages naturels ainsi que les cultures locales et le patrimoine culturel. Les deux objectifs rapprochés dans cette perspective contribuent à une économie circulaire et inclusive.

Mais le développement du tourisme, quelle que soit sa forme, impose le développement d'infrastructures et services associés dotés de compétences en matière de prévention et de gestion des impacts environnementaux, en matière d'approvisionnement et usage de l'eau douce, de l'énergie, des matériaux solides (sable et déchets) et aussi des paysages (esthétique). Cet ensemble composé d'infrastructures et des services, implique la mise en place de normes nationales et de capacités de surveillance et de contrôle. Le tout assorti d'incitations multiformes visant à encourager le développement de l'écotourisme (GOPEDS -Turismo 2018-2030). L'écotourisme est focalisé aujourd'hui sur les observations de tortues et de mammifères marins, la plongée sous-marine, la visite d'aires protégées. A Sal et Maio le nombre de visiteurs pour l'observation des tortues est passé de 1000 avant 2006 à plus de 5000 en 2014 tandis qu'à Boa Vista la pratique de l'observation des baleines passe de 300 observations en 2008 à plus de 4000 en 2014 (Pedro Lopez, Com. pers.) Sur la base de ces taux moyens d'évolution (600 personnes/an) ces deux types d'activité pourraient attirer près de 21 100 écotouristes à l'horizon 2025. Cependant on note des contraintes liées au manque de professionnalisation des métiers de l'écotourisme avec la présence d'opérateurs non qualifiés et hors encadrement assistés de guides non qualifiés (exemple à Sal des visites sur site côtier pour marcher aux côtés des requins).

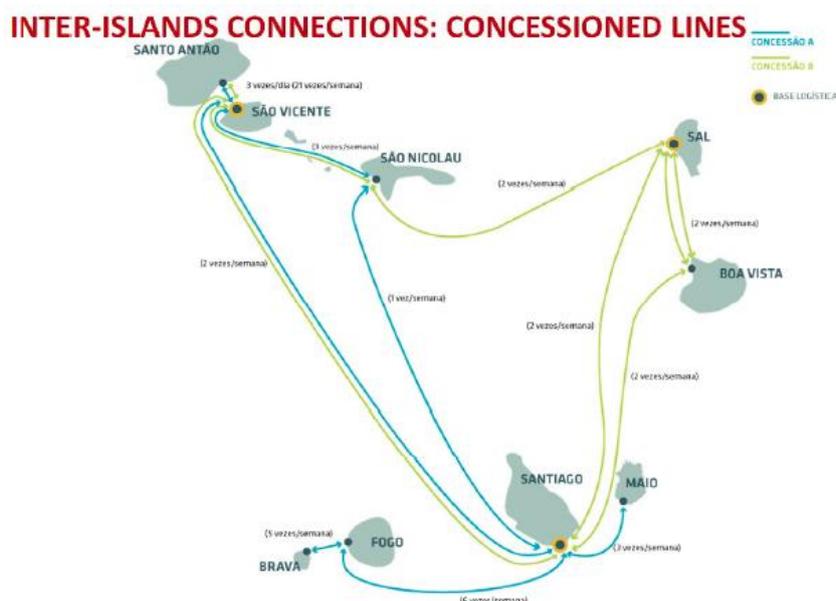
Le secteur du transport maritime

En 2016, les routes nationales et municipales totalisaient 1 650 km (1 113 km de routes nationales et 537 km de routes municipales). Une partie considérable du réseau routier national (700 km) a fait l'objet d'un vaste programme de réhabilitation et de modernisation, au cours des 15 dernières années. Dans le contexte des nouveaux défis, le développement des infrastructures et des moyens de transport constitue une priorité du gouvernement afin de garantir la sécurité, l'efficacité et la qualité dans la circulation des personnes et des biens. Il s'agit de réduire les distances pour diminuer la concentration urbaine et améliorer la répartition géographique des activités, des services publics et des revenus. L'accent est notamment mis sur les ports et le transport maritime qui jouent un rôle déterminant pour l'intégration du territoire, le développement économique et l'équité sociale du pays.

Aux infrastructures routières s'ajoute le plan mobilité de la Direction Nationale de l'Énergie qui vise à la transition vers des véhicules électriques en lieu et place des véhicules traditionnels. Ce plan dans le cadre du PNIEB s'applique également au champ maritime avec le développement de pilote visant la mise en activité de petites unités à moteur électrique dédiées aux pêches côtières, veille écologique, petit transport écotourisme et tourisme, nettoyage des ports et prévention des risques.

Mais en matière de transport il s'agit également de lever de nombreuses contraintes logistiques en améliorant le transport inter îles. La restructuration du système de transport maritime inter-îles a été mis en place et a donné lieu à la création d'un service public de transport maritime (SPTMII) à la suite d'un appel d'offres public international et sur la base d'un contrat de concession. Cette problématique de l'interconnexion des îles est une condition déterminante de la mise en œuvre de l'EB, tant pour le transport des produits maritimes que pour les produits alimentaires, et plus généralement pour le transport des populations (touristes et résidents), ainsi que plus généralement pour réduire les surcoûts et renforcer ainsi la compétitivité de l'économie du Cabo Verde.

Figure 10 - Lignes de transport maritime inter-îles



Enfin il s’agit de veiller à la maîtrise des impacts environnementaux des ports au niveau pour ce qui concerne la qualité des eaux (eau de ballast, pollutions des hydrocarbures, peinture sous-marines), de la gestion des déchets (notamment liés au dragage), de l’impact sur la gestion des sédiments et les processus d’érosion et de la conservation de la biodiversité mais aussi au traitement des déchets du tourisme de croisière qui se développe sur certaines îles (Santiago et São Vicente). Des expérimentations, des guides de bonnes pratiques doivent conduire à l’élaboration concertée d’un plan de gestion stratégique et de processus d’éco-certification afin de favoriser la transition vers des ports bleus, sur l’ensemble pays à travers une mise en réseau international et des liens internationaux en développant des collaborations avec les systèmes de certification des ports.

1.2. Justification du programme et apports attendus

1.2.1. Enjeux et apports du Programme dans un contexte mondial de pertes de biodiversité et de changement climatique

Face aux enjeux des ODD, l’initiative Économie Bleue a pour objectif de promouvoir une transition vers un processus dynamique de développement durable. Cette transition se caractérise par son caractère intégré qui, conformément à la transversalité du développement durable, implique de renforcer les liens et les synergies entre les secteurs et les échelles de gouvernance. Cette dynamique de transition se caractérise aussi par son caractère inclusif et participatif de telle sorte que, dans une logique de co-construction, elle facilite l’appropriation de nouvelles valeurs à la fois par les institutions publiques, les opérateurs économiques et la société civile impliquant les populations locales. Conformément aux référentiels de l’approche écosystémiques des pêches et de la gestion intégrée des zones côtières, cela contribuera à réduire la surexploitation des ressources renouvelables, à mieux valoriser d’autres activités et ressources issues des océans et à faciliter l’adaptation au changement climatique. Le changement de paradigme que suppose cette transition nécessite, conformément aux principes de la théorie du changement, qu’elle soit progressive et qu’elle s’appuie sur des évolutions institutionnelles des dispositifs de gouvernance et des processus d’apprentissage facilités par des mesures de

sensibilisation et de communication. Enfin il conviendra de faciliter la reconnaissance de cette dynamique de transition au travers du dialogue avec les partenaires internationaux.

Le développement du Cabo Verde et sa résilience au changement climatique dépendent fortement de l'exploitation de ses ressources naturelles, notamment marines, et à ce titre les processus de surexploitation et de dégradation des écosystèmes marins constituent des facteurs d'accroissement de sa vulnérabilité tant écologique que sociale au regard du niveau de pauvreté de certaines communautés.

Parmi les menaces portées à la biodiversité et plus généralement à la qualité des écosystèmes se trouvent certaines pratiques de pêche visant des espèces cibles ou accessoires. Plusieurs des stocks halieutiques du Cabo Verde sont en situation de menace avec une dégradation des stocks de certaines espèces endémiques. De plus certaines pratiques de pêche induisent des taux de prises accessoires excessifs, y compris des prises accidentelles sur des espèces protégées comme les tortues ou les requins. Certaines pratiques ont également des effets négatifs sur les habitats et sur les conditions de reproduction de certaines espèces marines, voire d'oiseaux de mer. Outre l'adoption de pratiques durables, il s'agit aussi d'améliorer les dispositifs de sensibilisation, surveillance et éducation, notamment par rapport aux pêches INN dans la ZEE cap verdienne afin de réduire ces comportements en proposant des pistes de diversification pour certaines unités de pêche. Enfin, même si les objectifs en termes de proportion de surfaces en aires marines protégées progressent, il est nécessaire de renforcer l'efficacité des mécanismes et moyens de surveillance de ces zones en généralisant la mise en œuvre des plans de gestion, encore trop peu nombreux.

Compte tenu des interactions terre/mer qui opèrent sur la bande littorale, d'autres dégradations sont en œuvre (pollutions et artificialisation des zones naturelles). La pression exercée par les constructions sur la bande littorale, l'urbanisation croissante en lien avec le développement du tourisme balnéaire apporte leurs contributions négatives aux pollutions. L'accélération des processus d'érosion des plages et les prélèvements de matériaux de construction ainsi que la multiplication des décharges sauvages sont à noter. De nombreux problèmes de pollution et de contaminations par les déchets solides du bâtiment s'ajoutent aux rejets agricoles et humains d'usage quotidien. L'introduction et le développement d'espèces envahissantes perturbent la qualité de certains écosystèmes et la gestion des équilibres au sein des chaînes trophiques. Cela a un effet également sur les risques en termes de santé humaine.

Une surexploitation des aquifères côtiers générant des effets de salinisation et un recours croissant à des solutions techniques de type usine de dessalement à impacts environnemental négatifs (produits chimiques utilisés et métaux lourds générés par la saumure saline) ainsi qu'énergétique (fort besoin en énergie) constitue un enjeu majeur pour le pays. En effet, l'approvisionnement en énergie est problématique avec un recours à des centrales exploitant des combustibles fossiles qui accentue les émissions de CO² et grève les performances commerciales du pays. La question énergétique est au cœur du CaSUEB et du PNIEB et reste comme une problématique centrale pour le PROMEB.

Le développement massif des infrastructures touristiques constitue un facteur de non-durabilité par les impacts qu'il génère sur la dégradation et la fragmentation des écosystèmes naturels. Des pratiques touristiques portent atteintes à l'environnement (utilisation de véhicules sur les plages de nidification des tortues, collecte de plantes, piétinement, trekking et escalade non contrôlés, pêche récréative non encadrée, mouillage sauvage de bateau, marche sur les plages de coraux) et impactent directement la biodiversité. Au final les conséquences sont importantes sur la dégradation des plages à la fois sur les services récréatifs, sur le service de régulation en tant qu'interfaces naturelles de protection contre les

tempêtes et sur le maintien des habitats propices à la reproduction de certaines espèces (tortues, crustacés, récifs⁵.

Outre ces menaces qui s'appliquent à l'échelle nationale, la biodiversité du Cabo Verde, est aussi particulièrement sensible à des contraintes environnementales mondiales, notamment en lien avec les impacts du CC et l'augmentation de la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes. Avec une température moyenne annuelle qui a augmenté de 0,6° C depuis 1960 et une disponibilité en eau de seulement 537 m³ par personne, le Cabo Verde est particulièrement exposé aux risques de sécheresse et de montée du niveau de la mer. Les conséquences des effets du changement climatique sont déterminantes pour les moyens de subsistance et les productions primaires, notamment en zone côtière.

1.2.2. Cohérence avec les objectifs stratégiques à différentes échelles

La cohérence du programme PROMEB avec le cadre de stratégie unifiée pour la promotion de l'économie bleue au Cabo Verde (CaSUEB) et le Plan National d'Investissement (PNIEB)

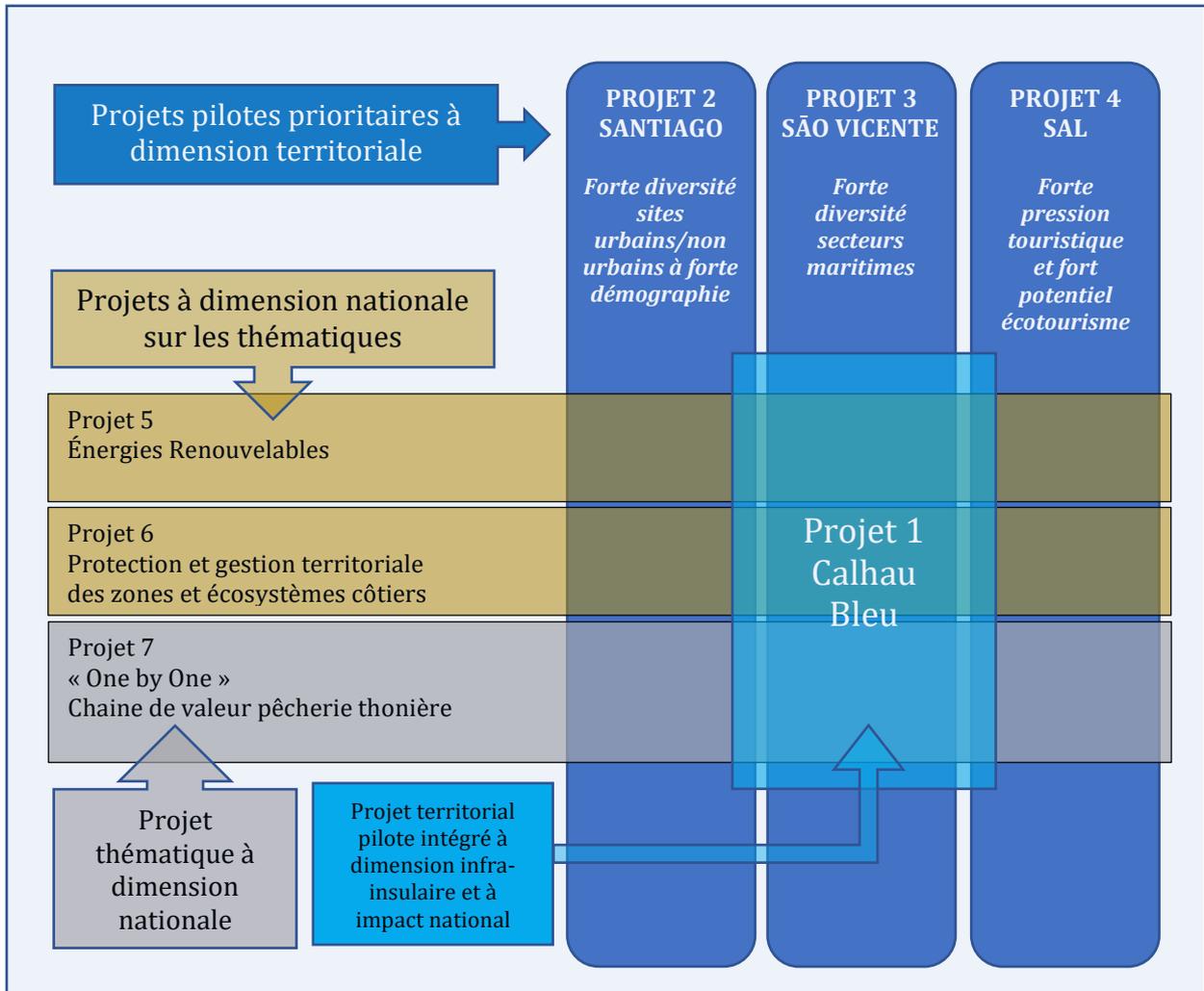
Le programme PROMEB vise à promouvoir la transition vers l'EB à l'échelle des écosystèmes marins du Cabo Verde. Pour ce faire il bénéficie des acquis des actions déjà réalisées depuis 2014, qui ont conduit à la création de l'Observatoire Économie Bleue (OEB), à l'adoption en 2015 d'une charte de Promotion de la Croissance Bleue et à la définition en 2019 d'une Stratégie Unifiée pour la promotion de l'économie bleue (CaSUEB). Cette dernière définit les contours de l'EB au sens des champs sectoriels concernés, des niches de croissance bleue et des actions à conduire pour une bonne gouvernance des océans et des zones aquatiques en considérant également les mécanismes d'appui à cette transition (coopération internationale, formation, financements spécifiques). L'objectif étant de définir et engager un modèle de croissance économique durable, fondée sur la préservation et l'exploitation des écosystèmes aquatiques.

Concernant son intégration avec les programmes en cours, Le programme PROMEB est conçu de façon à appuyer la mise en œuvre du PNIEB. L'élaboration concomitante de ces deux programmes garantit la mise en cohérence des activités du PROMEB avec les champs d'investissement du PNIEB. Le PROMEB vise à renforcer les capacités et principes de la transition et amener la gouvernance à un niveau de performance adapté au traitement des échelles territoriales multiples, géographique et institutionnelle ainsi que de l'inter-sectorialité.

Ces liens pourront s'organiser autour notamment de la conduite des projets emblématiques résumés dans le graphique et tableau suivants. Les 7 projets élaborés répondent aux attendus de l'économie bleue et sont construits sur des approches plurisectorielles. Ils poursuivent des objectifs d'inclusion des communautés de base, et ils visent à apporter des améliorations significatives dans les champs du mieux-être social, des performances économiques et de la réduction des impacts, des menaces et dégradations sur l'environnement.

⁵ Par exemple la plage la plus touchée par la construction touristique à Sal (Tortuga Beach) a connu une diminution annuelle de 7,3% des nids de tortues, tandis que l'augmentation du trafic maritime impacte le comportement voire la reproduction des baleines à bosse.

Figure 11 - Les 7 projets emblématiques de l'Économie Bleue du PNIEB Cabo Verde



Source: Projet FAO UTFCVI047CVI

Tableau 5 - Axes thématiques contenus dans les 7 projets emblématiques Économie Bleue du Cabo Verde

Projet 1 "Calhau Bleu"	Aquaculture (y compris chaîne de valeur filière thonière (One by One)
	Chaîne de valeur pêche vers labélisation/certification produits (marchés national/international)
	Energies renouvelables
	Tourisme (nautisme, pêche sportive, pêche récréative),
	Ecotourisme (visite de sites protégés, plongée sous marine, observation espèces protégées)
	Infrastructures portuaires (multi fonctions et services attachés - pêche, tourisme, commerce)
Projet 2 Santiago	Chaîne de valeur pêche (label, certification produits à destination du marché du tourisme et nouvelle filière thonière (One by One fisher)
	Tourisme et écotourisme nautique
Projet 3 São Vicente	Infrastructures portuaires e littorales (chaîne de valeur pêche/commerce/transport
Projet 4 Sal	Energies renouvelables
Projet 5 Energies renouvelables	photovoltaïque/éolien
	Marémotrice
	Réduction bilan énergétique sectoriels (pêche, tourisme transport, infrastructures)
	Mobilité énergie électrique source renouvelable
Projet 6 Protection et de gestion territoriale des zones et écosystèmes côtiers	Zones récifales et pêche professionnelle, récréative et tourisme
	Aires Marines et Zones Protégées
	Ecotourisme/tourisme
	Infrastructures littorales
	Traitement des déchets anthropiques
Projet 7 "One by One" chaîne de valeur pêche thonière	Développement flotte nationale
	Développement transformation et commerce national
	Aquaculture
	Certification produits locaux
	Gestion durable ressources thonières

Source: Projet FAO UTFCVI047CVI

1.2.3. Cohérence du programme PROMEB avec les objectifs, stratégies, plans, politiques et législations nationales de développement

Le PROMEB visera à créer des synergies avec les projets en cours dans les différents domaines concernés par l'EB. Sa mise en œuvre bénéficiera de processus d'expérimentation participative privilégiant en amont des concertations afin de co-construire de nouvelles solutions, et engager des activités. Cela, revient à privilégier:

- Des mises en synergie et collaborations en référence aux résultats positifs acquis des actions passées, comme des actions en cours liées aux autres initiatives du gouvernement et des partenaires, notamment en tenant compte des succès, et en cherchant à mutualiser des processus testés.
- Des transferts et dissémination des expérimentations au titre de la formation et sensibilisation sur la base des acquis du PROMEB et en direction des autres projets.

Ainsi une attention particulière sera portée à l'intégration institutionnelle et territoriale des activités du programme. Sur la base des diagnostics au moment de la conception du projet. On peut lister quelques-unes des principales interactions envisageables, qui sont présentées dans le tableau suivant:

Exploitation durable des ressources halieutiques	• GEF Initiative Pêche Côtière
Conservation de la Biodiversité	• Projet GEF 2012-2016 Mainstreaming biodiversity conservation into the tourism sector in synergy with a further strengthened protected areas system in Cabo Verde
Transition vers un tourisme bleu	• La Banque Mondiale à travers le Fonds spécial dans le cadre du programme GEF CFI mais aussi au travers de ses priorités annoncées pour l'Afrique devrait appuyer cette transition.
Transition Port Bleus	• Initiative et dialogue engagé avec la FAO et participation d'institution du Cabo Verde (ENAPOR) dans les conférences récentes à Vigo.
Développement inclusif et réduction de la pauvreté	• Les programmes développés par les agences des Nations Unies et les Organismes Internationaux d'Investissement portent l'ensemble des ODD parmi lesquels la pauvreté et le développement inclusif (emplois, entrepreneuriat) figurent en bonne place.
Aménagement et planification territoriale	• Le gouvernement affiche avec une institution dédiée à cet objectif (INGT) une priorité forte, même si à ce jour les moyens d'intervention et notamment les relais locaux dans chaque île (et Camara Municipal) restent encore à construire.

Outre les projets ayant des thématiques ciblées, le programme PROMEB contribuera plus généralement à l'amélioration des équilibres macroéconomiques du pays marqués par un fort endettement, un niveau de chômage des jeunes important et la permanence de situation de pauvreté extrême en milieu rural défavorisé. Enfin le programme s'attache particulièrement à créer des conditions de gouvernance multi-niveaux favorables à l'implication des collectivités territoriales comme les Chambres Municipales dans le processus de transition et d'une gouvernance multi-acteurs pour associer l'ensemble des opérateurs privés dans des dispositifs publics privés innovants et renforcer leur mobilisation autour des principes de la transition vers l'EB.

1.2.4. Cohérence du programme PROMEB avec les objectifs, stratégies, plans, politiques et législations de développement internationaux, notamment les ODD

Le programme PROMEB s'inscrit dans les Stratégies de l'Union africaine afférentes aux secteurs considérés dans l'EB comme sa Stratégie Maritime Intégrée (SMIUA) pour l'horizon 2050, la Charte africaine du transport maritime⁶, ou la Vision Minière pour l'Afrique (VMA). Il est pensé en cohérence avec les Conventions et accords internationaux dont fait partie le Cabo Verde (CNUDM ou Convention de Montego Bay, Code de Conduite de la FAO, autres accords des instances de l'ONU, accords liés aux Commissions d'Intégration Économique comme la CEDEAO et Commission régionales ou sous régionales sectorielles comme la CSRP). Le programme PROMEB considèrera également les conventions, accords et travaux relatifs aux politiques en matière de climat et de renforcement de la résilience des Petits États Insulaires en Développement.

1.2.5. Avantages comparatifs de la FAO

La FAO soutient depuis 2014 au travers de son Initiative pour la Croissance Bleue (ICB), l'engagement du pays dans la transition vers l'EB. Cette initiative vise à créer les conditions favorables à la transition vers la croissance bleue en conciliant des objectifs de développement économique et sociaux (amélioration des moyens de subsistance, équité sociale, fiabilité et sécurité des systèmes alimentaires) et des objectifs de conservation des écosystèmes (amélioration de la gouvernance des écosystèmes aquatiques, conservation de la biodiversité et des habitats, responsabilisation de tous les acteurs). La FAO conduit l'assistance technique du programme Économie Bleue qui a conduit à la formulation de la Charte de Promotion de la Croissance Bleue en 2015, de la Stratégie dédiée à l'Économie Bleue adoptée en 2019, du Plan National d'investissement élaboré en 2019 et validé en 2020. La FAO conduit par ailleurs un ensemble de programme résumé dans l'encart 1.

Encart 1 - Programmes FAO en cours impliquant le Cabo Verde en lien avec Économie Bleue

- FAO UTF CVI 047 CVI Économie Bleue : Appui technique pour l'élaboration d'un Plan National d'Investissement pour l'Économie Bleue (PNIEB) et préparation d'un Programme de promotion pour l'Économie Bleue (PROMEB)
- Initiative pêche Côtière – Composante Afrique de l'Ouest : « Offrir des Avantages Environnementaux, Sociaux et Économiques Durables en Afrique de l'Ouest grâce à une Bonne Gouvernance, des Incitations Correctes et l'Innovation » (GCP/RAF/837/GFF) – Gouvernance, chaîne de valeur, Communication.
- TCP Pêche artisanale UTF CVI : Assistance pour l'élaboration des bases de connaissances socio-économiques actualisées et des protocoles pour leur actualisation à propos des chaînes de valeur pêches artisanales.
- Coopération Pays Bas "SIDA FAO PROJECT": Creating an enabling environment for securing sustainable small-scale fisheries (GCP/GLO/645/NOR)
- EAF NANSEN : Le programme EAF-Nansen "Renforcer la base de connaissances pour la mise en œuvre d'une approche écosystémique des pêches marines dans les pays en développement" est une initiative visant à soutenir la mise en œuvre de l'approche écosystémique dans la gestion des pêches marines. L'objectif est de promouvoir l'utilisation durable des ressources marines vivantes et une meilleure protection du milieu marin (FAO, financement NORAD, avec IMR Bergen).
- CCLME : Protection du grand écosystème marin du courant des Canaries : FAO et PNUE selon une démarche concertée en vue de lutter contre la dégradation du grand écosystème marin du courant des Canaries causée par la surpêche, la modification des habitats et les changements intervenus dans la qualité de l'eau (Cabo Verde, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Maroc, Mauritanie, et le Sénégal).
- FIRST Programme- GCP/INT/244/EC : Impact, Résilience, Durabilité et Transformation pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FIRST) Élaboration de la Politique régionale intégrée et cordonnée de la Pêche et de l'Aquaculture de la CEDEAO.

⁶ <http://pages.au.int/maritime/documents/2050-aim-strategy>

Cette initiative de la FAO constitue un cadre de programmation pour la réalisation du Programme 2030 et plusieurs des objectifs du développement durable. Elle met l'accent sur l'ODD 14.

1.2.6. Principaux participants et parties prenantes concernés

Les principaux acteurs institutionnels qui seront parties prenantes du PROMEB sont:

- Le Ministère de l'Économie Maritime et les Directions et institutions rattachées
- Le Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement et Direction de l'Environnement rattachée
- Le Ministère des Transports et du Tourisme et Directions rattachées
- Le Ministère de l'Industrie, de l'Énergie et du Commerce et Direction rattachées
- Le Ministère des Finances et Directions rattachées
- Les Chambres Municipales et l'Association Nationale des Chambres Municipales
- Les associations professionnelles des secteurs clés de l'EB
- Les Universités en lien avec l'Océan
- L'Institut National de Statistiques
- L'Institut National de Gestion du territoire
- L'Institut National de Météorologie et de Géophysique
- L'Agence Maritime Portuaire
- Cabo Verde TradeInvest
- Instituto do Turismo de Cabo Verde
- PROEMPRESA
- Les partenaires du secteur privés
- Les Chambres de Commerce
- Les Chambres de Tourisme
- Les ONG agissant dans les secteurs de la formation, du renforcement des capacités des acteurs privés, en soutien aux femmes et à la création d'emplois et en appui au commerce équitable ou mise en œuvre de la politique du genre, ou agissant dans le domaine de la protection et conservation des écosystèmes et espèces menacées.

2. CADRE DU PROGRAMME ET RESULTATS ATTENDUS

2.1. Stratégie du Programme

Le Programme de Promotion de l'Économie Bleue (PROMEB) vise à poursuivre le processus de transition durable vers l'économie bleue au Cabo Verde en accord avec la Stratégie Unifiée pour la promotion de l'économie bleue adoptée en 2019 (CaSUEB) et le Plan National d'Investissement élaboré en 2019. L'Économie Bleue (EB) « vise à rationaliser et accroître de façon durable les bénéfices liés à la valorisation des ressources aquatiques afin de réduire la surexploitation des ressources renouvelables, de consolider le rôle nutritionnel et économique de la pêche et de l'aquaculture et de mieux valoriser certaines ressources issues des océans en termes de potentialités de développement et d'adaptation au changement climatique ».

Ce programme PROMEB fait suite à la mise en œuvre depuis 2014 de plusieurs programmes coordonnés par la FAO dans le cadre de l'application de l'initiative croissance bleue.

La transition vers l'EB constitue un engagement politique fort du pays permettant d'opérationnaliser et de mutualiser l'appropriation des objectifs du développement durable par des approches intégrées, territorialisées et concertées entre différents secteurs économiques dans le contexte d'un petit État Insulaire en Développement (PIED), pays archipel pour lequel les écosystèmes marins et littoraux jouent

un rôle essentiel. Ces écosystèmes constituent en effet un capital naturel déterminant pour les conditions de vie, moyens d'existence susceptible d'impacter la vulnérabilité de multiples communautés qui en dépendent à travers les services écosystémiques produits et valorisables. L'approvisionnement en poisson qui conditionne grandement la sécurité alimentaire et l'apport nutritionnel de certaines communautés et personnes dépendantes, les services de régulation pour la protection produite par les plages face à la montée du niveau des mers et plus généralement le rôle des services récréatifs (plages, paysage, espace maritime et sous-marin...), base du développement du tourisme et écotourisme et cadre de vie des populations locales. A cela on pourrait ajouter les perspectives de production énergétiques, non fossiles, véritables enjeux de l'indépendance vis-à-vis des besoins industriels et humains incluant les besoins en eau désalinisée.

Il s'agit aussi à l'échelle de la planète et conformément aux accords internationaux notamment ceux pris dans le cadre de la COP21 à Paris et des conférences suivantes (COP 22 à Marrakech, COP 23 à Bonn, COP 24 à Katowice et COP 25 à Madrid), de réduire les émissions des gaz polluants en contribuant à la décarbonation des économies, et plus précisément à la réduction de l'empreinte énergétique et environnementale, ainsi qu'à la conservation de la biodiversité.

Dans ce contexte les transitions proposées aux secteurs et chaînes de valeur des pêches et aquaculture, du tourisme, des transports, à la production d'énergie et d'eau pour se conformer aux principes de l'économie bleue permettent de concilier la protection de l'environnement et le développement de bénéfices sociaux et économiques durables. Cette transition s'appuie notamment sur le développement préalable des connaissances, des apprentissages, des savoir-faire et des capacités des acteurs conformément à l'application de la théorie du changement dans le champ de la croissance bleue. A ce titre, le Programme PROMEB met l'accent sur le développement des dispositifs de participation et pour ce faire privilégie (i) la capitalisation des bonnes pratiques issues d'expérimentations, (ii) la mise en œuvre de processus de planification stratégique pour organiser l'intégration et la mise en cohérence des activités et (iii) le développement de partenariats novateurs et d'opérations de sensibilisation à différentes échelles. La transition vers l'économie bleue suppose en effet l'adhésion et la participation des populations, ce qui implique de renforcer les institutions et ONGs intervenant en faveur de l'amélioration de l'environnement et du bien-être des populations.

Les objectifs et activités du Programme sont conformes aux enjeux soutenus à travers le FEM, et visent à promouvoir une démarche intégrée en faveur de la protection de l'environnement et des ressources marines. Et plus généralement ils s'adressent à la préservation de la santé des écosystèmes littoraux et marins, afin de produire des bénéfices environnementaux relatifs à la protection de la biodiversité et sa valorisation en tant que capital patrimonial. Pour cela, le Programme PROMEB se conforme aux principes de l'approche écosystémique, s'inscrit en cohérence avec le Code de bonne conduite de la FAO pour une pêche responsable et les Directives Volontaires en faveur des pêches artisanales et avec l'ensemble des instruments internationaux qui contribuent à *assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté* »⁷.

Le PROMEB s'articule aussi avec les objectifs stratégiques nationaux PEDS (Plan Stratégie de Développement Durable du Cabo Verde, 2017/2021) et au nouveau plan de gestion des ressources des pêches (Plano de Gestão dos Recursos da Pesca, 2019-2023) approuvé en Septembre 2019.

Enfin la stratégie du Programme PROMEB est établie de façon à répondre au contexte lié au changement climatique, en proposant des mesures d'adaptation et de mitigation des effets anticipés afin de réduire la vulnérabilité des écosystèmes côtiers, et renforcer leur résilience. Par exemple le diagnostic établi dans le cadre du PEDS témoigne d'une forte dépendance nutritionnelle du pays (80%

⁷ Approuvées par le COFI de la FAO en 2014, ces directives représentent un consensus mondial sur les principes et les orientations pour la gouvernance et le développement de la pêche artisanale.

de la nourriture est importée) ainsi que 75% des ressources énergétiques, avec une forte sensibilité à la sécheresse à cause d'un contexte de désertification important, ainsi qu'une dépendance importante aux paramètres biochimiques océaniques pour ce qui touche à l'abondance des ressources halieutiques migratrices dans ses eaux et écosystèmes récifales pour les ressources côtières. Enfin la vulnérabilité à la montée du niveau de la mer est pour une population résidente très littorale, un risque supplémentaire.

Le programme a été défini selon une démarche participative et son application est conçue pour s'appuyer sur ce même principe. De plus, la nécessité de prévoir une progressivité des mesures d'adaptation au changement climatique, conduit, conformément aux principes de gestion adaptative, à penser une flexibilité dans l'exécution de certaines activités et/ou de privilégier dans un premier temps des territoires d'application pilotes. Pour ces raisons, les modalités opérationnelles de mise en œuvre seront définies de façon collective et contextualisée en fonction des besoins observés lors de la mise en œuvre du PROMEB. Dans tous les cas cependant l'ensemble des activités sera conforme aux principes internationaux en faveur d'activités responsables et durables ainsi qu'aux conventions internationales signées et accords ratifiés dans les domaines du commerce, de l'environnement, des droits sociaux et du travail, des pêches et de l'aquaculture.

Le Programme PROMEB s'inscrit en prolongement des actions passées, en poursuivant les objectifs d'adaptation et de renforcement de la gouvernance nationale, à travers des activités menées en faveur de l'EB. Autour de la Charte adoptée en 2015 et réactualisée en 2019 ainsi que des organes permettant sa mise en œuvre (Observatoire Économie Bleue créé en 2018), Comité de pilotage intersectoriel et Comité Consultatif élargi aux Partenaires techniques et financiers (PTF) et aux Organisations Non Gouvernementales. Cette structuration à l'échelle nationale, se prolonge à travers les processus de consultation et plateformes de travail intersectorielles qui permettent la contribution des Chambre Municipal et des institutions sectorielles des secteurs clés de l'EB ainsi que des acteurs du monde professionnel et associatif.

Le Programme PROMEB accorde une attention particulière à la création de synergies avec les autres initiatives en cours ou en préparation. Le PROMEB accompagne la mise en œuvre du plan national d'investissement pour l'économie bleue (PNIEB) élaboré selon le même processus de participation des entités territoriales nationales et institutions sectorielles aux côtés des acteurs professionnels des secteurs privés et de la société civile. Le PNIEB et le PROMEB, en cela, ressortent comme les deux instruments d'appui à la poursuite de la transition, en conformité avec le Cadre de stratégie unifiée (CaSUEB).

2.2. Objectif du Programme

L'objectif du PROMEB est de poursuivre et renforcer le processus de transition de l'économie maritime vers l'EB au Cabo Verde en consolidant le cadre et les services pour la gouvernance et en permettant l'adaptation des secteurs concernés pour une approche itérative, inclusive, intégrée et concertée, conforme aux principes de l'approche écosystémique et du développement durable.

Ce processus de transition, en lien avec la théorie du changement implique de privilégier certaines actions de façon à favoriser le caractère volontaire et proactif des comportements et pousser à l'adhésion et engagement des publics cibles du programme par rapport aux ODD en vue de l'adaptation au changement climatique.

Dès lors, la conception de la structure ainsi que les principes du programme doivent répondre à plusieurs conditions, parmi lesquelles:

- Placer l'identité maritime et la conservation des services écosystémiques au cœur des stratégies et activités du programme,
- Privilégier des approches intégrées et concertées pour faciliter l'appropriation des processus de transition avec une contractualisation des engagements et l'élaboration de documents de planification multi sectorielle et multi échelles (inter-île, entre île et État),
- Renforcer les outils d'analyse, d'anticipation, de suivi évaluation ainsi que la montée en compétence et en capacité des parties prenantes et des populations par des actions de formation, de sensibilisation et de communication,
- Développer des modes de financement et de réglementation innovants pour faciliter l'opérationnalisation et la généralisation du processus de transition.

De façon à répondre à ces différentes conditions, le tableau suivant présente les axes qui sont volontairement privilégiés concernant la nature des activités proposées (tableau 2.1).

Tableau 6 - Types d'activités privilégiées par le programme PROMEB en accord avec les principes de la théorie du changement

Renforcement des capacités	Amélioration et partage des connaissances	Renforcement des dispositifs de gouvernance	Appui à l'apprentissage
<ul style="list-style-type: none"> -Études et évaluations -Analyse prospective -Guide de bonne pratique -Création de plateformes pour renforcer les réseaux existants -Conventions thématiques -Ajustement aux conventions internationales et accords (commerce, environnement, pêche et aquaculture, droit du travail et genre) -Mobilisation des savoirs locaux -Mission d'appui -Projets pilotes -Professionnalisation des métiers de l'Économie bleue 	<ul style="list-style-type: none"> -Enquête -Recherche/Développement -Recherche/innovation -Soutien à l'adoption d'innovation - Transfert de connaissances -Communication -Sensibilisation -Formation 	<ul style="list-style-type: none"> -Suivi et évaluation de l'exécution des documents stratégiques -Coordination intersectorielle et multi-niveaux (local/national/global) -Structuration, intégration et suivi des activités (plan d'actions, indicateurs) -Appui à la mutualisation des moyens et des capacités (Public/Privé, Public/Public, Central/local) -Rationalisation du fonctionnement des institutions 	<ul style="list-style-type: none"> -Voyages d'étude -Renforcement des compétences par la formation professionnelle -Recherche action -Communication -Information -Sensibilisation
Mise en réseau et expérimentation			

L'objectif global du Programme PROMEB se décompose en deux objectifs spécifiques:

- Un objectif environnemental global au sens où il s'agit de renforcer la gouvernance en faveur de la conservation des écosystèmes marins et littoraux des îles du Cabo Verde et notamment la mise

en œuvre d'une gestion durable des ressources halieutiques et d'une transition de l'économie du tourisme littoral vers un tourisme durable et l'écotourisme.

- Un objectif de développement au sens où il s'agit de contribuer durablement au développement social et économique de plusieurs chaînes de valeur majeures pour l'économie du Cabo Verde et à l'amélioration des conditions de vie de ses populations.

2.3. Composantes du Programme

La conception et la structuration générale du Programme PROMEB sont déterminés par le fait que la transition durable vers l'EB implique un changement de paradigme qui oblige à:

- Penser des objectifs de développement de façon intégrée entre secteurs et dans le respect de la conservation des services écosystémiques dont il est admis qu'elle conditionne le développement et le niveau de bien-être des populations.
- Renforcer les dispositifs de gouvernance en adaptant les cadres et principes d'actions, et en faisant évoluer les mesures réglementaires, l'efficacité du fonctionnement des dispositifs mais aussi la reconnaissance et les compétences des institutions impliquées.
- Engager les moyens nécessaires de façon à impliquer les acteurs en facilitant ainsi l'appropriation des objectifs de développement durable et des nouvelles valeurs qui les fondent.
- Promouvoir des mécanismes d'apprentissage, des mises en réseau, des mesures de formation, d'information et de suivi pour renforcer les capacités des acteurs et plus généralement de la société civile pour faire face aux enjeux de ces transitions et aux besoins d'information pour intégrer le changement de paradigme qu'implique l'EB.

Pour faire face à ces objectifs et ces enjeux, le PROMEB est structuré en trois composantes inter reliées:

- Composante 1: Renforcer la gouvernance pour l'EB.
- Composante 2: Accroître la contribution de l'EB aux ODD.
- Composante 3: Duplication des succès obtenus, partage des connaissances et suivi-évaluation des performances du programme.

Les interactions entre les trois composantes du PROMEB permettent:

- De rendre compte de l'influence des aspects organisationnels et institutionnels afin de renforcer la capacité et la performance des processus de transition à l'échelle du Cabo Verde. Cela en réduisant les pertes de production ainsi que les coûts de transaction et de décision à l'échelle des entreprises et des institutions publiques impliquées dans l'EB à différentes échelles et dans leurs interactions avec le secteur privé.
- D'accroître la cohérence et l'efficacité des incitations mises en place et créer de nouvelles formes institutionnelles notamment de partenariat public/privé pour améliorer la mobilisation des ressources et des initiatives ainsi que la professionnalisation des unités artisanales en réponse à des objectifs économiques de productivité mais aussi sociaux pour la promotion du travail décent dans ces unités et l'application effective d'une politique de genre.
- De renforcer la capacité de négociation du pays à l'échelle internationale en valorisant les acquis du Cabo Verde de façon à améliorer son image au sein de la sous-région pour en faire un pays leader et modèle en matière de croissance bleue et plus généralement modèle pour les PEID. La valorisation des acquis et cette reconnaissance permettront d'ouvrir les marges de manœuvre du pays en matière de coopération internationale et de faciliter l'accès à de nouveaux financements spécifiques.

- De se doter de moyens pour diffuser les bonnes pratiques mises en œuvre grâce au programme tout en se donnant les moyens institutionnels d'information et d'apprentissage pour faciliter l'essaimage des pratiques vertueuses, notamment entre les îles et entre les secteurs. Par ailleurs la généralisation de la culture et des outils de l'évaluation et du suivi permet de renforcer et orienter la contribution des secteurs mais aussi de définir des cahiers des charges cohérentes pour la généralisation et la duplication des bonnes pratiques en permettant notamment des simulations de leur généralisation en fonction des contextes.
- De s'appuyer sur des outils et dispositifs d'évaluation et d'information de façon à optimiser la cohérence, la pertinence et l'efficacité à l'échelle de chaque activité. Ceci prenant en compte leurs interactions de façon à optimiser les sources de plus-value pouvant résulter de mutualisations ou d'effets d'entraînement issus de pratiques expérimentales ou de sites pilotes.
- De construire de nouveaux systèmes d'indicateurs et de pilotage afin de renforcer les efforts de sensibilisation, de formation, et d'information, de façon à faciliter l'appropriation des nouvelles valeurs qui fondent les principes de l'EB.

2.4. Structuration du Programme PROMEB

De façon à répondre aux objectifs généraux définis pour chaque composante, les résultats et les produits de ces trois composantes sont précisés dans le tableau ci-après (tableau 2.2).

Tableau 7 - Structure des résultats et des produits du Programme PROMEB

Composante 1: Renforcer la gouvernance pour l'économie bleue au Cabo Verde	
Résultat 1.1 Soutenir l'opérationnalisation de la Charte et renforcer ses organes dédiés	Produit 111. Renforcer l'enclage institutionnel de l'OEB et ses capacités techniques
	Produit 112. Animer et pérenniser les plateformes nationales intersectorielles et thématiques
	Produit 113. Contribuer à l'élaboration d'un compte satellite Économie maritime et EB
Résultat 1.2 Améliorer l'efficacité de la gouvernance de l'EB à l'échelle locale et inter échelles	Produit 121. Mettre en œuvre des plateformes de dialogue à l'échelle des îles et soutenir le dialogue inter-île et île/État.
	Produit 122. Faciliter l'appropriation de la notion de gestion intégrée à l'échelle locale
	Produit 123. Développer des outils de planification territoriale et maritime
Résultat 1.3 Renforcer la gouvernance de l'EB par le biais de la coopération et des instruments internationaux	Produit 131. Positionner le Cabo Verde comme pays leader de l'EB à l'échelle de la sous-région
	Produit 132. Élaborer les plaidoyers pour la mobilisation et l'intégration des enjeux EB dans les conventions et accords internationaux (commerciaux, environnementaux, sectoriels pêche, aquaculture, énergie, transport...) au sein des instances et forums internationaux
	Produit 133. Contribuer à l'élaboration de comptes satellite EB par le biais du réseau Afrique Sub-Saharienne et au sein des instances africaines d'intégration économique (CEDEAO, CUA) en vue de mobiliser des moyens d'appui et d'investissement aux échelles régionales.
Composante 2: Accroître la contribution de l'économie bleue au développement national et aux ODD	
Résultat 2.1 Développer les incitations au profit des	Produit 211. Appui à l'entrepreneuriat et facilitation de l'accès au crédit
	Produit 212. Accompagnement pour le développement et la professionnalisation des métiers de l'éco bleue dans le cadre des normes pour l'emploi décent et le genre
	Produit 213. Élaboration et promotion de financements innovants pour l'EB

initiatives privées dans l'EB	Produit 214. Promouvoir une bourse aux projets et processus de labélisation d'initiatives EB (Pavillon bleu, port bleu, produit bleu, package bleu, énergie bleue, tourisme bleu)
Résultat 2.2 Soutenir la Recherche innovation et développement EB	Produit 221. Renforcer les liens recherche / secteurs privés et société civile pour le développement des innovations et leur appropriation au service de l'EB
	Produit 222. Analyse diagnostic et suivi des chaînes de valeurs pêche et aquaculture
	Produit 223. Structuration des données climatiques et météorologiques et appui à la prévention des risques maritimes.
	Produit 224. Évaluation des vulnérabilités et résilience des zones côtières face aux menaces et risques climatiques et anthropiques pour la mitigation et adaptation
Résultat 2.3 Soutenir les services d'appui au développement de l'économie bleue et à leur durabilité	Produit 231. Extension des Zones Protégées et renforcement de leur gouvernance selon les principes de la cogestion
	Produit 232. Renforcement de l'efficacité énergétique (production/consommation) et gestion raisonnée de l'eau
	Produit 233. Favoriser le développement de chaînes de valeur halieutiques bleues
	Produit 234. Favoriser la transition vers un tourisme bleu
	Produit 235. Favoriser la transition des structures portuaires vers des ports bleus
Résultat 2.4 Favoriser les partenariats Public/Privé pour renforcer la mise en capacité des acteurs professionnels et de la société civile au profit de l'EB	Produit 241. Identifier les domaines de PPP de nature à contribuer au renforcement de la transition vers l'EB
	Produit 242. Assurer la mise en capacité des acteurs publics et privés pour leur participation effective dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des PPP.
Composante 3: Duplication des succès, partage des connaissances et suivi-évaluation des performances	
Résultats 3.1 Valoriser et dupliquer les succès en lien avec l'EB	Produit 311. Partage d'expériences internationales
	Produit 312. Étude des conditions favorables pour la duplication et transfert des succès obtenus
Résultats 3.2 Renforcer le partage des bénéfices de l'EB entre les territoires et populations, groupes sociaux, communautés.	Produit 321. Analyse des bénéfices comparés des succès de l'EB avec les situations de référence
	Produit 322. Étude et promotion des mécanismes de partage des bénéfices tirés de l'EB
Résultats 3.3 Développer les outils de suivi évaluation des performances de l'EB en lien avec les ODD	Produit 331. Mise en place des protocoles et instruments du suivi évaluation du programme

2.5. Les résultats et produits attendus

2.5.1. Composante 1: Renforcer la gouvernance pour l'EB au Cabo Verde

Le renforcement de la gouvernance doit intervenir au niveau de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques publiques en appui à l'EB de façon à faciliter la définition partagée des objectifs et la coordination entre composantes. L'application d'approches intégrées et innovantes facilite l'appropriation des valeurs environnementales et des objectifs sociaux d'inclusion des populations les plus vulnérables. Cette composante vise à renforcer les connaissances en appui aux décisions, notamment à travers l'OEB. Elle vise également le renforcement des compétences pour l'élaboration et la mise en œuvre de dispositifs innovants de coordination des échelles territoriales différentes (État/îles,

îles/Chambre Municipal) et entre secteurs différents en lien avec le caractère intégré de l'EB ainsi que les dispositifs de participation et de collaboration entre la sphère publique (à multi-échelles) et les sphères privées relevant d'entreprises, d'organisations productives ou de citoyens et usagers. Il s'agit notamment dans l'esprit de la théorie du changement (ToC) de favoriser les mesures volontaires, d'accompagner les réformes réglementaires et de renforcer les capacités des communautés bleues en mettant l'accent sur les apprentissages, les expérimentations, et les mises en réseau. Dans la continuité des efforts passés de structuration à l'échelle nationale et internationale, l'accent sera mis sur la coordination et l'appropriation de l'EB à l'échelle locale des îles, la gestion des interactions entre l'État et les îles autour de l'EB et la valorisation des acquis du Cabo Verde dans le domaine de l'EB notamment à l'échelle internationale.

Résultat 11. Soutenir l'opérationnalisation de la Charte actualisée et renforcer ses organes dédiés

Le programme fournit un appui aux institutions de coordination de l'EB qui ont été mises en place en 2015 et actualisées en 2019 dans le but de promouvoir les principes de l'EB et de coordonner la transversalité. Il s'agit notamment de l'OEB et des Comités associés (Comité de Pilotage et Comité Consultatif). L'appui à ces instances est déterminant au sens où elles constituent le cœur de l'initiative EB et qu'elles ont à tenir un rôle essentiel pour la sensibilisation, communication et coordination ainsi que de suivi/évaluation et ingénierie de projet opérationnelle pour le programme.

Produit 111. Renforcer l'encrage institutionnel de l'OEB et ses capacités techniques

Le programme renforce le rôle de l'OEB, par une contribution à son budget de fonctionnement, et par le financement de nouvelles opérations visant à renforcer son rôle de levier technique pour l'EB. Plusieurs activités sont mises en œuvre à ces fins:

- Audit de la phase pilote de fonctionnement de l'OEB au sein du SEAEM/MEM durant l'exécution du projet UTFCVI047CVI
- Appui à la structuration bases de données EB (en lien avec 113)
- Recensement des projets dans les secteurs liés à l'EB
- Supervision d'études en appui au programme PROMEB
- Identification des bureaux d'études et appui aux institutions dans le suivi des études.

Produit 112. Animer et pérenniser les plateformes nationales intersectorielles et thématiques

En lien avec le Comité de Pilotage et conformément à son rôle d'animation intersectorielle, l'OEB sera renforcé par un réseau de correspondants (personnes ressources) jouant un rôle de point focal et d'ambassadeur de l'EB et afin de promouvoir des opérations de formation et de sensibilisation par le personnel de l'OEB au bénéfice des acteurs de la société civile et professionnelle, notamment les nouveaux opérateurs du tourisme et du transport. Les thèmes peuvent être divers : emplois et entrepreneuriat, chaînes de valeur, financement/incitations, recherche développement, innovation, transports et énergie renouvelable, tourisme, environnement. Il s'agit donc d'organiser des groupes de travail inter-institutions, de rédiger des notes stratégiques, d'organiser des réunions et des formations pour les membres de la plateforme.

Produit 113. Contribuer à l'élaboration d'un compte satellite Économie maritime et EB

Les efforts de structuration des données sont au cœur de la fonction de l'OEB relative à la production et au partage de données sur l'EB. L'accent est mis sur les critères et indicateurs clés pour les enjeux concernés par l'EB et adaptés à une approche transversale et intégrée. Le cadre de définition du compte satellite de l'EB a été produit en développant des collaborations avec l'institut National de Statistique (INE-CV). Il s'agira sur cette base de mettre en œuvre une stratégie de collecte et traitement de l'information pour contribuer à l'élaboration du cadre produit (adaptation des enquêtes récurrentes,

enquêtes complémentaires, structuration des données existantes). L'établissement de ce compte permet de disposer de données de base en termes d'indicateurs macroéconomiques rendant compte de la contribution de l'EB à l'économie nationale du Cabo Verde.

Résultat 12. Améliorer l'efficacité de la gouvernance de l'EB à travers le développement et la mise en œuvre de mécanismes et outils de coordination entre Politique Nationale et Stratégie de développement et d'aménagement local (îles, Chambres Municipales, centres urbains)

En prolongement de la plateforme de dialogue intersectoriel à l'échelle nationale, il s'agit de mettre l'accent sur le soutien des interactions entre différentes échelles territoriales par la mise en œuvre de mécanismes et outils de coordination entre Politique Nationale et Stratégie de développement et d'aménagement local. Cela mettant en présence notamment les îles, les Chambres Municipales, les Centres urbains.

Produit 121. Mettre en œuvre des plateformes de dialogue à l'échelle des îles et soutenir le dialogue inter-île et entre les îles et l'État central

En prolongement des outils de dialogue à l'échelle nationale (Comité de pilotage et Comité consultatif), il s'agit de dupliquer ce cadre institutionnel éprouvé à l'échelle des îles en créant des interactions entre échelles pour décliner la charte de l'EB à l'échelle insulaire et mettre en place un groupe d'animation insulaire mettant en réseau les Municipalités (via l'Association Nationale des Municipalités du Cabo Verde, ANMCV) et des plateformes et points focaux locaux pour l'EB. Le programme PROMEB doit ainsi organiser des interactions entre l'ANMCV, la plateforme de dialogue intersectorielle et les animateurs des plateformes insulaires.

Dans un premier temps trois îles pilotes sont choisies pour expérimenter la démarche qui sera étendue par la suite à l'ensemble des îles (produit 312). Ces plateformes de dialogue à l'échelle insulaire nécessitent le recrutement d'un animateur correspondant de l'OEB dans chaque île et l'animation de groupes de travail pour (i) mieux identifier les besoins et les thèmes de coopération entre secteurs (ii) structurer le suivi des opérations réalisées, (iii) faciliter le transfert d'expériences entre les îles et les actions communes à plusieurs îles, (iv) contribuer à la collecte locale des données de références suivies par l'OEB. Ces activités impliquent un budget spécifique de fonctionnement et déplacement pour la mise en réseau des animateurs et personnes ressources à l'échelle locale et nationale (Municipalités et autres membres des plateformes), la réalisation de sessions de formation et l'achat d'outils informatiques et la réalisation de produits numériques en support à la mise en réseau (plateforme informatique de dialogue, site dédié, construction de base de données...).

Produit 122. Faciliter l'appropriation de la notion de gestion intégrée à l'échelle locale

Il s'agit, dans le cadre des trois plateformes de dialogues, de mettre en place les conditions d'appropriation des processus de l'EB à l'échelle locale en développant des actions identifiées dans le cadre de groupes de travail participatif à l'échelle insulaire, ainsi que des actions de sensibilisation (vis-à-vis des parties prenantes et des citoyens) aux principes de gestion intégrée terre/mer et à l'économie circulaire en privilégiant plusieurs thèmes, à savoir les pertes post-captures dans les circuits de commercialisation du poisson, les déchets plastiques et les économies de ressources au niveau de l'eau, de l'énergie et du carburant dans les filières de l'EB. A l'issue des groupes de travail des stratégies locales d'EB seront co-construites et des points focaux nationaux ainsi que des indicateurs de suivi identifiés.

Produit 123. Développer des outils de planification territoriale et maritime

La définition de stratégies locales de gestion constitue un outil de rationalisation des activités qui tient compte des interactions avec, au niveau opérationnel la définition de conditions règlementaires d'installation (notamment par rapport à la maîtrise des impacts environnementaux) et la nécessité de disposer de documents de planification spatiale qui visent à cartographier et hiérarchiser les priorités d'allocation des espaces en fonction de leurs potentialités en proposant des zonages pour minimiser les

conflits et gérer les externalités, notamment les interactions terre/mer. Il s'agit dans le cadre des plateformes de dialogues insulaires d'apporter un appui à l'INGT pour l'élaboration de POOC-M (*Planos de Ordenamento da Orla Costeira e do Mar*) en appui à l'aménagement intégré des territoires notamment en matière de gestion de l'urbanisation avec une extension maritime pour la gestion durable des espaces, des ressources marines et des usages, avec des recensements préalables nécessitant des enquêtes et études adaptées. Trois sites pilotes sont définis pour expérimenter ces POOC-M. Une évolution des dispositifs réglementaires est déployée en coordination avec plusieurs Ministères (Infrastructure, Aménagement du territoire et logement (MIOTH), Tourisme et Transports (MTT), Économie Maritime (MEM) et Agriculture et Environnement (MAA)). En appui à la gestion intégrée plusieurs adaptations réglementaires sont proposées avec des formations pour l'intégration de ces changements par les bureaux d'études, les collectivités et les Ministères:

- La définition de clauses de compatibilité entre activités et des conditions pour les stratégies locales d'urbanisation.
- L'évolution des cadres d'appel d'offres pour intégrer systématiquement les interactions et les impacts environnementaux.

Résultat 13. Renforcer la gouvernance de l'EB par le biais de la coopération et des instruments internationaux

Les initiatives à l'échelle nationale sont renforcées par la mobilisation d'appuis internationaux dans le cadre d'accords environnementaux et commerciaux et dynamisées par la reconnaissance et la mise en valeur des avancées du Cabo Verde concernant la mise en œuvre de l'EB.

Produit 131. Positionner le Cabo Verde comme pays « leader » de l'EB à l'échelle de la Sous-Région

À l'échelle de la sous-région, le Cabo Verde bénéficie d'acquis concernant la mise en œuvre de l'EB qu'il s'agit de valoriser à travers la réalisation d'événements (Conférences, forum, groupes de travail...) permettant un partage d'expériences et le transfert de bonnes pratiques. Ces actions de partage appuyées par une communication adaptée positionnent le Cabo Verde comme un pays « leader » de l'EB à l'échelle de la sous-région (CEDEAO) et du réseau des pays insulaires africaines (Groupe des PEID). Ces actions de transfert conduiront à standardiser localement les expériences et à renforcer les efforts d'évaluation, de suivi et les proximités entre les acteurs de l'EB à l'occasion de voyages visant à disséminer les principes de l'EB ou de l'accueil de missions internationales au Cabo Verde.

Produit 132. Élaborer les plaidoyers pour la mobilisation et l'intégration des enjeux EB dans les conventions et accords internationaux (commerciaux, environnementaux, sectoriels pêche, aquaculture, énergie, transport) au sein des instances et fora internationaux

De façon à valoriser les acquis de l'EB et éviter des différentiels de compétitivité liés à des normes environnementales plus restrictives, le Cabo Verde s'engage dans une communication à travers ses partenariats et relations internationales afin de développer une stratégie de consolidation des accords commerciaux mettant en jeu des écosystèmes marins ou ressources océaniques (pêche, CITES, Cétacés, Requins, tortues, récifs). Il s'agit d'étendre les règles de gestion durable et équitable des ressources en définissant des clauses adaptées dans les conventions commerciales en faveur de la promotion d'activités de l'EB. L'accent est mis sur le contrôle des impacts des flux commerciaux sur la protection de l'environnement et sur les conditions de vie des populations les plus défavorisées. S'appuyant sur le positionnement du Cabo Verde comme pays « leader » de l'EB, un plaidoyer sera établi et négocié avec les principaux pays partenaires du Cabo Verde en s'inscrivant dans les axes prioritaires des initiatives sociales et environnementales prônées et en étant proactif lors des réunions internationales avec une représentation des intérêts et communautés locales.

Produit 133. Contribuer à l'élaboration de comptes Satellite EB

L'élaboration d'un compte satellite Économie Bleue sous la responsabilité de l'OEB en collaboration avec l'Institut National de Statistique du Cabo Verde (INE-CV). Le Comité de Pilotage de la Charte sera renforcé par la généralisation de la démarche à l'échelle régionale dans le cadre du réseau Africa-Stat (Afrique Sub-Saharienne) et au sein des instances africaines d'intégration économique (CEDEAO, CUA). Des apports d'expérience et de compétence seront ainsi mobilisés par le Cabo Verde. A travers la participation à des réunions internationales des indicateurs communs seront élaborés pour faciliter les comparaisons.

2.5.2. Composante 2: Accroître la contribution de l'économie bleue aux ODD

Résultat 21. Développer les incitations au profit de l'accroissement des initiatives privées dans l'EB

Les nouveaux métiers liés aux niches de croissance bleue génèrent des besoins de rationalisation et/ou de diversification qui nécessitent des changements organisationnels et des besoins de financement et de formation.

Produit 211. Appui à l'entrepreneuriat et facilitation de l'accès au crédit

Les transformations de pratiques liées à l'EB nécessitent une montée en capacité des exploitants par des formations, des recrutements et des investissements qui supposent un accompagnement pour l'accès au crédit, la négociation de produits financiers adaptés et la mise en place de formations en gestion et en étude de marché. Des budgets d'appui dans ce sens sont octroyés aux incubateurs spécifiques et aux organisations professionnelles. Des études technico économiques prévisionnelles permettent d'établir avec les banques des ratios pour affiner les conditions d'octroi. Un budget de bonification des prêts EB est constitué en fonction des prévisions d'entreprises concernées.

Pour développer l'esprit d'entrepreneuriat et sensibiliser aux nouveaux métiers (environnement, conservation, activités mixtes récréatives et pêche professionnelle), en collaboration avec le Ministère chargé de l'éducation et de la formation professionnelle, des activités d'élaboration et d'évaluation de projet liées à la protection de l'environnement ou à l'encadrement social sont proposées dans les lycées.

Produit 212. Accompagnement pour le développement et la professionnalisation des métiers de l'EB dans le cadre des normes pour l'emploi décent et le genre

Un référentiel des nouveaux métiers est mis en place pour rationaliser et professionnaliser les nouveaux métiers liés à l'EB. Il s'agit d'inciter les jeunes des communautés locales à s'impliquer dans des activités d'écotourisme actuellement souvent organisées par des ONG internationales en proposant des incitations et des formations adaptées à leur installation et en encadrant strictement leur développement (quotas de fréquentation) pour réguler les effets de la fréquentation par rapport à la capacité de charge des milieux. Un recensement des ONGs est effectué et des guides de pratiques sont co-construits pour la formation de « guide écotouristique » et des opérateurs du tourisme (établissements d'accueil, hôtels, gîtes). Une mise en réseau est organisée à travers une organisation professionnelle. Des dépliants et une signalétique adaptée permet de diffuser des éléments de connaissance écologique des espèces et des normes de comportements vertueux à respecter. En lien avec le produit 214 des pratiques de labélisation sont mises en place et les évolutions réglementaires sont effectuées. En lien avec le produit 211, des incitations financières sont proposées pour faciliter l'installation et une stratégie est produite pour encadrer le développement des unités.

Produit 213. Élaboration et promotion de financements innovants pour l'EB

Plusieurs pistes de financements innovants sont explorées et mises en œuvre conjointement. Il s'agit de définir dans quelle mesure la protection de la biodiversité et plus généralement des services écosystémiques rendus par les écosystèmes littoraux et marins peuvent générer des contreparties en termes de paiement monétaire pour ces services notamment par les touristes sous forme d'une taxation

écologique ou à l'échelle internationale à travers l'action d'ONG spécialisées dans ce domaine. A une échelle internationale et macroéconomique il s'agit aussi d'explorer les potentialités des systèmes dettes/nature pour réorienter des flux de financement provenant des bailleurs autour de l'EB avec un plaidoyer et un appui des négociations à l'échelle de la sous-région. La conception d'une plateforme d'investissement participatif à l'échelle du pays et de la diaspora est étudiée. Enfin, les contributions financières d'un système de compensation sont évaluées (articulation avec le produit 123). Une cellule d'appui constituée de l'OEB et d'une équipe du Plan et du Ministère des Finances favorise l'opérationnalisation de l'expérimentation de ces financements et réalise le suivi des réalisations.

Produit 214. Promouvoir une bourse aux projets et un processus de labélisation d'initiatives EB (Pavillon bleu, port bleu, produit bleu, package bleu, énergie bleue, tourisme bleu)

L'appropriation, la standardisation et la standardisation des initiatives EB impliquent un processus de labélisation avec la co-construction des prescriptions du label. Des actions de sensibilisation et une incitation à l'adhésion à ce processus de labélisation est proposée à travers un concours annuel visant à valoriser et gratifier des structures innovantes symboliques de l'EB. Une structure de financement, d'accompagnement et de contrôle est instituée en collaboration avec les services administratifs concernés (bureau d'étude spécialisé dans les processus de certification et qualité). Une sensibilisation des opérateurs à l'intérêt des labels (produits, territoire, activités, gestion, aménagement) est mise en place en lien avec l'action 212.

Résultat 22. Soutenir la recherche et favoriser l'accès aux innovations dans l'EB (IMAR, Universités)

L'appui à la recherche privilégié concerne des activités transversales de mise en capacité permettant de favoriser les échanges entre l'IMAR, l'Université et Centre d'Océanographie, de structurer les connaissances stratégiques pour l'EB. De façon à favoriser l'innovation, l'accent est mis sur les recherches appliquées et ciblées constituant des leviers d'innovation notamment à des échelles de maturité et d'opérationnalisation ultimes.

Produit 221. Renforcer les liens recherche / secteurs privés et société civile pour le développement des innovations et leur appropriation au service de l'EB

L'appui à l'innovation intervient à travers la mise en place d'une structure d'interface, humainement dotée pour son animation et la dotation d'un fonds incitatif. Les modalités de fonctionnement et de gouvernance sont définies à l'issue d'une étude de préfiguration fondée sur un benchmark de ce type de structure et l'appui d'experts internationaux. Cette structure d'interface a pour objectif:

- Identifier les besoins des entreprises en termes d'innovation afin d'orienter les incitations à des programmes de recherche appliquée et à des stages associant universités et entreprises.
- Programmer l'orientation des formations en fonction des perspectives du marché du travail.
- Favoriser les interactions pluridisciplinaires et transversales entre organismes de recherche.

Produit 222. Analyse diagnostic et suivi des chaînes de valeurs pêche et aquaculture

La carence des données relatives au fonctionnement des chaînes de valeur, liées aux productions halieutique et aquacole, conditionne toute politique de modernisation des filières (Cf. produit 234). Une enquête cadre est effectuée afin d'établir une situation diagnostic de référence des chaînes de valeur et de définir un protocole de suivi pour l'actualisation des données. Cette enquête contribue aussi à l'identification des pistes de réduction des pertes et de gestion des déchets, et à la réalisation d'un état des lieux des conditions de vie pour les acteurs de ces chaînes de valeur, notamment en termes de genre et de travail décent.

Produit 223. Structuration des données climatiques et météorologiques et appui à la prévention des risques maritimes

La structuration des bases de données météorologiques de l'INMG permet d'identifier les besoins et perspectives de collecte de nouvelles données. Sur cette base un dispositif d'information (tableau de bord d'indicateurs) et d'alerte est mis en place pour sécuriser les déplacements maritimes des unités de pêche et de transport maritime. Il implique la mise en place de neuf nouvelles stations de collecte et d'un protocole d'accès aux données et de communication.

Produit 224. Évaluation des vulnérabilités et résilience des zones côtières face aux menaces et risques climatiques et anthropiques pour leur mitigation et l'adaptation

Le meilleur suivi de l'évolution des données météo facilite le suivi de l'impact du changement climatique et contribue à la caractérisation de la vulnérabilité des territoires et à la définition de mesures d'adaptation pour réduire la vulnérabilité des communautés. Pour centraliser et coordonner la production de ces données stratégiques, voire identifier les besoins de collecte complémentaires, un groupe de travail de scientifiques locaux et internationaux est mis en place, à l'image des structures similaires développées à différentes échelles par exemple Ouranos au Canada ou Acclimaterra en Région Aquitaine (France). Il s'agit de proposer un tableau de bord d'indicateurs adaptés pour caractériser les points de vulnérabilité physique et sociale en fonction des territoires et des secteurs (atlas de vulnérabilité). Ce tableau étant intégré aux activités de l'OEB. L'accent sera mis sur la vulnérabilité à la sécheresse (en lien avec le produit 232 de gestion raisonnée de l'eau) et à la montée du niveau de la mer et la gestion de l'érosion des plages en lien avec le renforcement de la planification intégrée des territoires (produit 123).

Résultat 23: Soutenir les services d'appui au développement de l'EB et à leur durabilité et sécurité (INMG, IMP, INGT, autres)

Le développement de l'EB suppose des transformations dans de multiples domaines, notamment relatifs aux représentations sociales et aux comportements des parties prenantes et des citoyens consommateurs, aux évolutions réglementaires et plus largement aux dispositifs et institutions impliqués dans les opérations de coordination et de valorisation. Ces évolutions de par leur caractère structurel en termes de valeur et d'intégration de l'ensemble des interactions, impliquent un accompagnement spécifique à partir d'expérimentations pilotes pour identifier l'ensemble des contraintes et leviers possibles. Dans plusieurs domaines stratégiques, un appui est fourni pour faciliter l'appropriation des principes de l'EB, et son développement dans le respect des conditions de durabilité et de sécurité. Le renforcement de la cohérence des politiques provenant quant à lui de la mise en place de documents stratégiques permettant de planifier et de rationaliser les actions.

Produit 231. Extension des Zones Protégées et renforcement de leur gouvernance selon les principes de la cogestion

L'efficacité des Zones Protégées (AMP notamment) est liée à leur définition, statut, dotations ainsi qu'aux modalités de gouvernance qui leurs sont propres. La question de l'acceptabilité des mesures limitant les usages en faveur de la conservation des ressources est un élément clé de leur succès. L'extension des aires protégées et la construction en concertation, de plans de gestion favorise l'intégration territoriale d'aires protégées par le développement d'activités alternatives d'éco-tourisme, d'entretien, de suivi et de surveillance des écosystèmes (lien avec le produit 213 et le produit 241). Ces évolutions doivent être concertées et testées sur certaines îles (Santa Luzia et ses îlots associés) au travers du développement de dispositifs de suivi des effets de ces transformations. Le programme fera la promotion et testera des aires marines éducatives à proximité des principaux centres urbains du Cabo Verde de façon à favoriser l'appropriation des problématiques de l'EB par les jeunes élèves des écoles. A cette fin, un programme pédagogique et un guide de création des aires marines éducatives seront produits.

Produit 232. Amélioration de l'efficacité énergétique et gestion raisonnée de l'eau

En lien avec les Ministères concernés, des études pour l'identification des sources d'économie d'énergie et d'eau dans les filières liées à l'EB (pêche, aquaculture, tourisme, écotourisme) seront poursuivies afin de promouvoir l'établissement d'une stratégie pour planifier et quantifier les moyens de réalisation de la transition énergétique. Des actions de communication concernant les bonnes pratiques à adapter seront mises en place auprès des parties prenantes des filières et par des supports ciblés auprès des citoyens et des touristes. Un suivi des pratiques est mis en place. La prise en compte des éléments de tarification discriminante sera traitée au titre des incitations promotionnelles de l'EB.

Produit 233. Favoriser le développement de chaînes de valeur halieutique et aquacole bleues

Sur la base du diagnostic réalisé (produit 222), une stratégie de modernisation des circuits de commercialisation est soutenue avec des incitations financières et des formations en faveur de l'efficacité économique et environnementale des opérateurs. La meilleure valorisation des produits, liée à la qualité et à la segmentation des marchés conforte les revenus des acteurs avals et des unités de pêche. L'accroissement des gammes de produits assure l'approvisionnement des marchés touristiques et la sécurité alimentaire des communautés les plus défavorisées tout en réduisant les pertes post captures. Les économies d'énergie (lien avec produit 233) renforcent aussi les marges. Des adaptations des pratiques de pêche permettent de cibler les marchés porteurs et de développer des pratiques responsables (captures responsables « One by One » débouchant sur la certification possible des filières à destination du marché du tourisme et de l'exportation sur des marchés de niches). Ces évolutions des pratiques sont assorties d'études pour généraliser des dispositifs de cogestion initiés dans le cadre des programmes pêches/environnement. Les besoins d'infrastructures pour faciliter l'intégration touristique de la pêche, tel le ponton de Sal facilitant l'accès des touristes ou des besoins d'embarcations mixtes pêche et promenade en mer sont identifiés dans le cadre de l'enquête cadre. Enfin, en lien avec les voies de diversification vers de nouvelles ressources identifiées par la recherche océanographique, une étude de faisabilité des diversifications sera réalisée (nombre d'unités, caractéristiques techniques..., besoins d'évolution réglementaire et d'accompagnement par incitations et formation).

Produit 234. Favoriser la transition vers un tourisme bleu

Les efforts d'intégration territoriale du tourisme sont renforcés en mobilisant de façon participative l'ensemble des acteurs locaux concernés, en mettant en place une politique d'orientation et de suivi proactive pour assurer la surveillance et la régulation des flux à partir de contrats de gestion territoriale signés entre l'État et les collectivités. Ces produits écotouristiques sont valorisés par une stratégie de communication coordonnée aux échelles locales et nationales, la mise en place de formations des opérateurs de façon à professionnaliser les chaînes de valeur touristiques et développer des démarches de qualité en segmentant la demande. En relation avec les études des nouvelles potentialités de financement (produits 133) il s'agit d'analyser les possibilités de segmentation de la demande et les niveaux de valorisation en étudiant la faisabilité d'une taxe de contribution écologique des touristes ou des contributions volontaires pour compenser le coût Carbone des voyages. Bien évidemment ces produits et créneaux touristiques bleus donneront lieu à des processus de labélisation et bénéficieront des efforts et incitations à la professionnalisation (produit 212). L'île de Sal est emblématique d'un développement fondé sur le tourisme et constitue un site privilégié d'expérimentation des nouveaux principes de tourisme bleu. Néanmoins outre l'île de Sal, la Direction Nationale de l'Environnement propose d'étendre les expérimentations concernant une meilleure intégration territoriale du tourisme aux îles de Santiago, Boa Vista et Maio et d'établir des liens avec les activités des aires protégées, sachant que les effets de la conservation des écosystèmes ont des impacts positifs sur les paysages.

Produit 235. Favoriser la transition des structures portuaires vers des ports bleus

Dans un contexte de pays insulaire en archipel, les ports concentrent de nombreux enjeux économiques en termes d'activités liées et d'emplois mais aussi en termes d'enjeux environnementaux. Différents types de flux sont concernés (plaisance, passagers et marchandises) sachant qu'il s'agit de veiller à la maîtrise de leurs impacts environnementaux notamment par rapport (i) à la qualité des eaux, à l'assainissement (eau de ballast, pollutions des hydrocarbures, peinture sous-marines) et la collecte des

déchets)..., (ii) à la régulation des sédiments (effets sur l'érosion, sédiments de dragage...) et plus généralement (iii) à la prise en compte de la biodiversité en amont des projets d'aménagement physiques. A travers une collaboration entre ENAPOR, MEM (et le SEAEM), le MIOTH et le MIT, il s'agira de co-construire des guides de bonnes pratiques et des plans de gestion durable pour évoluer vers l'application du concept de ports bleus, à l'échelle de chaque port et dans le cadre d'un réseau national des ports du Cabo Verde. Ces principes de développement durable sont à rapprocher des certifications internationales (PERS, *Port Environmental Review System* mises en œuvre par la Lloyd's Register) et des réseaux de ports durables tels que le réseau européen EcoPorts (fondation EcoPort, European Sea Ports Organisation (ESPO)). A l'issue de voyages d'étude en Europe, un état des lieux est produit pour identifier et hiérarchiser l'ensemble des actions à mettre en place.

Résultat 24. Favoriser les partenariats Public/Privé pour renforcer la mise en capacité des acteurs professionnels et la société civile au profit de l'EB et de l'économie nationale

Le développement de nouvelles formes organisationnelles de cogestion et d'implication des parties prenantes, voire des citoyens dans le cas des sciences participatives, induit de nouveaux modèles de contractualisation entre l'État et/ou les collectivités territoriales et les organisations chargées de ces fonctions. Ces évolutions répondent à un souci de modernisation de la gestion publique et de réforme administrative pour renforcer l'efficacité. Elles conduisent à redéfinir les modalités d'intervention et de contrôle de l'État, notamment par le principe de la mise en délégation d'un service public et par l'application de modèles de gestion issus du courant du *New Management* public impliquant la mise en œuvre de démarches évaluatives dans un souci d'efficacité et d'efficience de l'action publique.

Produit 241. Identifier les domaines de PPP de nature à contribuer au renforcement de la transition vers l'EB

Dans un contexte budgétaire contraint et dans une logique d'assouplissement des procédures pour faciliter les processus d'adaptation, il s'agit de définir et d'expérimenter de nouvelles modalités de partenariat entre différentes formes d'organisations et de structures collectives ou en réseau (entreprises, associations, organisations professionnelles, ONG...). Selon les principes de l'EB, ces structures offrent des possibilités de diversification ou de reconversion de certains acteurs dans des fonctions collectives de coordination, de surveillance et de régulation réalisées pour le compte des acteurs publics. Ainsi par exemple dans le cadre de la stratégie pour la promotion de l'EB au Cabo Verde, il est possible de décentraliser et de confier à des structures privées certaines activités de contrôle et de surveillance des plages et des zones côtières ainsi que la gestion de certaines infrastructures, la mise en place de labels et d'analyses dans le cadre de démarches de certification, voire même la mise en œuvre de formations par des organismes de formation professionnelle privés. Une étude de faisabilité économique et juridique doit définir le contour et le périmètre de ces collaborations et les conditions juridiques de contractualisation selon les domaines concernés afin de négocier au mieux les formes d'association (liste d'options juridiques possibles avec leurs avantages et inconvénients respectifs, compensations financières, responsabilité en cas de problème, consultations complémentaires au cas par cas). Plusieurs domaines sont concernés et doivent être étudiés spécifiquement, parmi lesquels ceux de:

- Contribution au financement d'investissements publics et tarification des contreparties.
- Participation à la surveillance et la collecte de données.
- Création de prototypes ou utilisation d'installations privées comme démonstrateur pour des activités de recherche ou de formation.
- Contribution à des opérations de sensibilisation ou d'accompagnement.

Produit 242. Assurer la mise en capacité des acteurs publics et privés pour leur participation effective dans l'élaboration, mise en œuvre et suivi des PPP

L'association des acteurs privés dans des actions de service public implique un renforcement de leurs capacités de gestion, de suivi et d'évaluation, de façon à s'adapter aux règles de contractualisation et

fournir une information adéquate. Des formations adaptées sont organisées dans le cadre des contractualisations aussi bien auprès des acteurs privés que des services publics chargés de gérer ces délégations. Des référentiels de « reporting » sont établis et une expertise en appui juridique (point focal) facilite l'animation de ces collaborations et la négociation des nouveaux contrats. Il s'en suit une réduction des pratiques informelle dans l'EB.

2.5.3. Composante 3: Duplication des succès obtenus, partage des connaissances et suivi-évaluation des performances du Programme

La performance du programme s'appuie sur des outils classiques d'ingénierie dans le domaine du management opérationnel, du suivi, de l'évaluation et de la diffusion des connaissances et des succès obtenus.

Résultat 31. Valoriser et dupliquer les expériences à succès en lien avec l'EB

Le caractère expérimental et participatif du programme conformément aux principes d'appropriation de l'EB et au caractère procédural et concerté du processus de transition prôné par la théorie du changement implique d'accorder une place importante à la capitalisation, à la diffusion et à la duplication des bonnes pratiques construites et expérimentées en concertation dans le cadre de dispositifs pilotes.

Produit 311. Partage d'expériences internationales

En lien avec le produit 131, un suivi des expériences internationales d'EB est mis en place à travers des missions d'échange, des transferts de bonnes pratiques, la mise en œuvre d'une stratégie proactive de communication à l'occasion d'évènements institutionnels ou scientifiques. Des notes stratégiques de suivi des expériences internationales sont rédigées et diffusées.

Produit 312. Étude des conditions favorables pour la duplication et transfert des expériences pilotes réussies

En lien avec les opérations pilotes du programme, des protocoles d'extension des expérimentations sont élaborés en concertation (diagnostic de l'expérimentation et guide de généralisation, identification des sites et des correspondants porteurs des nouveaux projets, identification des besoins de formation en fonction des contextes et de la composition). Diverses activités d'accompagnement et de communication sont mises en place en fonction des situations : groupes de travail, séminaires de dissémination, plans de formation, visites de terrain, accueil dans l'entreprise qui essaime, réseau de parrainage, prix pour l'innovation, guide de bonnes pratiques. Dans le cadre de ce produit, la généralisation des plateformes de dialogues à l'échelle insulaire et la généralisation des outils de planification intégrée seront abordés. La duplication des expériences réussies implique de planifier la montée en charge de l'activité et anticiper des réservations des sites les plus adaptés.

Résultat 32. Renforcer le partage des bénéfices de l'EB entre les territoires (îles/Municipalités/villages) et populations, groupes sociaux (communautés)

L'identification des plus-values apportées par l'EB est une condition essentielle de la performance du programme et de la légitimité à en dupliquer les succès.

Produit 321. Analyse des bénéfices comparés des succès de l'EB avec les situations de référence

En collaboration avec l'OEB, un tableau de bord d'indicateurs de suivi et des protocoles d'évaluation économiques sont établis en concertation avec les secteurs et parties prenantes et permettent d'évaluer les résultats et l'apport du programme. Une mission d'expertise renforce les compétences de

l'OEB dans le domaine de l'évaluation, notamment pour l'identification des voies de monétarisation des effets environnementaux.

Produit 322. Étude et promotion des mécanismes de partage des bénéfices tirés de l'EB

Il s'agit de diffuser une culture de l'évaluation ainsi que les résultats et les protocoles d'évaluation des effets du programme et plus généralement de la plus-value apportée par l'EB en appui à sa vulgarisation et en vue de renforcer la Charte pour l'EB. Un guide d'évaluation des projets EB est produit et des journées de formation au suivi évaluation sont organisées. La charte pour l'EB est renforcée aux vues des résultats et de l'extension du périmètre de l'EB lié au programme.

Résultat 33. Développer les outils de suivi évaluation des performances de l'EB / ODD

La mise en place d'un dispositif de suivi évaluation est effectué en accord avec les pratiques et procédures du FEM.

Produit 331. Mise en place des protocoles et instruments du suivi évaluation du programme

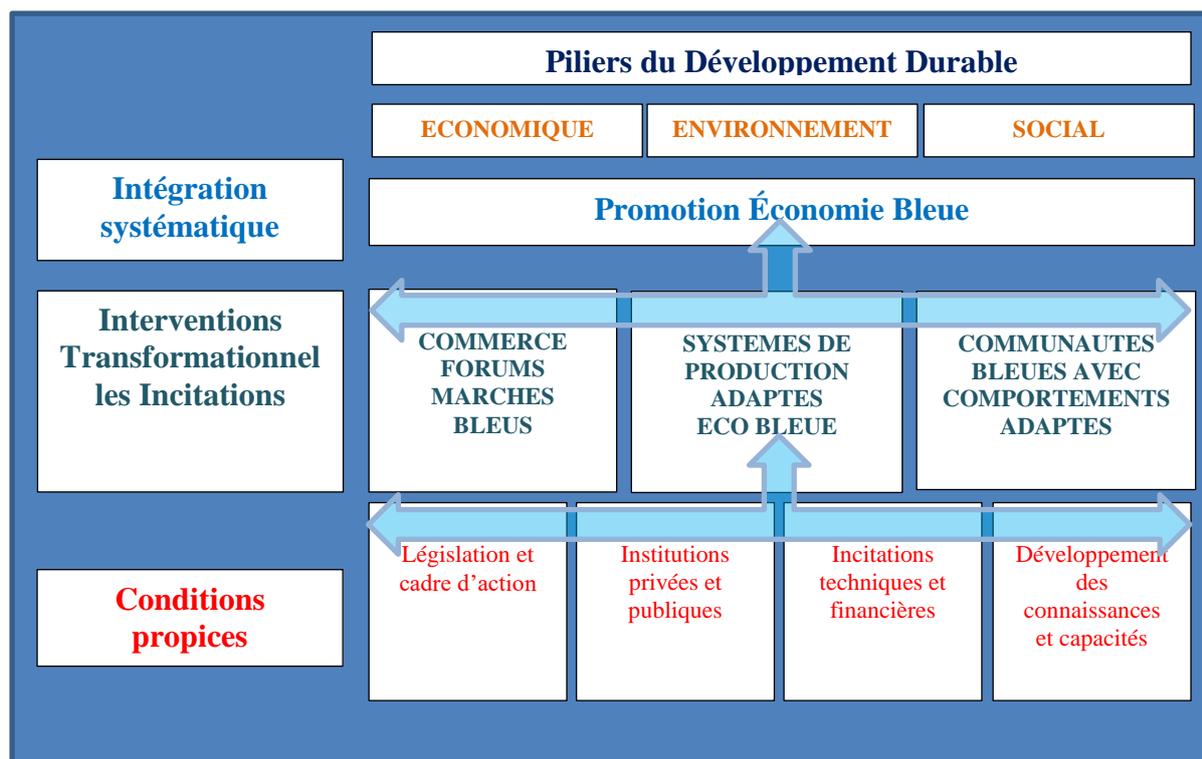
Le responsable du programme avec des organes de la Charte s'occupe de mettre en place l'ensemble des procédures institutionnelles de suivi : élaboration des rapports d'activité, recrutement des experts pour les missions de supervision et d'évaluation, tenue du tableau de bord de suivi des dépenses et des résultats (en lien avec le produit 321).

2.6. Bénéfices attendus et coût-efficacité du PROMEB

Les bénéfices attendus du programme relèvent de la plus valeur apportée par la logique de l'initiative Croissance bleue. Cette approche a été lancée par la FAO en 2013 dans le prolongement du Code de conduite pour une pêche responsable (FAO, 1995) et de l'approche écosystémique des pêches et de l'aquaculture en associant trois domaines complémentaires d'enjeux (cf. fig. 12.) et préconisant une démarche dynamique de transition selon les principes de la théorie du changement (cf. fig.13.).

De par ses principes le programme adopte une approche globale en intervenant simultanément dans plusieurs secteurs et à plusieurs échelles en favorisant la déclinaison de l'approche intégrée sur des sites pilotes et à travers des procédures de co-construction impliquant très largement les parties prenantes pour favoriser l'acceptabilité et l'innovation sociale au sein des communautés. Les sites des activités du projet ont été sélectionnés pour rendre cette approche possible mais également pour dégager des effets internes de synergie entre les composantes. Le programme collaborera étroitement avec d'autres initiatives des gouvernements et des partenaires et encouragera la mobilisation des efforts et des ressources pour assurer des résultats rentables.

Figure 12 - Principes généraux de la théorie du changement



En conséquence, il s'inspirera autant que possible des investissements existants dans les cadres et les processus institutionnels afin de s'assurer que les enseignements tirés, y compris ceux qui contribueront à améliorer la rentabilité, sont diffusés à l'ensemble du programme. Le rapport coût-efficacité a été pris en compte dans l'exécution du projet. Son exécution sera rationalisée en utilisant les structures actuelles du gouvernement, de la FAO et des institutions partenaires. Compte tenu des transformations attendues, en lien avec la théorie du changement et le cadre intégré de la croissance bleue, on s'attend à ce que le coût-efficacité du projet soit élevé, les bénéfices environnementaux, sociaux et économiques directs et indirects créés par le projet devraient dépasser les investissements du FEM.

2.7. Caractère innovant

Le programme favorise une approche novatrice qui se veut à la fois intégrée et concertée des secteurs liés à l'EB, et notamment l'émergence de nouveaux métiers fondés sur le renouvellement des interactions entre la société et l'environnement. Il met l'accent sur l'amélioration des processus de gouvernance et notamment sur les interactions multi acteurs et multi niveaux avec un accent mis par le programme sur l'articulation et les relations entre l'État et les acteurs institutionnels impliqués dans l'action publique à l'échelle des îles et des communes (Municipalités). Les meilleures pratiques adoptées grâce au programme, outre la conservation de l'environnement auront un impact positif sur les revenus, les moyens de subsistance, les conditions de travail et l'utilisation des ressources. Le projet fonctionnera à la fois aux niveaux national et local – avec d'importants échanges d'expériences aux niveaux régional et mondial – en capitalisant sur les expériences existantes et en tirant parti des réussites, plutôt que de partir de zéro et de vouloir créer de nouvelles expériences. L'approche intégrée caractéristique de l'EB, est déclinée dans ce programme de façon élargie à un ensemble de secteurs notamment le tourisme et le transport maritime. Ainsi il permet de dépasser le cadre traditionnel des pêches et de l'aquaculture pour lesquels le Cabo Verde dispose d'acquis notables, cités en exemple dans le bilan de la situation mondiale des pêches et de l'aquaculture produit en 2018 par la FAO. Ainsi la mise en œuvre de ce programme en faveur de l'EB dans le contexte favorable du Cabo Verde permet de disposer à l'échelle internationale d'exemples de bonnes pratiques qui constituent des archétypes pédagogiques facilitant

l'appropriation de la démarche dans d'autres pays. Ainsi en renforçant la lisibilité internationale des acquis du Cabo Verde dans le domaine de l'EB, il offre des opportunités de partage novateur des expériences entre les régions, les pays et les partenaires au développement.

Les principes de ce programme s'inspirent d'une approche fondée sur l'expérimentation participative par des actions pilotes ou de démonstration et sa dissémination qui conduit à utiliser de nouveaux processus associant les meilleures pratiques existantes. Cette démarche est associée à une approche plus intégrée et innovante de la gouvernance et de la gestion des secteurs de l'EB. Il encourage les incitations à la durabilité dans les secteurs et les chaînes de valeur concernés par l'EB par des mesures incitatives appropriées mettant l'accent sur la cogestion et plus généralement sur la co-construction de stratégie de planification. Il incite aussi à la formulation de partenariats publics privés diversifiés et à ce titre met aussi l'accent l'amélioration de l'efficacité et de la transparence des dispositifs de régulation et d'accompagnement. S'appuyant sur les principes de la théorie du changement, le programme permet la mise en place des conditions appropriées (législation et incitations financières rationnelles) et le renforcement des capacités et de la mobilisation sociale en faveur de la transition.

3. FAISABILITE

3.1. Impact environnement

La protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité sont au cœur de l'EB en conformité avec les Objectifs du Développement Durable et ses trois piliers, et qui s'appuie sur l'ensemble des instruments internationaux en faveur de la biodiversité, des pêches et de l'aquaculture durables, de la protection des espèces et écosystèmes sensibles. Ainsi en lien fort avec le prolongement du Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO (1995), de l'approche écosystémique des pêches et de l'aquaculture et plus généralement de la contribution aux ODD et des autres instruments comme les Directives volontaires en faveur des Pêches Artisanales et la mise en œuvre de l'Accord sur les Mesures de l'État du Port. De ce fait, aucune des activités du programme ne comporte de risque particulier pouvant causer des impacts environnementaux négatifs. La revue du programme en termes environnemental est arrivée à la conclusion non équivoque que le projet doit être classé dans la catégorie des projets dénués de risques environnementaux. Le projet n'ayant aucuns impacts négatifs attendus sur l'environnement, aucune autre analyse n'est donc requise.

3.2. Risques liés à l'évolution des conditions extérieures

Plusieurs facteurs externes de changement qui ont une incidence sur les pêches côtières peuvent avoir un impact sur les résultats du programme. De façon globale le changement climatique et l'acidification des océans constituent des facteurs de risque à moyen terme qui peuvent affecter les ressources et les habitats en termes de changement écologiques et physiques au niveau de la productivité, de l'abondance des espèces, de la stabilité des écosystèmes, de la répartition des stocks et du développement des agents pathogènes. On peut observer un accroissement de l'intensité des tempêtes côtières, une accélération de l'érosion côtière accélérée, et des changements de température qui peuvent affecter les cycles reproducteurs des poissons, la connectivité des répartitions spatiales, le taux de propagation de pathologies et les conditions d'élevage pour l'aquaculture.

Les transformations des conditions écologiques génèreront des perturbations sur les chaînes d'approvisionnement de la pêche et de l'aquaculture et par là sur les conditions d'alimentation des populations. Plus généralement des impacts socioéconomiques peuvent aussi intervenir en lien avec

l'élévation du niveau de la mer, les phénomènes météorologiques extrêmes, notamment sécheresse et de stress hydrique, avec des conséquences sur les moyens de subsistance et la vulnérabilité des communautés, qu'il conviendra d'atténuer dans le cadre des mesures d'adaptation auxquelles le programme pourra contribuer à identifier ainsi que dans le cadre d'autres projets et initiatives menées dans ce domaine au Cabo Verde et avec lesquels le programme collaborera.

Les difficultés d'anticipation des risques liés aux phénomènes météorologiques extrêmes dont les occurrences sont par nature fortement incertaines ne permettent pas de les intégrer pleinement dans la planification des mesures d'adaptation pour en atténuer les conséquences. Les efforts du programme en termes de suivi et de système d'alerte météorologiques devraient toutefois permettre de contribuer à l'atténuation des conséquences de ces risques. Néanmoins l'amélioration des équipements de sécurité de base et des systèmes d'alertes pour faire face aux intempéries ; et la planification intersectorielle, intégrée et participative peuvent contribuer au développement d'approches résilientes. Par ailleurs les efforts du programme pour renforcer la diversification des espèces pêchées et plus généralement des métiers et des sources de revenus contribueront aussi à l'amélioration de la résilience des communautés bleues. En effet l'amélioration de la résilience et la conservation de la biodiversité constituent des stratégies efficaces d'atténuation des risques liés au changement climatique, avec des mesures qui doivent être adaptées aux spécificités des conditions locales.

Enfin les incertitudes liées aux facteurs externes peuvent aussi concerner l'apparition de catastrophe dans le domaine de la santé, tels que les épidémies de maladies (Ébola par exemple), les troubles politiques ou les urgences complexes. Il sera important que le programme surveille son environnement naturel et politique afin de s'assurer que les éventuels effets de catastrophes non prévues soient minimisés.

4. DISPOSITIONS EN MATIERE DE MISE EN ŒUVRE, SUIVI, EVALUATION ET DE GESTION

4.1. Accords institutionnels

Le programme doit reposer sur une collaboration forte entre le Gouvernement du Cabo Verde, ses institutions et la FAO ainsi qu'avec les partenaires qui apporteront leur appui financier et techniques au programme.

Le programme favorisera le partage des expériences et des enseignements tirés aux niveaux national et régional, ce qui lui permettra de jouer un rôle de catalyseur en reproduisant les meilleures pratiques en matière d'EB. Une stratégie de gestion des connaissances (KM) assurera une diffusion efficace des nouvelles connaissances acquises pour informer et plaider en faveur des politiques et du renforcement des capacités. Le programme comprendra également une composante recherche pour l'élaboration – fondée sur les outils et initiatives existants – et la mise en œuvre d'un instrument d'évaluation de la performance de l'EB qui permettra un suivi efficace de la durabilité et une évaluation des bénéfices en termes environnemental, social et économique. Le programme contribuera à l'innovation en matière de mise en œuvre de l'EB. Le programme aura un rôle clé à jouer pour rassembler les meilleures pratiques et veiller à ce qu'elles influencent l'évolution future de la gouvernance et de la gestion des zones côtières.

Le programme doit pouvoir se piloter selon le schéma organisationnel ci-dessous tenant compte des adaptations spécifiques qui seront apportées afin de tenir compte des spécificités des partenariats et

exigences des agences de financement et de coopération. On peut au titre de la gouvernance du programme mentionner les éléments de structuration indispensables à savoir:

- Un **Comité de pilotage du programme (PSC)** supervisera la gestion du programme. Il sera composé de l'OEB et des autorités compétentes en matière d'environnement, de la FAO et de représentants d'une OSC et du secteur industriel/privé respectivement, ainsi que des représentants des organisations régionales compétentes et de projets régionaux pertinents.
- Un **coordinateur national du programme** (à temps plein) sera recruté au sein de l'OEB et sera responsable de la mise en œuvre du projet. Le coordinateur sera un fonctionnaire de contrepartie de l'administration des pêches ou de la direction de l'environnement. Il travaillera en étroite collaboration avec le responsable national du programme et les institutions parties prenantes du programme. Et jouera un rôle clé pour assurer la pérennité des résultats après l'achèvement du programme.
- Concernant **les institutions partenaires**, le projet établira une collaboration étroite avec les différents services des Ministères concernés par l'EB et les institutions nationales de recherche qui mèneront des activités spécifiques sur le terrain et qui interviendront également dans l'analyse et l'internalisation des résultats du projet, contribuant à la durabilité des travaux du projet une fois achevés. Ces institutions rendront compte au NFO et seront représentées au Comité national du programme. Le PTM supervisera la coordination.
- Un **fonctionnaire national du programme (NPO)** sera nommé par les autorités nationales afin de travailler spécifiquement dans le cadre du programme et soutiendra le CNP à la fois techniquement et administrativement/opérationnellement. Il assistera le CNP au niveau de la communication et la diffusion des connaissances du programme. Les NPO seront intégrés à l'OEB et aux Ministères liés à l'EB et travailleront également avec les consultants nationaux de la FAO et le responsable régional de la FAO. Du personnel administratif à temps partiel, financé par le programme (services généraux) sera également recruté.
- Des **consultants nationaux et internationaux** apporteront leur soutien au projet, selon les besoins. Ils auront des compétences dans les domaines requis
- Des consultants techniques nationaux seront recrutés pour travailler auprès des sites des îles où sur les mesures pilotes prévues, notamment pour les plateformes de dialogue insulaire. Ainsi une équipe sera constituée de façon à avoir un consultant de référence représentant du programme dans chaque île pilote. Ces consultants seront des professionnels avec des compétences dans les domaines suivants:
 - L'économie de l'environnement et l'économie bleue
 - La gestion intégrée des zones côtières et les processus de participation et de cogestion
 - Les moyens de subsistance et le développement organisationnel.

Ces consultants seront basés sur les îles pilotes et travailleront avec l'OEB. Elles seront responsables de la mise en œuvre locale des activités du programme. Au début du programme, ils recevront une formation dans les domaines clés (AEP, instruments internationaux pertinents, etc.) et seront appuyées techniquement par la FAO et le personnel gouvernemental tout au long du programme.

- Le personnel de la FAO contribuera au programme pour **l'appui technique** et la coordination avec d'autres activités pertinentes. Une task-force en appui au programme avec des représentants des projets complémentaires au programme sera créé.
- La FAO agira en tant qu'**agence d'exécution et coordonnera l'exécution du** Programme en relation avec le coordinateur national (CNP) et l'OEB et le Ministère compétent.

4.2. Coordination avec les autres initiatives

Le programme sera notamment mené en relation étroite avec le cadre de stratégie pour l'économie bleue (CaSUEB) et le plan national d'investissement pour l'EB (PNIEB) et il établira des collaborations avec d'autres initiatives des partenaires du FEM au Cabo Verde et en Afrique de l'Ouest ou ailleurs dans le cadre des travaux sur l'EB.

La coordination avec d'autres projets implique des processus d'apprentissage fondés notamment sur des échanges d'expériences qui impliquent un travail de gestion des connaissances et de communication spécifique (cf. § Communication et visibilité). Des appuis et partages d'expériences porteront notamment sur l'opérationnalisation de la théorie du changement et sur la mise en place de partenariats et collaborations entre acteurs publics et privés. Des liens avec le Challenge-Fund pourront être développés à ce niveau dans le cadre du rapprochement avec le programme GEF CFI coordonné par la FAO.

L'appui de la FAO permettra également de concilier le programme avec des instruments internationaux tels que les Directives Volontaires pour les Pêches Artisanales, ou des processus politiques panafricains tels que le *Cadre politique et la stratégie de réforme pour les pêches et l'aquaculture en Afrique* de l'UA. Des liens étroits seront maintenus avec les travaux de l'UA-BIRA et du NEPAD. Au niveau régional, les liens avec les organismes régionaux de pêche pertinents tels que le COPACE, la CSRP, le CEDEAO seront assurés, ainsi qu'avec les projets soutenus par le FEM, en particulier les projets GEF CFI et CCLME. Au niveau national, les activités du projet seront coordonnées avec les divers programmes gouvernementaux, les initiatives nationales et les projets aux niveaux national et local. Des exemples d'autres projets et initiatives avec lesquels le programme pourrait collaborer seront détaillés au moment de la mise en place du programme. Cette coordination avec d'autres initiatives, tant au niveau national que régional, sera essentielle et des outils favorisant cette coordination seront développés par le programme dans le cadre des mécanismes de partage des expériences.

Lors de la conception finale du projet, des discussions auront lieu avec des représentants des partenaires des autres grandes initiatives régionales avec lesquelles le programme devra collaborer. La planification plus détaillée des activités du projet, y compris le partage des connaissances, sera discuté lors de la mise en œuvre du projet avec les partenaires, dont les principaux seront représentés dans le comité de pilotage du programme.

4.3. Dispositions en matière de mise en œuvre et modalités d'exécution⁸

La FAO sera l'agence responsable pour le programme dans son ensemble ainsi que l'agence d'exécution de ce projet. La FAO fournira des services de supervision et d'orientation technique pendant l'exécution du programme. Le rôle de la FAO sera essentiellement d'appuyer et de coordonner les activités avec le travail des institutions nationales et locales en vertu des dispositions d'exécution en plus du personnel

⁸ L'ensemble du cadre et des fonctions de mise en œuvre du PROMEB sont proposés en référence au standard de la FAO. Dans l'hypothèse d'un programme à financement et à modalité de mise en œuvre différents, ces éléments seront définis spécifiquement. Il est donc important de considérer ces éléments comme illustratifs des éléments de structure et non pas de dénomination. Ces derniers pouvant être revus.

et des consultants. L'administration des allocations des fonds d'exécution du programme sera conforme aux règles et procédures de la FAO et à l'accord entre la FAO et les bailleurs. En tant qu'organisme chef de file, la FAO devra :

- Gérer et déboursier les fonds du programme conformément aux règles et procédures de la FAO.
- Conclure des accords d'exécution, des protocoles d'accords et/ou des accords ONU-ONU avec les partenaires pour la prestation de services à ce projet.
- Superviser la mise en œuvre du programme conformément aux documents pertinents (en particulier le présent document et les plans de travail et budgets annuels qui seront élaborés pendant la mise en œuvre du programme), les accords avec les co-financeurs et les règles et procédures de la FAO.
- Fournir des conseils techniques pour s'assurer de la qualité technique de toutes les activités du programme.
- Notifier au Secrétariat des bailleurs et au Bureau d'évaluation, l'état d'avancement du projet (par le biais de la revue annuelle de mise en œuvre du projet) et fournir des rapports financiers au fiduciaire des bailleurs.
- Effectuer des évaluations du projet à mi-parcours et finales par l'intermédiaire du Bureau d'évaluation de la FAO.

Le responsable du budget (BH) sera chargé de la gestion des ressources mises à disposition par les bailleurs et de tous les aspects des accords d'exécution, des Protocoles d'accord et/ou des accords entre l'ONU signés entre la FAO et les partenaires/agences d'exécution. Dans un premier temps, un Groupe de travail sur le programme (PTF) sera créé en consultation avec le LTO (Lead Technical Officer) et avec l'équipe principale chargée des objectifs stratégiques, en intégrant les qualifications techniques nécessaires auprès des unités concernées au siège de la FAO et sur les sites décentralisés et comprenant également un officier de liaison de financement (FLO) de l'unité de liaison de financement pertinente pour orienter la mise en œuvre de ce programme. Le BH sera notamment chargé de :

- Veiller à ce que les membres du PTF connaissent leurs obligations par rapport au programme et que le document de programme et les annexes connexes (y compris la matrice des résultats, les plans de travail, les budgets) et la composition du PTF soient consultables et connus de tous les membres.
- Contacter la Division des finances de la FAO (CSF) – par l'entremise du FLO ou avec copie au FLO – pour demander le paiement de la première tranche des fonds du projet par le ou les partenaires ressources.
- Revoir l'adéquation des compétences du PTF avec celles des autres membres du PTF (comme le LTO) et avec le responsable technique de l'unité technique du siège de la FAO (par le biais du LTO) et veiller à ce que les personnes qui composent le PTF soient constamment renouvelées selon les nouveaux besoins.
- Le BH, en étroite consultation avec le LTO, l'officier de l'unité technique au siège de la FAO dont il relève directement d'un point de vue technique, et les autres membres du PTF, selon les besoins, dirigera la finalisation des TdR du personnel du programme à recruter et procédera aux procédures de recrutement et de nomination.
- Le BH, en consultation rapide avec les membres du PTF, suivra le plan de travail et le budget et préparera les révisions du plan de travail et du budget, selon les procédures établies et chaque fois qu'une nouvelle planification implique une nouvelle révision budgétaire.

- Identifier les besoins en espèces et notifier au CSF de préparer un appel de fonds auprès des partenaires procurant les ressources (par le biais du FLO).
- Le BH veillera, avec le soutien du FLO et de la Division des finances de la FAO, si nécessaire, à ce que toutes les conditions de l'accord avec les partenaires procurant les ressources soient respectées.
- En s'appuyant sur l'expertise des autres membres du PTF, le BH coordonne toutes les activités du programme liées au suivi des résultats, à l'évaluation des performances et à l'établissement des rapports, y compris en termes de qualité de la préparation et la soumission en temps voulu, des rapports d'avancement du programme (PPR) et rapports à mi-parcours et finaux.

Le BH, en consultation avec l'Unité de coordination FAO/FEM, ne se prononcera pas contre les PTBA soumis par les partenaires/organismes d'exécution. Le BH effectuera le décaissement des fonds du FEM pour la fourniture de biens, des travaux mineurs et des services au Projet, conformément aux dispositions de l'Accord d'exécution, des Protocoles d'Accord et/ou des Accords entre l'ONU. Le décaissement sera effectué sur présentation par les partenaires/agences d'exécution au BH des états financiers semestriels des dépenses, des achats et des documents contractuels et des demandes de décaissement à partir du PTBA actualisé comprenant un budget détaillé pour la période suivante de six mois qui doit être autorisé et approuvé par le BH et un PPR approuvé par le Coordinateur du Programme. Le BH soumettra le PPR à l'Unité de coordination FAO/FEM pour l'autorisation et le téléchargement sur le FAO/FPMIS.

Le LTO joue un rôle central dans l'avantage comparatif de la FAO pour les projets et est désigné en tenant dûment compte du lieu (principe de subsidiarité), de l'expertise technique et du temps disponible pour appuyer le programme. Le LTO coordonne et assure le flux d'expertise technique et appuie le projet tout au long du cycle du programme. Dans la formulation de la prophase, les rôles et responsabilités du LTO couvrent trois grands domaines : (i) la gestion et la supervision technique du PTF, (ii) la gestion des risques environnementaux et sociaux, et (iii) l'approbation technique.

Encart 2 - Termes de référence du LTO

- Soutenir un programme d'appui technique et de soutien, en consultation avec les membres du PTF, et des autres officiers techniques et du BH.
- Superviser et exécuter le soutien technique au programme et préparer des rapports de retour de toutes les missions de soutien et les soumettre aux membres du PTF et à d'autres.
- Soutenir le BH dans la mise en œuvre et le suivi du plan de travail et du budget, y compris au niveau des révisions du plan de travail et budgétaires, ainsi que pour la préparation des rapports d'avancement et rapports finaux.
- Il sera responsable de l'exactitude et la justesse des informations techniques des rapports standard du projet sous la responsabilité du BH (rapports d'avancement, final).
- Préparer d'autres rapports techniques ou superviser leur préparation par des conseillers techniques en chef (CTA) ou d'autres membres du personnel technique.
- Approuver techniquement tous les rapports de programme (rapports d'avancement, finaux et rapports techniques *ad hoc*).
- Préparer (ou superviser la préparation) des spécifications techniques pour l'achat, et fournir ou obtenir l'approbation des spécifications techniques pour l'achat.
- S'il n'a pas encore été finalisé lors de la formulation et de la mise en œuvre du programme, soutenir le BH et superviser les aspects techniques de l'élaboration des Termes de référence pour le personnel recruté pour la mise en œuvre du programme (tels que les CTA, les coordinateurs nationaux et le personnel technique).
- Au-delà des projets individuels, tous les agents techniques (LTO ou non) sont tenus d'échanger les connaissances et informations à leur disposition avec les autres projets pour contribuer aux bons résultats.
- Aider le Coordinateur du programme à examiner et approuver les produits techniques finaux fournis par les consultants et contractants financés par le programme et ses bailleurs avant que le paiement final ne soit exécuté.

- Faciliter l'examen et les observations techniques des produits/rapports techniques préliminaires sur demande des partenaires/agences d'exécution durant le programme.
- Examiner et approuver les PPR présentés par les partenaires/agences d'exécution au BH en coordination avec le Coordinateur de programme.
- Préparer le PIR annuel, appuyé par le Coordinateur du programme et les contributions des partenaires/agences d'exécution, qui seront soumises à l'approbation et à la finalisation de l'Unité de coordination FAO/Bailleurs qui soumettra ensuite le PIR au Bureau d'évaluation dans le cadre du Rapport annuel d'examen.
- Examiner et réviser les TOR pour l'évaluation à mi-parcours et participer à l'atelier de mi-parcours avec les principales parties prenantes du programme.

Audit: Le programme est soumis aux procédures d'audit interne et externe prévues par le règlement financier, les règles et les directives de la FAO, conformément à l'Accord sur les procédures financières conclu entre l'administrateur des bailleurs du programme et la FAO. Le système d'audit de la FAO consiste en un audit externe fourni par le Vérificateur général (ou des personnes exerçant une fonction équivalente) d'un pays membre nommé par les organes directeurs de l'Organisation et lui faisant directement rapport et une fonction d'audit interne dirigée par l'Inspecteur général de la FAO, qui relève directement du Directeur général. Cette fonction fait partie intégrante de l'Organisation dans le cadre des politiques établies par la haute direction pour la gestion et a en outre une ligne de notification pour les organes directeurs. Les deux fonctions sont requises dans les textes fondamentaux de la FAO, qui établissent un cadre pour les termes de référence de chacun. Les audits internes des comptes, des dossiers, de la réconciliation bancaire et de la vérification des avoirs ont lieu dans les bureaux extérieurs et de liaison de la FAO, sur une base cyclique.

Achat: Une planification minutieuse des achats est nécessaire pour sécuriser les biens, les services et les travaux en temps opportun, selon le meilleur rapport qualité-prix. Elle exige une analyse des besoins et des contraintes, incluant la prévision du délai raisonnable requis pour exécuter les achats. L'achat et la fourniture d'intrants aux projets de coopération technique suivront les règles et règlements de la FAO pour l'achat de fournitures, d'équipement et de services (sections 502 et 507 du Manuel). La section 502 du manuel : « Achat de biens, travaux et services » établit les principes et procédures applicables à l'acquisition de tous les biens, travaux et services au nom de l'Organisation, dans tous les bureaux et les lieux à l'exception des mesures décrites dans la section Procédures non régies par l'article 502 du Manuel. La section 507 du Manuel établit les principes et les règles qui régissent l'utilisation des protocoles d'accord de la FAO pour l'acquisition en temps opportun des services des entités admissibles, d'une manière transparente et impartiale, pour parvenir à une combinaison optimale des coûts et des bénéfices attendus.

Conformément aux directives du Guide du cycle de projet de la FAO, le BH établira un plan annuel d'achat pour les principaux postes, qui servira de base aux demandes d'achat durant la mise en œuvre. Le premier plan d'achat sera préparé au moment du démarrage du programme, sinon plus tôt, en étroite consultation avec les coordinateurs/responsables nationaux du programme, le PTM et le LTO. Le plan comprendra une description des biens, des travaux ou des services à fournir, le budget prévisionnel et la source de financement, le calendrier des activités d'achat et la méthode proposée. Lorsque l'information exacte n'est pas encore disponible, le plan d'achat devrait au moins contenir des projections raisonnables qui seront corrigées au fur et à mesure que les informations seront disponibles.

Le plan d'achat est actualisé tous les 12 mois et soumis au BH et au LTO pour approbation, ainsi que le rapport sur les dépenses annuelles du PTBA et les comptes annuels des dépenses pour le prochain versement des fonds.

Le BH, en étroite collaboration avec les coordinateurs/fonctionnaires nationaux du programme, le PTM et le LTO, se procureront le matériel et les services prévus dans le budget indicatif (Cf. annexe 2) conformément aux PTBA et règles et règlements de la FAO. Le BH est, pour les fonds extrabudgétaires, responsable de l'élaboration et de la soumission d'un plan d'achat pour l'utilisation des fonds extrabudgétaires sur la base d'estimations raisonnables des besoins annuels ou dès que possible après l'identification de nouvelles exigences (au moment de la finalisation des documents de programme).

4.4. Responsabilités en matière de contrôle et suivi

Le PTM, en collaboration avec les coordinateurs/fonctionnaires nationaux du programme et le personnel du programme, sera chargé de suivre et de notifier les activités, notamment de récolter les données de base. Les politiques et directives de suivi et d'évaluation de la FAO et des bailleurs du programme. Le S&E est une composante essentielle du Programme, puisqu'il facilitera également l'apprentissage et l'intégration des résultats et des leçons apprises. Le programme appuiera le S&E et les échanges en matière d'apprentissage générés.

Le cadre de résultats du programme servira de base au suivi et à l'évaluation globale du Programme. Un système détaillé de S&E du programme sera élaboré et permettra de décrire comment un cadre conceptuel clair est nécessaire pour produire une analyse cohérente et objective fondée sur des données probantes. Le Programme tient également compte de la théorie du changement (ToC) qui définit une série de composantes hiérarchiques essentielles pour atteindre les résultats du programme.

Le système de S&E sera assorti d'indicateurs de genre et de données de base. Ces indicateurs seront élaborés en collaboration avec les parties prenantes du projet, en particulier les groupes de femmes, lors de l'élaboration de la stratégie genre du projet. Les détails du système de S&E du projet, y compris la mise en place d'une ligne sur la ToC dans le programme, seront fixés au cours des six premiers mois de mise en œuvre du programme et refléteront sa mise en œuvre. La composante 3 contient les activités liées au S&E.

4.5. Indicateurs et sources d'information

Le S&E des progrès accomplis pour réaliser les objectifs et les résultats du programme se fera sur la base de deux processus parallèles:

- Utiliser les cibles et indicateurs qui compléteront le Cadre des résultats du programme (Cf. annexe 1), conformément aux descriptions du cadre du programme et des résultats.
- Utiliser la ToC du programme qui couvre les quatre niveaux de résultats de l'initiative de l'EB : (i) les conditions favorables, (ii) les changements de comportement, (iii) l'amélioration des conditions sociales et environnementales, et (iv) le dernier objectif de la durabilité dynamique dans un écosystème résilient, les marques de changement pertinentes incluent 3 à 6 marqueurs communs qui seront identifiés et utilisés comme bases et pour les évaluations à mi-parcours et finales. Les marqueurs du changement incluront les éléments de la ToC : les parties prenantes des pêcheries ; les cadres juridiques et les procédures de gouvernance ; et la collaboration des partenaires de l'EB. Au début du programme et en coordination avec les activités de l'EB, les marqueurs du programme ToC seront validés avec au moins trois indicateurs communs. Les méthodes utilisées pour mesurer ces indicateurs communs seront également discutées et fixées. Les produits peuvent mesurer plus d'un indicateur et chaque produit couvrira les coûts de mesure des indicateurs. Les produits peuvent mesurer un cadre analytique plus large, la théorie du changement complétant le S&E du cadre des résultats et aidant tous les acteurs concernés à mieux apprécier et mesurer les changements et impacts clés, opérés dans les secteurs liés à l'EB.

Le cadre de résultats du programme de l'EB et la ToC de l'EB sont liés, en particulier les conditions d'admissibilité de niveau 1, qui sont axées sur les conditions et les incitations pour les parties prenantes, les institutions et la collaboration. Comme il est indiqué dans la première composante du Programme de l'EB, l'EB encouragera les incitations à la durabilité dans les chaînes de valeur en tenant compte de la nécessité de mettre en place des incitations appropriées, incluant les régimes de gestion nouveaux ou modifiés, la réduction des pertes après-capture, la mise en œuvre de partenariats privé-public et le développement de systèmes innovants d'incitation au marché. Comme indiqué dans la deuxième composante, l'EB renforcera les structures et les processus institutionnels, y compris les politiques, la législation et les institutions, dont les régimes de cogestion et de droits d'accès, et intégrera les AMP dans les pêcheries. Enfin, comme indiqué dans la troisième composante, l'EB diffusera les meilleures pratiques, favorisera la collaboration et renforcera les mesures et les évaluations des performances de l'EB.

Compte tenu de l'importance de la coordination et du rôle de gestion des connaissances le programme contribuera à renforcer l'impact des interventions et des résultats de l'EB grâce à la coordination des résultats du programme et au partage des connaissances.

D'autres indicateurs tenant compte des genres seront élaborés pour mesurer l'impact et les changements, par ex., en ce qui concerne l'amélioration des droits, de l'accès, des bénéficiaires pour les femmes et/ou du contrôle exercé par les femmes. Ainsi, il est important d'évaluer la participation active des hommes et des femmes dans les prises de décisions. Une représentation numérique accrue ne se traduit pas automatiquement par une influence accrue pour les femmes. Le programme élaborera donc des indicateurs qualitatifs afin de mesurer dans quelle mesure les femmes peuvent participer activement aux processus de prise de décision à tous les niveaux et faire preuve d'influence par leur participation. L'élaboration d'indicateurs (et d'une stratégie genre) sera faite en collaboration avec les parties prenantes, en particulier les groupes de femmes ayant des activités post-captures, afin de connaître leur opinion sur les aspects qui sont importants. Une fois les indicateurs sélectionnés, ils seront mesurés lors des évaluations de base, à mi-parcours et finales.

L'assistance technique, la formation et l'acquisition du matériel nécessaire à l'administration du système de S&E seront assurés par le GP, tandis que d'autres coûts tels que les voyages associés à la formation et la collecte de données, seront couverts par le programme.

Pour évaluer et confirmer la concordance des résultats avec les objectifs du programme, des inspections physiques et/ou études des sites d'activité et des participants seront effectuées. Cette dernière tâche sera assurée par les équipes nationales de programme soutenues par le PTM.

4.6. Calendrier de notification

Les rapports spécifiques à préparer pour le projet sont les suivants:

1. Rapport de démarrage du projet.
2. Plans de travail et budgets annuels (PTBA).
3. Rapports d'avancement du projet (PPR).
4. Revues annuelles de mise en œuvre du projet (PIR).
5. Rapports techniques.
6. Rapports de cofinancement.
7. Rapports à mi-parcours et finaux.

Rapport de démarrage du projet: Après l'approbation du programme par la FAO et la signature de l'accord d'exécution, un atelier initial sera organisé. Le PTM, en collaboration avec les coordinateurs nationaux de programme, préparera un rapport de démarrage préliminaire en consultation avec le

Groupe de travail du programme (PTF) et des autres partenaires avant l'atelier de démarrage. Les informations clés de ce rapport devraient être discutées lors de l'atelier de lancement et le rapport enfin finalisé. Le rapport comprendra un récapitulatif des rôles et des responsabilités institutionnelles et une action de coordination des partenaires du programme, des progrès réalisés à ce jour pour l'établissement du programme et les activités de démarrage et une mise à jour des conditions externes modifiées, susceptibles d'affecter la mise en œuvre du programme. Il comprendra également un plan détaillé de la première année et de suivi du programme. Le projet de rapport initial sera distribué au Comité de pilotage du programme et à la direction du Programme de l'EB pour examen et commentaires avant sa finalisation, au plus tard un mois après le démarrage du programme. Le rapport devrait être approuvé par le BH et le LTO et l'Unité de coordination FAO/Bailleurs et sera téléchargé dans le FPMIS (FAO).

Plans de travail et budgets annuels (PTBA): Les partenaires/agences d'exécution soumettront des PTBA au BH qui sont divisés en mensualités détaillant les activités et les indicateurs d'avancement qui guideront la mise en œuvre durant l'année du programme. Le PTM inclura les contributions des coordinateurs/agents nationaux et les partenaires/agences d'exécution et rédigera le premier PTBA, en consultation avec le Groupe de travail du programme. Comme mentionné précédemment, le premier PTBA sera présenté lors de l'atelier de démarrage. Dans le cadre du PTBA, un budget détaillé du programme pour les activités à mettre en œuvre pendant l'année devrait être inclus avec toutes les activités de suivi et de supervision requises au cours de l'année. Les contributions de l'atelier de démarrage seront incorporées et le PTM soumettra au BH un projet définitif de PTBA dans les deux semaines après l'atelier. Pour les prochaines années, le PTM organisera un PPR et planifiera les réunions pour son examen. Une fois que les commentaires auront été incorporés, le BH distribuera les PTBA au LTO et à l'Unité de coordination FAO/bailleurs pour commentaires/approbation avant le transfert au FPMIS par le BH. Le PTBA doit être lié aux indicateurs du cadre de résultats du projet afin que le projet satisfasse les indicateurs. Le PTBA devrait inclure les activités détaillées à mettre en œuvre pour atteindre les résultats du programme et être divisé en périodes et objectifs mensuels et fixer des dates limites pour les indicateurs de rendement à atteindre au cours de l'année. Un budget détaillé des activités à mettre en œuvre durant l'année devrait également être inclus ainsi que toutes les activités de suivi et de supervision requises au cours de l'année. Le PTBA devrait être approuvé par le Comité de pilotage du programme et téléchargé sur le FPMIS par le BH.

Rapports d'avancement du projet (PPR): Les PPR seront préparés par le PTM sur la base du suivi systématique des indicateurs de produit et de résultat identifiés dans le Cadre des résultats du programme. L'objectif du PPR est d'identifier les contraintes, les problèmes ou les goulets d'étranglement qui empêchent la mise en œuvre et de prendre les mesures correctives appropriées en temps opportun. Ils notifieront également les risques liés aux produits et la mise en œuvre du plan d'atténuation des risques. Le PPR sera soumis au BH et au LTO pour commentaires et autorisation. L'Unité de coordination FAO/bailleurs téléchargera le PPR sur le FPMIS. Les agences d'exécution soumettront au BH des rapports semestriels d'avancement du projet. Le troisième rapport devrait être accompagné du projet de PTBA de l'année suivante et le premier et le second rapport devraient être accompagnés du PTBA actualisé, pour examen et non objection de la FAO.

Revue de mise en œuvre du projet (PIR): Le PTM préparera des PIR annuels couvrant la période allant de juillet (l'année précédente) à juin (année en cours) qui seront soumis au LTO pour finalisation, puis au BH et à l'officier de liaison FEM de TCI (FLO) pour examen et approbation à une certaine date limite (voir pour chaque année avec l'Unité des bailleurs, environ fin juin/début juillet de chaque année). L'Unité de coordination FAO/FEM soumettra le PIR au Secrétariat du FEM et au Bureau de l'évaluation du programme dans le cadre du rapport annuel de suivi du portefeuille FAO-bailleurs. Les PIR seront téléchargés sur le FPMIS par l'Unité de coordination FAO/bailleurs.

Rapports techniques: Des rapports techniques seront préparés par des consultants nationaux et internationaux dans le cadre des résultats du programme et pour documenter et diffuser les résultats et les leçons apprises. Les projets de rapports techniques doivent être soumis par le PTM au BH qui les communiquera au LTO. Le comité de pilotage du programme peut également participer à la revue par les pairs des rapports techniques pertinents. Le LTO sera chargé de veiller à la revue technique appropriée et à l'approbation dudit rapport. Le BH transmettra les derniers rapports approuvés au FPMIS. Des exemplaires des rapports techniques seront distribués aux partenaires du programme et au Comité de pilotage du programme, le cas échéant.

Rapports de cofinancement: Le BH, avec le soutien du PTM, sera chargé de collecter les informations requises et de notifier le cofinancement tel qu'indiqué dans le document de programme et la demande d'approbation du CEO. Le PTM compilera les informations reçues des partenaires/agences d'exécution et les transmettra en temps opportun au LTO et au BH. Le rapport, qui couvre la période du 1er juillet au 30 juin, doit être présenté au plus tard le 31 juillet et sera intégré au PIR annuel. Le format et les tableaux du rapport sur le cofinancement peuvent être trouvés dans le PIR.

Outils de suivi: Conformément aux politiques et procédures du FEM, les outils de suivi de l'IW pertinents, présentés avec le Document de programme, à la demande d'approbation du chef de la direction du CEO, seront mis à jour lors de la revue/évaluation intermédiaire du programme. Les outils seront téléchargés dans le FPMIS par l'Unité de coordination FAO/FEM. L'Unité de coordination coordonnera le rassemblement des outils, avec les contributions des parties prenantes concernées. Le LTO s'assurera de l'exactitude des outils au niveau technique.

Rapport final: Dans les deux mois précédant la date de fin du programme et un mois avant l'évaluation finale, le Coordinateur du programme soumettra au BH et au LTO un projet de rapport terminal. L'objectif principal du rapport final est d'indiquer les décisions politiques requises pour le suivi du programme et de fournir au donateur des informations sur la façon dont les fonds ont été utilisés. Le rapport est donc un compte rendu concis des principaux produits, résultats, conclusions et recommandations du programme, sans description, narration ou détails techniques inutiles. Il sera soumis à des personnes qui ne sont pas nécessairement des spécialistes techniques mais qui doivent comprendre les implications politiques des résultats et des besoins techniques pour assurer la durabilité des résultats du programme.

4.7. Revue à mi-parcours et plan d'évaluation final

Le BH, en consultation avec le Groupe de travail technique du projet de la FAO et avec l'assentiment du Comité de pilotage du programme, effectuera une revue indépendante à mi-parcours du projet. Cette revue à mi-parcours sera réalisée afin d'examiner les progrès et l'efficacité de la mise en œuvre en termes d'objectifs atteints et résultats obtenus. Les conclusions et les recommandations de cette revue/évaluation contribueront à améliorer la stratégie globale de conception et d'exécution du programme pour la période restante. La FAO prendra des dispositions pour la revue/l'évaluation à mi-parcours en consultation avec les partenaires du programme. L'évaluation devra, entre autres:

- Examiner l'efficacité, l'efficacité et l'opportunité de la mise en œuvre du programme.
- Analyser l'efficacité des accords de partenariat.
- Identifier les points nécessitant des décisions et des mesures correctives.
- Proposer des corrections et/ou des ajustements à mi-parcours de la stratégie de mise en œuvre, si nécessaire.
- Mettre en évidence les réalisations techniques et les enseignements tirés de la conception, la mise en œuvre et la gestion du programme.

Le Bureau de l'évaluation de la FAO mettra en place une évaluation finale indépendante, qui sera menée trois mois avant la réunion d'examen terminale des partenaires du programme, conformément aux Directives d'évaluation finale des bailleurs. L'évaluation visera à identifier les impacts du programme, le degré de réalisation des résultats du programme et leur durabilité. Cette évaluation aura également pour but d'indiquer les actions futures nécessaires pour soutenir les résultats et diffuser les produits et les meilleures pratiques dans le pays et dans les pays voisins. Un résumé des activités de S&E du programme est présenté ci-dessous.

Tableau 8 - Résumé des activités de S&E du programme

Type d'activités de S&E	Parties responsables	Périodicité
Atelier de démarrage	Partenaires/agences d'exécution, BH, LTO et PTM	Au cours des deux mois du début du programme
Rapport de démarrage du programme	Partenaires/agences d'exécution, BH, LTO et PTM	Immédiatement après l'atelier
Conception et mise en place du système de S&E, incluant la formation du personnel et le matériel	PTM et partenaires/ agences d'exécution	Aussi rapidement que possible après le démarrage du programme
Visites de supervision et rapports de mise en œuvre	PTM et contribution des partenaires/agences d'exécution	Trimestriel
Rapports d'avancement du programme	Partenaires/agences d'exécution	Tous les 4 mois
Revue de mise en œuvre du programme	PTM et Unité de coordination FAO/FEM	Annuelle
Rapports de cofinancement	Partenaires/agences d'exécution	Annuelle
Rapports techniques	PTM et partenaires/ agences d'exécution	Si nécessaire
Visites de supervision du programme et des sites sur le terrain	LTO et PTM	Annuelle ou si nécessaire
Revue à mi-parcours	Consultants externes, Unité de coordination FAO/FEM, équipe du programme et parties prenantes	À mi-parcours de la mise en œuvre du programme
Évaluation finale	Bureau de l'évaluation de la FAO, en consultation avec l'équipe du programme et les parties prenantes et avec le soutien de consultants externes, au besoin	À la fin de la mise en œuvre du programme

4.8. Dispositions pour les évaluations

Un examen indépendant à mi-parcours sera effectué au cours de la deuxième année de mise en œuvre du programme. L'évaluation déterminera les progrès réalisés en vue de la réalisation des objectifs, des résultats et des produits et identifiera les mesures correctives si nécessaire. Il s'agira, notamment de:

- Examiner l'efficacité, l'efficience et l'opportunité de la mise en œuvre du programme.
- Analyser l'efficacité des accords de mise en œuvre et de partenariat.
- Identifier les questions nécessitant des décisions et des mesures correctives.

- Identifier les enseignements tirés en termes de conception, mise en œuvre et gestion du programme.
- Mettre en évidence les réalisations techniques et les enseignements tirés.
- Proposer des corrections et/ou des ajustements à mi-parcours de la stratégie de mise en œuvre, si nécessaire.

Une évaluation indépendante finale aura lieu trois mois avant la réunion d'examen finale des partenaires du programme et se concentrera sur les points énumérés ci-dessus. De plus, l'évaluation finale passera en revue les impacts du programme, analysera la durabilité des résultats et si le programme a atteint ses objectifs environnementaux et de développement. L'évaluation fournira en outre des recommandations pour les mesures de suivi.

Des termes de référence préliminaires pour la revue à mi-parcours et l'évaluation finale seront préparés et finalisés en étroite consultation avec le PTM, l'Unité de coordination FAO/bailleurs sous la responsabilité finale du Bureau de l'évaluation de la FAO, conformément aux procédures d'évaluation de la FAO et en tenant compte des nouvelles orientations du Bureau de l'évaluation des bailleurs.

4.9. Communication et Visibilité

Le programme jouera un rôle clé en matière de partage des connaissances et d'analyse des résultats et des produits au niveau de l'EB, à l'échelle mondiale, pour la production de produits de connaissances mondiaux et la coordination des mécanismes de diffusion (listes de diffusion, sites Internet, ateliers, bulletins d'information, blogs, échanges de parties prenantes, conférences). Les contributions du programme seront essentielles au succès de ce partage des connaissances.

Le budget de la composante 3 contribue à la communication, à la visibilité et au partage des connaissances du programme. D'autres produits de connaissance réalisés par d'autres produits du programme, notamment par le produit 1.3.1 (Positionner le Cabo Verde comme pays leader de l'EB à l'échelle de la sous-région), les produits 1.1.2 et 1.2.1 sur la mise en œuvre de plateforme de dialogues respectivement aux échelles nationales et locales.

Par le biais du programme, l'initiative en faveur de la croissance bleue élaborera une stratégie de gestion des connaissances, en s'appuyant sur les principes stratégiques énoncés dans la Stratégie de la FAO en matière de connaissance de 2011. L'objectif est de stimuler la production, la diffusion et l'application de l'information et des connaissances, y compris les statistiques. La stratégie utilisera l'initiative en faveur de la croissance bleue comme source importante de connaissances. Les participants au groupe serviront d'évaluateurs et pourront diffuser les enseignements tirés.

Cette stratégie du programme de l'EB aidera ce programme et les autres programmes de l'EB à élaborer leurs propres stratégies de connaissances et à assurer une forte cohérence et des liens entre elles. Les stratégies de l'EB et du programme doivent être conceptuellement rigoureuses, pratiques et axées sur les résultats. Elles s'appuieront sur des techniques efficaces déjà utilisées et encourageront l'innovation. La technologie est un facteur important, mais elle doit être subordonnée aux considérations de politique, de personnes et de processus. Comme certaines technologies évoluent avec le temps, la stratégie s'efforcera d'être « neutre sur le plan technologique ». Pour promouvoir l'amélioration continue, les stratégies seront également itératives et chaque occasion sera prise d'apprendre à la fois des succès et des échecs. Les activités de soutien peuvent comprendre la coordination, un environnement favorable, les services spécifiques aux programmes techniques et les services directs aux États membres.

Au niveau du Programme de l'EB un plan sera établi pour catalyser les discussions et les échanges d'expériences. Les principaux sujets d'intérêt sur lesquels l'apprentissage collaboratif sera axé sont les suivants:

- *Gouvernance des pêches*: législation/politiques et plans de gestion qui appliquent les principes et les pratiques de l'AEP.
- *Gouvernance de l'EB*: approche intégrée des zones côtières et participation des communautés bleues.
- *Questions de genre*: participation et réponses aux questions soulevées par les femmes impliquées dans la chaîne de valeur des pêches et dans les secteurs concernés par l'EB.
- Application de la *planification spatiale marine* (MSP) aux principes et pratiques de l'AEP, en mettant l'accent sur les AMP qui permettent certaines formes de pêche.
- Reconnaissance que le *bien-être de la communauté côtière* est la base pour obtenir des résultats durables dans le secteur de la pêche côtière.

Dans le cadre de la coordination générale et de l'appui de l'initiative pour la croissance bleue de la FAO, le programme traitera de la question de la gouvernance intégrée des zones côtières, ce qui inclue l'AEP et l'application des dispositions et des principes des Directives SSF. Le mécanisme de partage de la gestion des connaissances de l'EB est décrit dans le document de programme. Le rôle de ce programme sera également développé dans la stratégie de communication qui sera élaborée pendant la phase de démarrage.

Les principales leçons et meilleures pratiques diffusées dans le cadre du mécanisme de gestion des connaissances concerneront principalement des sujets/questions transversaux suivants (ayant trait aux domaines thématiques énumérés ci-dessus):

- Participation et intégration: S'assurer que toutes les parties prenantes concernées sont engagées dans le processus décisionnel concernant les ressources vitales dont elles dépendent.
- Égalité et équité entre les genres: L'égalité entre les genres est un élément fondamental de tout développement mais une attention particulière sera accordée à ce principe dans l'EB en reconnaissance du rôle vital des femmes dans les pêches côtières et le tourisme. L'EB favorisera l'égalité des droits et des chances pour les femmes et les hommes et veillera à ce que les femmes soient représentées et impliquées dans les prises de décisions qui les concernent et touchent leurs moyens de subsistance.
- Compatibilité avec les instruments internationaux: L'EB veillera à ce que ses activités intègrent et soient compatibles avec d'autres instruments clés relatifs aux pêches et à la gestion intégrée des zones côtières, y compris les conventions et directives internationales auxquelles les pays et les organisations internationales ont adhéres.
- Adaptabilité et flexibilité: L'expérience mondiale en matière de gestion des pêches et de gestion intégrée des zones côtières a clairement démontré que les solutions doivent être adaptées aux contextes locaux. Tandis que les enseignements transférables et les meilleures pratiques seront recherchés et diffusés, les limites de la répliquabilité seront reconnues.
- Tirer parti des points forts: L'EB cherchera à tirer parti des forces et des capacités des partenaires impliqués. Il s'agira notamment des organisations du FEM qui coopèrent à l'initiative, des gouvernements, des autres organisations partenaires impliquées dans ses différentes composantes, de la communauté internationale des agences concernées, du milieu universitaire, de la société civile et des représentants du secteur privé.
- S'attaquer à toute la chaîne de valeur des pêches et aux activités littorales: L'EB veillera à ce que les initiatives qu'elle appuie traitent des questions qui se posent tout au long de la chaîne de valeur des pêches et des parties prenantes, de la production à la vente.
- Transparence: Définir clairement et diffuser largement les politiques, les lois et les procédures dans les langues utilisées, et diffuser les décisions dans les langues utilisées et formats accessibles à tous.

Obligation de rendre compte: Tenir les individus, les organismes publics et les acteurs non étatiques responsables de leurs actes et décisions conformément aux principes de la primauté du droit et offrir des possibilités de rétroaction et de discussion sur les interventions entre les organismes chargés de leur mise en œuvre et les personnes concernées.

Le partage des connaissances aux niveaux national et régional sera encouragé par la collaboration avec les organismes et projets régionaux pertinents. Le budget du programme, en particulier pour la composante 3, comprend le financement des ateliers nationaux et régionaux et les organismes régionaux concernés seront invités, selon les cas, ou des réunions seront organisées avec les organisations régionales. La FAO veillera à ce que les résultats et les expériences soient partagés plus largement, en dehors de la région de l'Afrique de l'Ouest.

Il est noté que la diffusion des connaissances devrait avoir lieu dans les langues officielles et de travail (français et anglais ainsi qu'en portugais). Le personnel et les consultants recrutés dans le cadre de la gestion des connaissances auront les compétences linguistiques nécessaires et les produits de connaissances seront produits dans les langues requises et appropriées.

5. DURABILITE DES RESULTATS ET REPRODUCTIBILITÉ

Les différentes dimensions de la durabilité sont liées. Conformément au document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+ 20) « L'avenir que nous voulons », il est nécessaire d'envisager simultanément la durabilité économique, sociale et environnementale. Ce programme assurera la durabilité multidimensionnelle en tirant parti des efforts communautaires, nationaux et régionaux visant à utiliser et à traiter de façon responsable les ressources halieutiques et les écosystèmes côtiers tout en réduisant les menaces pour l'environnement et en assurant des bénéfices aux populations.

La théorie du changement du Programme mondial de l'EB souligne que l'amélioration de la gouvernance des zones côtières est essentielle pour que les bénéfices environnementaux, sociaux et économiques potentiels soient maintenus. Et trois éléments interdépendants sont identifiés comme étayant la réalisation d'une meilleure gouvernance:

- Adopter une approche holistique du processus d'élaboration de meilleures dispositions en matière de gouvernance.
- Veiller à ce que les utilisateurs des ressources reconnaissent et puissent tirer parti des incitations appropriées pour une meilleure gestion.
- Mettre en place un cadre politique et institutionnel permettant l'établissement et la réalisation de ces incitations.

L'initiative pour la croissance bleue implique des agences du FEM qui ont des rôles importants dans les pêches et les zones côtières à l'échelle mondiale et nationale, et les enseignements tirés et les meilleures pratiques de ce programme seront diffusés, partagés et appliqués dans de nouvelles initiatives. Les liens étroits et la participation d'organisations mondiales et régionales soutiendront davantage la viabilité du projet et offriront des possibilités d'expansion.

5.1. Durabilité sociale

Le programme de l'EB en général – et de ce programme en particulier – aborde des aspects importants du bien-être humain en mettant l'accent sur les aspects sociaux. La viabilité sociale sera assurée grâce

à la stratégie de mise en œuvre participative du programme qui s'applique à toutes les composantes du programme. Une attention particulière sera accordée aux petites communautés de pêcheurs et à leurs moyens de subsistance. En s'efforçant d'habiliter les pêcheurs et les travailleurs du secteur à s'engager efficacement dans la gouvernance, la gestion et le développement des pêches côtières tout au long de la chaîne de valeur, le programme veillera à ce que tous les acteurs – hommes, femmes et jeunes – participent à la durabilité globale des pêches côtières.

Le programme appuiera la mise en œuvre des Directives SSF qui fournissent un cadre pour la gouvernance et le développement des pêches artisanales dans un contexte d'utilisation durable des ressources et des droits de l'homme, contribuant à la sécurité alimentaire et à l'éradication de la pauvreté. Les principes du développement équitable et de l'égalité des genres orienteront la mise en œuvre du projet et les prises de décisions.

Parmi les actions spécifiques du Programme, le renforcement des processus de gestion participative et d'assurance de la durabilité sociale, conduit notamment à :

- Soutenir le renforcement des capacités au niveau communautaire pour permettre aux pêcheurs et aux travailleurs des chaînes de valeur halieutiques, du tourisme et des activités portuaires de participer aux processus de gestion et de développement de ces secteurs et de promouvoir la cogestion.
- Examiner la législation et les pratiques relatives aux conditions de travail, en particulier pour les femmes du secteur des pêches, du tourisme et des activités portuaires après-récolte, en vue de promouvoir des conditions de travail décentes.
- Soutenir les acteurs de la chaîne de valeur halieutique, en particulier les organisations de femmes transformatrices mais aussi du tourisme et des activités portuaires en appliquant de meilleures pratiques, en élaborant des plans d'investissement et en obtenant un meilleur accès aux ressources et aux formations.

Une attention particulière sera accordée à la nécessité de parvenir à un équilibre entre les sexes, non seulement en ce qui concerne les groupes cibles de l'EB, mais aussi parmi tous les autres acteurs des dispositions institutionnelles du programme de l'EB, incluant, par exemple, l'examen par les pairs, le partage d'expériences et l'identification des bonnes pratiques. Les femmes jouent un rôle majeur dans la pêche et leur participation est essentielle au fonctionnement du secteur. La plupart des opérations post-captures sont menées par des femmes, dont les activités sont artisanales. Le projet aura des interventions ciblées visant à contribuer à l'égalité entre les sexes par le biais de l'autonomisation des femmes.

En ce qui concerne la promotion de l'égalité entre les sexes, le Projet appliquera les principes suivants :

- L'analyse entre les genres informe la planification et la conception des activités et des interventions.
- Une approche transparente et participative des interventions en faveur de l'égalité des sexes est encouragée. Les questions, préoccupations et activités proposées sont discutées avec les communautés, les partenaires et les autres parties concernées.
- La sensibilisation aux questions de genre fait partie intégrante des activités de formation et de renforcement des capacités.
- Les informations et données recueillies et publiées par le Programme sont, chaque fois que cela est possible, ventilées par genre et présentées avec une analyse de la signification et des implications de ces données.
- Le système de suivi et d'évaluation intègre des indicateurs de réussite pour suivre les progrès vers les objectifs convenus sur les mesures propres au genre.

5.2. Durabilité environnementale

L'un des principaux objectifs du projet est de développer une approche intégrée et environnementale de l'économie bleue. Le programme implique donc des pratiques respectueuses de l'environnement et des principes en faveur du développement des moyens de subsistance durables pour les générations à venir en contribuant à la sauvegarde des ressources et écosystèmes aquatiques et côtiers qui constituent une base importante pour la sécurité alimentaire. La FAO fournira des compétences pour la mise en œuvre du programme en mettant l'accent sur la durabilité environnementale.

L'approche de la gouvernance en faveur de la gestion intégrée des zones côtières et de l'EB conduira à une pêche plus durable et à la conservation des écosystèmes. Tout en veillant à ce que des connaissances, des structures institutionnelles et des incitations soient mises en place, les pratiques mises en place seront poursuivies et reproduites et la durabilité environnementale pourra être assurée. Le programme met l'accent sur la mise en place de structures institutionnelles efficaces, y compris de cadres politiques et juridiques, de renforcement des capacités et d'autonomisation des utilisateurs des ressources, qui sont essentiels à la réussite et la durabilité à long terme.

Les interventions du projet visant notamment à soutenir la durabilité environnementale, comprennent les éléments suivants:

- Examiner les cadres juridiques et les structures institutionnelles existants et leur cohérence avec l'EB, les instruments internationaux pertinents, la cogestion et des systèmes de droits améliorés et promouvoir la cohérence des politiques.
- Mettre en œuvre des plans de gestion des pêches et des zones côtières.
- Améliorer les pratiques post capture et plus généralement les principes de l'économie circulaire (notamment dans le domaine de l'énergie et de le l'eau) afin de réduire l'impact sur les ressources tout en améliorant les moyens de subsistance.

5.3. Durabilité financière et économique

La durabilité financière et économique se réfère à deux aspects principaux : la durabilité des activités liées à l'EB et les moyens de subsistance connexes et la durabilité des accords institutionnels – souvent soutenus par les gouvernements – nécessaires pour mettre en œuvre une gouvernance améliorée, incluant une gestion des pêches et des zones côtières plus responsables.

La durabilité économique et financière à long terme des activités de l'EB est étroitement liée à la durabilité environnementale. Une meilleure gestion des ressources halieutiques et des écosystèmes connexes est un élément requis pour développer des activités justes et qui peuvent rapporter des bénéfices à l'avenir. À court et à moyen termes, les revenus de la pêche risquent de diminuer s'il faut réduire les capacités et l'effort de pêche. L'approche intégrée de la chaîne de valeur est cruciale dans ce contexte où la réduction des pertes post-captures, l'amélioration de la qualité des produits et de l'accès au marché peuvent générer des revenus accrus. L'élaboration d'incitations au moment de concevoir le programme jouera un rôle crucial à cet égard. Le projet encouragera également les PPP et soutiendra les parties prenantes du projet à trouver des investisseurs intéressés.

En ce qui concerne la viabilité financière des accords institutionnels et leur financement – en particulier après l'achèvement du programme – une approche clé sera de s'appuyer sur les structures existantes et de les développer plutôt que d'en créer de nouvelles. Les autorités nationales et d'autres parties prenantes ont été étroitement associées à la conception du programme et celui-ci répond aux priorités nationales. Les travaux prévus sont bien intégrés dans les programmes gouvernementaux existants, ce qui favorisera également la durabilité à long terme des résultats du programme.

5.4. Durabilité des capacités développées

Le programme contribuera à la mise en place de structures et de capacités institutionnelles sous diverses formes. Un soutien sera fourni, entre autres, pour les évaluations juridiques et institutionnelles et une formation sur l'EB. Les dispositifs institutionnels promus par le programme et les nouvelles structures et le développement organisationnel seront basés sur les analyses des parties prenantes et des évaluations institutionnelles et adopteront une approche inclusive et participative.

Grâce aux PPP avec les organisations locales, nationales et régionales existantes, les organismes gouvernementaux, les ONG et les autres structures, les résultats des produits sont absorbés et utilisés largement. Les structures et les capacités institutionnelles existantes seront renforcées grâce à ces nouveaux liens et connaissances, et une large base d'action continue sera possible.

L'échange des informations au cours du programme sous-entend que les connaissances sont détenues par le pays et les partenaires de la sous-région. Par le biais du programme d'EB l'échange de connaissances sera également favorisé au niveau mondial.

5.5. Pertinence de la technologie introduite

Le programme s'appuiera sur les expériences existantes et aidera explicitement les gouvernements et les parties prenantes à identifier les meilleures pratiques pour améliorer la gouvernance et la gestion des secteurs de l'EB. Le programme identifiera, adaptera et élaborera des mesures de gestion et des technologies en appui à l'EB en étroite collaboration avec ceux qui les utiliseront, à savoir les pêcheurs et les travailleurs des secteurs de l'EB. La FAO possède une expérience considérable et des capacités techniques pertinentes pour le programme et s'appuiera sur ces ressources. La combinaison des connaissances locales et des expériences et expertises internationales permettra d'assurer la pertinence des technologies mises en place.

5.6. Reproductibilité et élargissement du Programme PROMEB

Le programme appuiera explicitement la répliquabilité et l'élargissement, en particulier par le biais de sa Composante 3. Il existe un grand potentiel d'extension de l'Initiative de croissance bleue de la FAO dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest et au-delà par le biais de la diffusion des bonnes pratiques des produits pilotes réussis dans des pays confrontés à des défis similaires en Afrique de l'Ouest. Ce qui est totalement cohérent avec le rôle de la FAO dans le soutien d'autres programmes importants dans la région et la collaboration avec d'autres partenaires au développement. Il s'agit entre autres des projets GEM et des projets de pêche côtière.

6. ANNEXES

Annexe 1 Structure du PROMEB

COMPOSANTE 1: RENFORCER LA GOUVERNANCE POUR L'ÉCONOMIE BLEUE AU CABO VERDE		
Résultats	Produits	Activités
Résultats 11. Soutenir l'opérationnalisation de la Charte actualisée et renforcer ses organes dédiés	Produit 111. Renforcer l'encrage institutionnel de l'OEB et ses capacités techniques	<ul style="list-style-type: none"> - Audit de la phase pilote de fonctionnement de l'OEB au sein du MEM durant l'exécution du projet UTFCVI047CVI - Appui à la structuration bases de données EB (en lien avec 113) ; - Recensement des projets dans les secteurs liés à l'EB - Supervision d'études en appui au programme PROMEB - Identification des bureaux d'études et appui aux institutions dans le suivi des études.
	Produit 112. Animer et pérenniser les plateformes nationales intersectorielles et thématiques	<ul style="list-style-type: none"> - Groupes de travail inter institutions pour coordination des activités - Rédaction de notes stratégiques et de documents de sensibilisation EB - Organisation et réalisation de formations pour les nouveaux membres de la plateforme et des comités de pilotage et comité consultatif - Organisation logistique des réunions des comités et plateformes
	Produit 113. Contribuer à l'élaboration d'un compte satellite Économie maritime et EB	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à l'INE-CV pour compte satellite EB - Collecte et organisation de l'information utile avec identification des besoins de données - Élaboration de questionnaires pour enquêtes complémentaires - Mission d'appui d'experts internationaux
Résultats 12. Améliorer l'efficacité de la gouvernance de l'EB à l'échelle locale	Produit 121. Mettre en œuvre des plateformes de dialogue à l'échelle des îles et soutenir le dialogue inter-île et île/État.	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Mise en place de 3 plateformes de dialogue expérimentales à l'échelle de trois îles pilotes</u> - Missions d'identification par l'OEB des correspondants par île au niveau des Chambres Municipales et des parties prenantes locales ; - Recrutement des animateurs pour les 3 plateformes pilotes - Mise en place d'un groupe de travail à l'échelle de chaque île et définition participative des objectifs et stratégies spécifiques. - Mission de suivi et d'appui aux activités des plateformes. - Missions de coordination entre les plateformes insulaires à l'échelle nationale pour partage d'expérience - Appui à l'élaboration des Plans de travail et budgets pour les plateformes
	Produit 122. Faciliter l'appropriation de la notion de gestion intégrée à l'échelle locale	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Activités à développer dans les 3 îles pilotes en lien avec les plateformes de dialogue</u> - Études complémentaires en fonction des objectifs locaux d'EB définis au sein des groupes de travail - Mise à niveau des membres des plateformes et sensibilisation des parties prenantes locales liées à l'EB - Sensibilisation à l'économie circulaire

	<p><u>Produit 123.</u> Développer des outils de planification territoriale et maritime</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à l'INGT pour la mise en place d'une planification territoriale par la co-construction de POO-C expérimentaux dans des sites pilotes (en lien avec les plateformes de dialogue insulaire) - Cartographie des usages dans la zone côtière et en mer, des interactions et conflits et des niveaux de compatibilité entre activités et/ou usages - Identification des services, des réglementations sectorielles et des besoins d'information et d'adaptation des cadres juridiques - Plaidoyer et modalités d'adoption des nouveaux cadres juridiques en faveur de documents d'urbanisme intégrés avec une hiérarchie des compatibilités entre activités et/ou usages - Proposition de nouveaux cadres d'appel d'offres adaptant l'analyse des interactions et des impacts à l'EB
<p><u>Résultats 13.</u> Renforcer la gouvernance de l'EB par le biais de la coopération et des instruments internationaux</p>	<p><u>Produit 131.</u> Positionner le Cabo Verde comme pays « leader » de l'EB à l'échelle de la sous-région</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Initiative du Cabo Verde dans l'organisation de groupes de travail, événement de promotion autour de l'EB pour favoriser la dissémination et le transfert de bonnes pratiques - Communication Plaidoyer du Cabo Verde dans les instances internationales sectorielles ou territoriales (UA, CEDEAO, CSRP, COPACE, CEA, Afri-Stat, CPLP, SIDS...) - Accueil de mission d'études d'autres pays et missions de dissémination de l'EB dans d'autres pays
	<p><u>Produit 132.</u> Élaborer les plaidoyers pour la mobilisation et l'intégration des enjeux EB dans les conventions et accords internationaux (commerciaux, environnementaux, sectoriels pêche, aquaculture, énergie, transport...) au sein des instances et forum internationaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi des conventions internationales et participation aux négociations et événements liés - Bilan de l'évolution et mise en cohérence de la prise en compte de l'EB dans les conventions internationales signées par le Cabo Verde - Rédaction de notes sur les modalités d'intégration de l'EB dans les réglementations nationales
	<p><u>Produit 133.</u> Contribuer à l'élaboration d'un compte Satellite EB.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation de la structure du compte satellite élaborée par le Cabo Verde dans les commissions internationales pour valider les évolutions - Participation aux réunions internationales de comptabilité publique pour affiner l'approche nationale (Afri-Stat) - Définition d'indicateurs communs pour faciliter les comparaisons internationales (CUA, OCDE, Afri-stat, CEDEAO...)

COMPOSANTE 2: ACCROITRE LA CONTRIBUTION DE L'ECONOMIE BLEUE AU DEVELOPPEMENT NATIONAL ET AUX ODD

Résultats	Produits	Activités
<p><u>Résultats 21.</u> Développer les incitations au profit des initiatives privées dans l'EB</p>	<p><u>Produit 211.</u> Appui à l'entrepreneuriat et facilitation de l'accès au crédit</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de formations à la gestion par des outils interactifs de simulation de comptabilité et d'analyse financière - Formation de base à la logique de l'étude de marché - Recensements des ONG d'appui à l'accès au crédit et à la sensibilisation à la gestion, rédaction de cahiers des charges pour les secteurs de l'EB - Renforcement de l'accompagnement par des chartes, labels promotionnels avec cahiers des charges spécifiques - Négociation de produits financiers adaptés et définition de cadre de bonification des prêts - Réalisation pour les banques commerciales, d'études économiques de référence pour faciliter l'entrepreneuriat dans les nouveaux métiers de l'EB - Travail sur les mécanismes de mobilisation de ressources financières - Développement d'activités d'élaboration et de gestion de projets d'EB dans les lycées avec pré incubation en lien avec la promotion d'innovation.
	<p><u>Produit 212.</u> Accompagnement pour le développement et la professionnalisation des métiers de l'éco bleue dans le cadre des normes pour l'emploi décent et la politique de genre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation et incitation à la professionnalisation par des guichets d'information et la réalisation de documents cadre pour l'accompagnement des entrepreneurs dans les nouveaux métiers de l'EB - Mise en place d'un référentiel des métiers, des contenus de formation associés et de guide d'installation pour les opérateurs selon les secteurs de l'EB - Incitations financières à l'installation (lien avec 211). - Mise en place d'une stratégie de développement des activités et évolution de la réglementation pour encadrer leur développement - Formation des guides d'écotourisme et création d'associations professionnelles pour la mise en réseau (et labélisation en lien avec 214) de ces nouveaux opérateurs
	<p><u>Produit 213.</u> Élaboration et promotion de financements innovants pour l'EB</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'études d'opportunité et de faisabilité (benchmark sur les expériences internationales et contraintes et opportunités nationales) autour de plusieurs pistes : - Modalité de paiement pour la conservation de services écosystémiques, - Taxation touristique écologique, - Système dette/nature, - Contribution volontaire des touristes pour compenser le coût carbone, - Plateforme d'investissement participatif pour la diaspora, - Compensations dans le cadre des études d'impacts - Suivi au sein de la plateforme réunissant la Direction Nationale du Plan et des Finances (fiscalité et mobilisation des ressources) pour le suivi des propositions et d'étude pour leur opérationnalisation
	<p><u>Produit 214.</u> Promouvoir une bourse aux projets et processus de labélisation d'initiatives EB (Pavillon bleu, port bleu, produit</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation logistique d'un concours annuel des projets innovants d'EB avec dotation financière aux projets lauréats - Fonds de financement dédié à l'EB - Établissement des cahiers des charges des labels en fonction des secteurs

	bleu, package bleu, énergie bleue, tourisme bleu)	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des opérateurs à l'intérêt des labels (produits, territoire, activités, gestion, aménagement)
<u>Résultats 22.</u> Soutenir la Recherche et favoriser l'accès aux innovations	<u>Produit 221.</u> Renforcer les liens recherche / secteurs privés et société civile pour le développement des innovations et leur appropriation au service de l'économie bleue	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une étude par benchmark international sur le fonctionnement des plateformes d'innovation (création de milieux innovateurs, sociologie de l'innovation) - Missions d'expertises internationales pour aider à la mise en place de transferts d'expériences concernant des méthodologies innovantes - Développement d'une interface entre les organismes de recherche et universités et les secteurs liés à l'EB permettant: - D'identifier les besoins des entreprises en termes d'innovation pour orienter les incitations à des programmes de recherche appliquée et à des stages associant universités et entreprises - De programmer l'orientation des formations en fonction des marchés - De favoriser les interactions pluridisciplinaires et transversales - Incubation et accès à des fonds incitatifs
	<u>Produit 222.</u> Analyse diagnostic et suivi des chaînes de valeurs pêche et aquaculture	<ul style="list-style-type: none"> - Enquête cadre sur les unités de pêches, la chaîne de valeur, prix et modes de consommation : diagnostic, définition d'indicateurs de référence et élaboration d'un plan d'échantillonnage pour le suivi
	<u>Produit 223.</u> Structuration des données climatiques et météorologiques et appui à la prévention des risques maritimes.	<ul style="list-style-type: none"> - Inventaire des données météorologiques et climatiques disponibles - Rédaction d'un plan d'investissement pour la création de 9 nouvelles stations d'acquisition de données - Identification des tableaux de bord d'indicateurs pour l'amélioration des conditions de sécurité en matière de navigation et conception d'un système d'alerte
	<u>Produit 224.</u> Évaluation des vulnérabilités et résilience des zones côtières face aux menaces et risques climatiques et anthropiques pour la mitigation et adaptation	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un groupe de travail recherche (international) sur les effets du Changement Climatique pour le Cabo Verde - Co-construction d'un tableau de bord d'indicateurs en vue de contribuer à l'élaboration d'un Atlas de la vulnérabilité des territoires côtiers - Identification des besoins de données complémentaires sur les autres dimensions de la vulnérabilité sociale et environnementale
<u>Résultats 23.</u> Soutenir les services d'appui au développement de l'économie bleue et à leur durabilité et sécurité	<u>Produit 231.</u> Extension des Zones Protégées et renforcement de leur gouvernance selon les principes de la cogestion	<ul style="list-style-type: none"> - Étude des zones propices pour l'extension des zones protégées - Atelier de travail sur les apports des expériences de cogestion et leurs voies de généralisation - Co-construction de charte de fonctionnement et de pratiques au sein des zones protégées pour établir des plans de gestion - Incitation, formation et communication en faveur de changements de pratiques et de nouvelles activités - Mise en place d'indicateurs et de dispositifs de suivi des transformations - Mise en place d'un suivi de la fréquentation des zones protégées
	<u>Produit 232.</u> Renforcement de l'efficacité énergétique (production/consommat	<ul style="list-style-type: none"> - Étude pour l'identification de sources d'économie dans le domaine de l'énergie et de l'eau au sein des secteurs de l'EB

	on) et gestion raisonnée de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation pour l'adoption de nouvelles pratiques au niveau des parties prenantes pour l'encadrement et opérateurs - Suivi de l'évolution des pratiques
	<u>Produit 233.</u> Favoriser le développement de chaînes de valeur halieutiques bleues	<ul style="list-style-type: none"> - Étude marketing sur les possibilités de segmentation du marché et création de nouveaux produits - Formation des opérateurs des chaînes de valeur - Évolution des textes réglementaires (traçabilité, label, certification) - Sensibilisation à l'adoption de pratiques de pêche responsable, de diversification vers les marchés touristiques avec labélisation
	<u>Produit 234.</u> Favoriser la transition vers un tourisme bleu	<ul style="list-style-type: none"> - Étude de marché sur la création de nouveaux modèles d'éco tourisme : type de produits, réglementation, limite de fréquentation (en lien avec produit 212) - Stratégie de communication sur les activités liées à l'écotourisme
	<u>Produit 235.</u> Favoriser la transition des structures portuaires vers des ports bleus	<ul style="list-style-type: none"> - État des lieux des impacts environnementaux et sociaux liés aux ports - Co-construction de guides de pratiques et de stratégie de suivi et de gestion des impacts environnementaux liés aux activités portuaires (qualité des eaux, gestion des déchets, gestion des sédiments, prise en compte de la biodiversité ...) - Voyage d'étude dans des ports certifiés en Europe
<u>Résultats 24.</u> Favoriser les partenariats Public/Privé pour renforcer la mise en capacité des acteurs professionnels et de la société civile au profit de l'EB	<u>Produit 241.</u> Identifier les domaines de PPP de nature à contribuer au renforcement de la transition vers l'économie bleue	<ul style="list-style-type: none"> - Étude de faisabilité économique et juridique pour le développement de contrats de collaboration dans différents domaines qui permette de négocier au mieux les formes d'association (liste d'options juridiques possibles avec leurs avantages et inconvénients respectifs, compensations financières, responsabilité en cas de problème, consultations complémentaires au cas par cas) - Plusieurs domaines sont concernés et doivent être étudiés spécifiquement - Contribution privée au financement d'investissements publics et tarification des contreparties - Participation à la surveillance et à la collecte de données par des sociétés ou des associations/ONGs (science citoyenne par ex.) - Création de prototype ou utilisation d'installations privées comme démonstrateur pour des activités de recherche ou de formation - Sensibilisation ou formation à partir d'installations modèles et de personnels qualifiés
	<u>Produit 242.</u> Assurer la mise en capacité des acteurs publics et privés pour leur participation effective dans l'élaboration, mise en œuvre et suivi des PPP.	<ul style="list-style-type: none"> - Formations destinées aux structures privées et publiques pour renforcer les compétences des acteurs dans le management des contrats - Réduction des pratiques informelles dans les activités de l'EB - Mise en place de référentiels de <i>reporting</i> des activités

COMPOSANTE 3: DUPLICATION DES SUCCES, PARTAGE DES CONNAISSANCES ET SUIVI-EVALUATION DES PERFORMANCES

Résultats	Produits	Activités
<u>Résultats 31.</u> Valoriser et dupliquer les expériences à succès en lien avec l'EB	<u>Produit 311.</u> Partage d'expériences internationales	- Rédaction et diffusion de notes stratégiques sur les progrès et résultats obtenus
	<u>Produit 312.</u> Étude des conditions favorables pour la duplication et transfert des expériences pilotes réussies	- Mise en place de protocole d'extension des expérimentations : - Application à la généralisation des plateformes de dialogues à l'échelle insulaires, et mise en œuvre d'outils de planification intégrée
<u>Résultats 32.</u> Renforcer le partage des bénéfices de l'EB entre les territoires et populations, groupes sociaux, communautés.	<u>Produit 321.</u> Analyse des bénéfices comparés des succès de l'EB avec les situations de référence	- Mise en place d'outil d'ingénierie de projet pour le suivi des actions et des résultats du programme (tableau de bord des résultats du programme) - Mission d'expertise sur l'évaluation des effets non marchands de l'EB
	<u>Produit 322.</u> Étude et promotion des mécanismes de partage des bénéfices tirés de l'EB	- Mise en place de dispositifs de suivi et évaluation assorti d'un guide de valorisation des bénéfices de l'EB - Renforcement de la charte pour l'EB
<u>Résultats 33.</u> Développer les outils de suivi évaluation des performances de l'EB / ODD	<u>Produit 331.</u> Mise en place du protocole et instruments du suivi évaluation du programme	- Organisation des conditions du suivi: recrutement des experts pour les missions de supervision et d'évaluation - Tableau de bord de suivi des dépenses et des résultats

Annexe 2

Budget Prévisionnel en US dollars par composante

COMPOSANTE 1 : RENFORCER LA GOUVERNANCE POUR L'ECONOMIE BLEUE AU CABO VERDE			Calcul Budget			
Résultats	Produits	Activités	Nbr	Coût Ind	Durée	Coût Total
<u>Résultats 11.</u>	<u>Produit 111.</u> Renforcer l'encrage institutionnel de l'OEA et ses capacités techniques	OEA	3	3 200,00	36	345 600,00
Soutenir l'opérationnalisation de la Charte actualisée et renforcer ses organes dédiés	<u>Produit 112.</u> Animer et pérenniser les plateformes nationales intersectorielles et thématiques	Appui International et Coordinateur	3	40 000,00		120 000,00
	<u>Produit 113.</u> Contribuer à l'élaboration d'un compte satellite Économie maritime et EB	Fonctionnement et travaux enquêtes	3	30 000,00		90 000,00
<u>Résultats 12.</u>	<u>Produit 121.</u> Mettre en œuvre des plateformes de dialogue à l'échelle des îles et soutenir le dialogue inter-île et île/Etat.	Animateurs locaux	3	2 200,00	36	237 600,00
Améliorer l'efficacité de la gouvernance de l'EB à l'échelle locale	<u>Produit 122.</u> Faciliter l'appropriation de la notion de gestion intégrée à l'échelle locale	Fonctionnement et travaux enquêtes	3	30 000,00		90 000,00
	<u>Produit 123.</u> Développer des outils de planification territoriale et maritime	Appui International et Coordinateur	3	30 000,00		90 000,00
<u>Résultats 13.</u>	<u>Produit 131.</u> Positionner le Cabo Verde comme pays « leader » de l'EB à l'échelle de la sous-région	Participation réunions internationales et organisation ateliers internationaux	3	12 000,00		36 000,00
Renforcer la gouvernance de l'EB par le biais de la coopération et des instruments internationaux	<u>Produit 132.</u> Élaborer les plaidoyers pour la mobilisation et l'intégration des enjeux EB dans les conventions et accords internationaux (commerciaux, environnementaux, sectoriels pêche, aquaculture, énergie, transport...) au sein des instances et forum internationaux	OEA + International	1	10 000,00		10 000,00
	<u>Produit 133.</u> Contribuer à l'élaboration d'un compte Satellite EB.	OEA + International	1	10 000,00		10 000,00
Total Composante 1						1 029 200,00

Les résultats 1.1 et 1.2 ne sont pas évalués à leurs seuls coûts car ils recouvrent les salaires des membres de l'OEB pour les 3 années ainsi que ceux des animateurs des sites pilotes et frais de fonctionnement. Ces coûts devant être répartis sur plusieurs résultats. Un budget plus détaillé sera élaboré lors des discussions avec les partenaires.

COMPOSANTE 2 : Accroître la contribution de l'économie bleue au développement national et aux ODD			Calcul Budget			
Résultats	Produits	Activités	Nbr	Coût Ind	Durée	Coût Total
Résultats 21. Développer les incitations au profit des initiatives privées dans l'EB	Produit 211. Appui à l'entrepreneuriat et facilitation de l'accès au crédit	OEA et appui international pour formation	4	12 000,00		48 000,00
	Produit 212. Accompagnement pour le développement et la professionnalisation des métiers de l'éco bleue dans le cadre des normes pour l'emploi décent et la politique de genre	OEA et appui international pour production manuels	3	15 000,00		45 000,00
	Produit 213. Élaboration et promotion de financements innovants pour l'EB		3	30 000,00		90 000,00
	Produit 214. Promouvoir une bourse aux projets et processus de labélisation d'initiatives EB (Pavillon bleu, port bleu, produit bleu, package bleu, énergie bleue, tourisme bleu)		1	120 000,00		120 000,00
Résultats 22. Soutenir la Recherche et favoriser l'accès aux innovations	Produit 221. Renforcer les liens recherche / secteurs privés et société civile pour le développement des innovations et leur appropriation au service de l'économie bleue		3	40 000,00		120 000,00
	Produit 222. Analyse diagnostic et suivi des chaînes de valeurs pêche et aquaculture		1	25 000,00		25 000,00
	Produit 223. Structuration des données climatiques et météorologiques et appui à la prévention des risques maritimes.		1	25 000,00		25 000,00
	Produit 224. Evaluation des vulnérabilités et résilience des zones côtières face aux menaces et risques climatiques et anthropiques pour la mitigation et adaptation		1	30 000,00		30 000,00
Résultats 23. Soutenir les services d'appui au développement de l'économie bleue et à leur durabilité et sécurité	Produit 231. Extension des Zones Protégées et renforcement de leur gouvernance selon les principes de la cogestion		1	70 000,00		70 000,00
	Produit 232. Renforcement de l'efficacité énergétique (production/consommation) et gestion raisonnée de l'eau		1	40 000,00		40 000,00
	Produit 233. Favoriser le développement de chaînes de valeur halieutiques bleues		1	40 000,00		40 000,00
	Produit 235. Favoriser la transition vers un tourisme bleu		1	40 000,00		40 000,00
	Produit 236. Favoriser la transition des structures portuaires vers des ports bleus		1	40 000,00		40 000,00
	Produit 241. Identifier les domaines de PPP de nature à contribuer au renforcement de la transition vers l'économie bleue		1	40 000,00		40 000,00
Résultats 24. Favoriser les partenariats Public/Privé pour renforcer la mise en capacité des acteurs professionnels et de la société civile au profit de l'EB	Produit 242. Assurer la mise en capacité des acteurs publics et privés pour leur participation effective dans l'élaboration, mise en œuvre et suivi des PPP.		1	40 000,00		40 000,00
Total Composante 2						813 000,00

COMPOSANTE 3 : Duplication des succès, partage des connaissances et suivi-évaluation des performances			Calcul Budget			
Résultats	Produits	Activités	Nbr	Coût Ind	Durée	Coût Total
<u>Résultats 31.</u>	<u>Produit 311.</u> Partage d'expériences internationales	OEA + International	3	45 000,00		135 000,00
Valoriser et dupliquer les expériences à succès en lien avec l'EB	<u>Produit 312.</u> Etude des conditions favorables pour la duplication et transfert des expériences pilotes réussies	OEA avec animateurs sites pilotes et international	2	30 000,00		60 000,00
<u>Résultats 32.</u>	<u>Produit 321.</u> Analyse des bénéfices comparés des succès de l'EB avec les situations de référence	OEA avec animateurs sites pilotes et international	1	60 000,00		60 000,00
Renforcer le partage des bénéfices de l'EB entre les territoires et populations, groupes sociaux, communautés.	<u>Produit 322.</u> Etude et promotion des mécanismes de partage des bénéfices tirés de l'EB	OEA avec animateurs sites pilotes et international	2	55 000,00		110 000,00
<u>Résultats 33.</u>	<u>Produit 331.</u> Mise en place du protocole et instruments du suivi évaluation du programme	OEA avec animateurs sites pilotes et international	3	30 000,00		90 000,00
Développer les outils de suivi évaluation des performances de l'EB / ODD						
Total Composante 3						455 000,00
TOTAL GENERAL PROMEB						2 297 200,00